MÉMOIRES

PRÉSENTÉS

A L'INSTITUT D'ÉGYPTE

ET PUBLIÉS SOUS LES AUSPICES

DE

SA MAJESTÉ FOUAD I[er], ROI D'ÉGYPTE

TOME QUATORZIÈME

LE PROJET FRANÇAIS DE CONQUÊTE DE L'ÉGYPTE SOUS LE RÈGNE DE LOUIS XVI

PAR

M. FRANÇOIS CHARLES-ROUX

LE CAIRE
IMPRIMERIE DE L'INSTITUT FRANÇAIS
D'ARCHÉOLOGIE ORIENTALE

1929

MÉMOIRES

DE

L'INSTITUT D'ÉGYPTE

TOME QUATORZIÈME

MÉMOIRES

PRÉSENTÉS

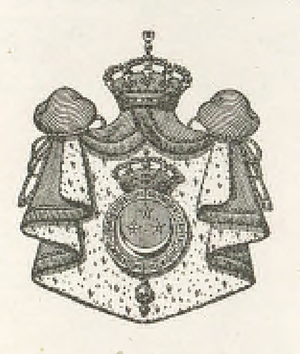
A L'INSTITUT D'ÉGYPTE

ET PUBLIÉS SOUS LES AUSPICES

DE

SA MAJESTÉ FOUAD IER, ROI D'ÉGYPTE

TOME QUATORZIÈME



LE CAIRE
IMPRIMERIE DE L'INSTITUT FRANÇAIS
D'ARCHÉOLOGIE ORIENTALE

1929

LE PROJET FRANÇAIS DE CONQUÊTE DE L'ÉGYPTE SOUS LE RÈGNE DE LOUIS XVI

PAR

M. FRANÇOIS CHARLES-ROUX

LE

PROJET FRANÇAIS

DE CONQUÊTE DE L'ÉGYPTE

SOUS LE RÈGNE DE LOUIS XVI

PAR

M. FRANÇOIS CHARLES-ROUX.

Le 6 octobre 1768, au sortir d'un entretien orageux avec le Grand Vizir, le Ministre de Russie à Constantinople, M. Obreskoff, se vit entourer d'une escorte de janissaires et conduire au château des Sept-Tours, pour y être détenu. Cette mesure de rigueur était alors de tradition en Turquie contre les représentants diplomatiques des États auxquels le Sultan déclarait la guerre. De fait, la déclaration de guerre de la Turquie à la Russie, notifiée par les Grand Vizir à Obreskoff un instant avant qu'il le fît arrêter, fut proclamée le 8 octobre dans un divan solennel, tenu au Sérail.

Il y avait environ deux ans que la diplomatie française, irritée par l'ingérence de Catherine II dans les affaires de Pologne, travaillait à lui faire déclarer la guerre par le Sultan. Le duc de Choiseul, Ministre des Affaires étrangères de Louis XV, avait donné au chevalier de Vergennes, Ambassadeur de France à Constantinople, l'instruction réitérée de s'y employer, et Vergennes, pressé par son chef de conseiller aux Turcs la rupture avec les Russes, avait dû s'exécuter, non sans appréhender pour les premiers, dont il connaissait la faiblesse, l'issue de la lutte à laquelle il avait ordre de les pousser.

Sans apprécier à sa juste valeur le danger auquel cette guerre les exposerait, Choiseul n'avait pas une haute idée de leur préparation et de leur force,

«Je n'ignore pas, avait-il écrit à Vergennes le 21 avril 1766, l'état de faiblesse et de décadence de l'Empire ottoman, la faiblesse encore plus grande, s'il est possible, de son administration.» Comment, après de pareilles constatations, pouvait-il croire ou professer de croire que la guerre dont cet empire prendrait l'initiative «lui serait avantageuse»? On ne se l'explique pas aisément. Toujours est-il qu'il persista dans cette contradiction, sans la sentir ou sans vouloir la sentir. Signant, le 17 juillet 1768, les instructions d'un nouvel ambassadeur, le chevalier de Saint-Priest, désigné pour prendre la succession de Vergennes à Constantinople, il lui signale comme objet de réflexion «la situation actuelle de l'Empire ottoman et les révolutions prochaines ou éloignées dont il est menacé». Il lui fait même entrevoir l'hypothèse où une sorte de liquidation orientale deviendrait inévitable.

«Le même esprit de férocité, lui dit-il, qui a présidé à la fondation de cet Empire et des autres monarchies de l'Asie, règne encore dans la politique des Turcs. Ils se regardent toujours comme un peuple isolé. Ils voudraient que de vastes déserts les séparassent de toutes les autres nations de l'Europe..... Il semble qu'un vice radical produise dans ce gouvernement une force d'inertie qui est la preuve de sa décadence et le présage de sa chute. L'Ambassadeur du Roi doit chercher à en calculer les progrès, à suggérer les moyens de la retarder et de l'empêcher, et à préparer en tout cas les moyens d'en tirer avantage. Ce point de vue lui offre un vaste champ d'observations et de spéculations; son zèle lui indiquera la route qu'il doit tenir.»

Mais après avoir ainsi tracé son devoir à Saint-Priest en des termes pleins de défiance en l'avenir de la Turquie, Choiseul ne lui prescrit pas moins de la déterminer à déclarer la guerre à la Russie, ce qu'elle n'avait pas encore fait à l'époque où ces instructions furent remises à leur destinataire. Il voit ou feint de voir dans une guerre turco-russe, dont il a besoin pour sa propre politique, le moyen d'enrayer cette décadence ottomane, dénoncée par lui-même quelques lignes plus haut, de conjurer l'effondrement où il voit la Turquie à la veille de sombrer. «Pour prévenir, — dit-il non sans sacrifier au paradoxe, — ce moment qui pourrait être funeste à l'équilibre de l'Europe, le remède devrait se trouver dans l'excès même des maux dont l'empire est menacé.» En vérité, on a peine à supposer qu'il ait pu méconnaître le caractère héroïque du remède de son choix et les risques de la cure entreprise à son instigation. Le fond de sa pensée nous est très probablement livré par une incidente, glissée dans une lettre de lui à Vergennes et indiquant que le succès des Turcs lui était relativement indifférent. Le sort des armes l'intéressait moins que la diversion contre Catherine II.

Au surplus, son opinion de la Turquie était si mauvaise qu'il doutait qu'elle se laissât entraîner à la guerre par les objurgations de l'Ambassadeur de France. «La Porte, disent ses instructions à Saint-Priest, est à la vérité plongée dans une paresse de sentiments d'honneur, de gloire et d'habileté, qui donne peu d'espérance sur la manière dont elle recevra les éclaircissements que ses meilleurs amis pourraient lui donner. Le Roi connaît le déplorable état où se trouve l'Empire ottoman et l'abîme de malheurs, de mépris et de divisions où, s'il n'y prend garde, il tombera incessamment.» Voilà bien d'étranges raisons pour conseiller à un pays de courir, pour se sauver, une redoutable aventure militaire.

La nouvelle de la déclaration de guerre combla Choiseul de joie. «La guerre est donc déclarée, écrit-il à Saint-Priest, qui venait d'arriver à Constantinople; c'était le premier objet de nos vœux.» Ses vœux donc exaucés sur ce point essentiel, il chargea Saint-Priest de faire en sorte que les Turcs entamassent les hostilités immédiatement et les conduisissent avec autant d'acharnement que possible et, d'autre part, que la France fût chargée du soin d'exercer la médiation, quand viendrait l'heure de négocier. Ce second article de son programme supposait, pour pouvoir être réalisé, que de trop grands revers turcs ne lui rendissent pas le rôle de médiateur par trop ingrat et, par conséquent, indésirable.

Moins d'un an plus tard, l'événement lui prouvait que cette condition avait très peu de chances d'être remplie. La campagne de 1769 avait été désastreuse pour les Turcs. Leur Grand Vizir, Emin-Pacha, s'était par deux fois fait battre à plate couture par le prince Galitzine sur les bords du Dniester et avait payé de sa tête sa complète incapacité. Son successeur, Moldovanji, n'avait pas été plus heureux que lui sur les champs de bataille et, après une nouvelle défaite, s'était replié sur le Danube. Les Russes avaient envahi la Moldavie et la Valachie. Leurs émissaires soulevaient les populations chrétiennes en Serbie, en Albanie, en Grèce. Leur flotte, sous le commandement de Spiridoff, avait fait voile de Cronstadt pour la Méditerranée, où elle était

entrée, portait secours aux insurgés de Morée, fomentait l'agitation dans les îles de l'Archipel et, menaçant les Dardanelles, faisait craindre pour la sécurité de Constantinople. Dans plusieurs provinces de l'Empire, des gouverneurs ottomans ou des chefs indigènes, qui avaient déjà commencé à en prendre à leur aise avec le pouvoir de la Porte, achevaient de se soustraire pratiquement à son autorité. Ainsi en était-il à Bagdad et à Trébizonde, où commandaient des Pachas fort insubordonnés, en Syrie méridionale, où le Cheikh Daher se taillait un domaine propre, en Égypte enfin, où le Mameluk Ali-Bey refusait le tribut au Sultan, battait monnaie à son coin, usurpait tous les attributs de la souveraineté et envahissait la Syrie pour tendre la main à Daher. Ennemis extérieurs et ennemis intérieurs de la Turquie se venaient donc en aide les uns aux autres, même lorsqu'il n'y avait pas collusion entre eux. En Europe, aucune amitié puissante, hormis celle de la France, ne prenait souci du danger couru par l'Empire ottoman. Les Anglais faisaient preuve de partialité en faveur de ses adversaires : ils avaient ouvert à la flotte russe tous leurs ports de l'Océan et de la Méditerranée, lui avaient fourni des gréements, des officiers, des matelots et jusqu'à des navires. Les meilleurs auxiliaires de Spiridoff étaient des étrangers et, parmi eux, des Anglais autorisés à entrer au service de la Russie. Les sentiments hostiles du Gouvernement britannique envers les Turcs étaient si patents qu'on avait pu lui prêter l'intention d'envoyer une escadre forcer les Détroits et bombarder le château des Sept-Tours. «Production de quelque cerveau encore rempli des vapeurs du punch», avait écrit Choiseul à propos de cette rumeur. Mais, pour ne point aller jusque là, l'attitude des Anglais favorisait les Russes autant qu'elle le pouvait sous le masque de la neutralité.

Au fur et à mesure d'événements qui dépassaient ses prévisions sans les démentir positivement, puisqu'il n'avait jamais été réellement optimiste, Choiseul prenait conscience de la gravité des circonstances pour les Turcs. Sa conduite envers eux ne s'écarta jamais d'une parfaite et absolue loyauté. On le voit transmettre à Saint-Priest, pour le leur communiquer, tout ce qu'il apprend des projets de la Russie sur terre et sur mer; refuser à la flotte russe l'abri des ports français, sauf en cas de détresse, et, même dans ce cas, spécifier que les navires ne seraient admis qu'un à un; charger l'Ambassadeur de n'épargner aucun effort pour activer les travaux de défense de Constantinople

et des Détroits et de déterminer la Porte à demander le concours de la France; approuver enfin et encourager tout ce que fait sur place, pour seconder la résistance ottomane, un homme qui jouera un grand rôle dans la suite de cette histoire, le baron de Tott. Fils d'un gentilhomme hongrois entré au service de la France et employé par Louis XIV à des missions diplomatiques en Orient, le baron François de Tott avait accompagné Vergennes à Constantinople et, après avoir été détaché auprès du Khan des Tartares, Krim-Ghéraï, était revenu dans la capitale. Ses talents, sa connaissance du turc et la faveur dont il jouissait auprès du sultan Moustapha III le désignèrent à Saint-Priest pour être une sorte de conseiller militaire de la Turquie aux abois. Ainsi devint-il en effet le réformateur de l'artillerie turque et, à un moindre degré, de l'armée en général, l'organisateur de la défense de Constantinople et des Détroits, l'instructeur d'officiers choisis dans la marine. Des premiers désastres à la fin de la guerre, il dresse des cartes du théâtre des opérations, que Choiseul fait graver à Paris et lui renvoie, dirige la construction de fortifications et de batteries à l'entrée du Bosphore et à celle des Dardanelles, sur les rives d'Europe et d'Asie, fait mettre en état de défense les abords de Constantinople, installe une fonderie de canons et d'obusiers, remédie tant bien que mal au dénuement de l'arsenal, crée un nouveau corps d'artilleurs, institue une école de mathématiques pour les officiers de marine, tente de rajeunir les constructions navales, établit des plans de vaisseaux. C'est par l'activité de Tott, par son méritoire effort pour galvaniser, moderniser, assainir l'institution militaire et navale ottomane que les services de la France à la Turquie purent alors être effectifs et, dans une certaine mesure, efficaces. Choiseul, qui eût désiré voir Tott suivre l'armée turque dans la campagne de 1770, qui savait qu'un Français, M. de Chateaufort — en plus de deux secrétaires d'ambassade, Deval et Ruffin — avait accompagné le Grand Vizir au camp en 1768-1769, Choiseul ne cessa de souscrire et de pousser à toute action de soutien, matériel et moral, politique et technique, en faveur de la Turquie sous les armes.

Cependant, il ne se fait pas faute de tirer des défaites de ce pays les conclusions qui conviennent. «Nulle ressource, écrit-il à Saint-Priest, contre l'indiscipline et l'insubordination d'un peuple superstitieux et féroce, dans les qualités du souverain, ni dans les talents des favoris qu'il met à la tête des

affaires.» Et de ces constatations aussi il tire, à leur tour, les conclusions pratiques qui en découlent logiquement. En décembre 1769, il mande à l'Ambassadeur de ne plus mettre en avant la médiation de la France, qui ne pourrait plus s'exercer dans un sens suffisamment favorable aux Turcs, et de se tenir dans l'expectative. Sans retirer l'instruction qu'en septembre de la même année il a donnée à Saint-Priest, de déterminer la Porte à demander le secours de la France, il s'élève avec force contre une interprétation que l'Ambassadeur en avait faite et qui était, somme toute, assez rationnelle. Il lui reproche vivement d'avoir pu concevoir un instant l'idée que la France s'engageât avec la Turquie par un traité formel et d'avoir été sur le point de prendre sur lui cette initiative. Des bons offices, lui dit-il, oui, mais un traité, non. Comme exemple de bons offices possibles il lui cite le suivant : s'employer à obtenir de tous les États méditerranéens l'interdiction de leurs ports à la flotte russe. Visiblement, il entend désormais maintenir l'exercice de la bonne volonté française dans les bornes d'un concours diplomatique. Et encore ce concours diplomatique exclut-il, momentanément au moins, la médiation, primitivement assignée pour but à notre politique. Visiblement, Choiseul ne se soucie pas d'être entraîné à se compromettre en faveur de l'Empire ottoman au delà d'une certaine limite, qu'il trace un peu moins généreusement qu'un an plus tôt. La raison de sa réserve, nécessaire et justifiée, il l'indique d'ailleurs à Saint-Priest, en termes discrets, mais clairs. «Il est prudent, lui écrit-il, de ne pas se mettre hors de mesure de profiter des révolutions possibles dans les affaires générales et dans celles des Turcs.»

Cela ne peut signifier qu'une chose : c'est qu'il importait à la France de ne pas s'interdire de recueillir un lambeau de l'Empire ottoman s'il devenait inévitable de le laisser se disloquer, après avoir fait tout le possible pour éviter sa dislocation. Ce n'est, d'ailleurs, que la répétition d'une idée déjà exprimée par Choiseul, discrètement aussi, mais clairement, dans un passage des instructions remises à Saint-Priest avant son départ : celui où il lui assigne pour tâche d'observer la décadence et la chute de la Turquie, de «chercher à en calculer les progrès, à suggérer les moyens de la retarder et de l'empêcher, et à *préparer en tout cas les moyens d'en tirer avantage*». Tirer avantage de la chute d'un empire, c'est y gagner du territoire, soit prélevé sur sa succession, soit obtenu ailleurs, par troc avec quelque héritier : aucun doute sur ce sens,

dans le cas qui nous occupe. En l'espèce, c'est sur la succession même du Turc, en Orient, qu'il s'agit éventuellement de réserver à la France la possibilité de s'adjuger un lot : autrement ce ne serait pas à l'Ambassadeur de France à Constantinople qu'il appartiendrait de préparer éventuellement les moyens d'une telle opération, de guider le choix de son Gouvernement, d'éclairer pour lui la route. Ces soins, expressément demandés à Saint-Priest, eussent été totalement inutiles, s'il se fût agi, par exemple, de faire servir l'écroulement éventuel de l'Empire ottoman à l'extension de la domination française dans les Pays-Bas, grâce à quelque marché avec l'Autriche et la Russie. En vérité, il nous paraît établi que Choiseul n'a pas exclu de faire participer la France à un partage de la Turquie, dans l'hypothèse où l'effondrement total ou partiel de ce pays n'aurait pu être prévenu. Et cela nous paraît établi parce qu'il l'a, en juillet 1768 et en décembre 1769, exprimé en des termes suffisamment explicites pour être entendus d'un Ambassadeur avec qui il avait eu tous loisirs de causer en tête à tête, suffisamment précis pour s'appliquer à une éventualité encore très problématique, et pour indiquer une idée scabreuse, encore à peu près inédite.

Ceci posé, Choiseul eut-il déjà — toujours dans la seule hypothèse où la Turquie eût croulé, en dépit de nos efforts pour la maintenir debout — une opinion personnelle sur le lot qu'il eût le mieux convenu à la France de s'approprier? C'est encore à un document signé de lui que nous demanderons la réponse à cette question. On lit dans ses instructions de juillet 1768 à Saint-Priest :

«L'Égypte est déjà dans l'état d'une indépendance caractérisée; les Tartares de Crimée sont bien près de secouer le joug, puisqu'il ne tient qu'au pouvoir de destituer les khans; ces deux puissances s'établiront vraisemblablement sur les ruines de l'empire ottoman et c'est de ce côté qu'on pourrait peut-être porter ses vues. Le reste n'offre qu'incertitudes et confusion.»

Ces lignes font partie du développement, entièrement nouveau, qui, dans des instructions jusqu'alors bâties selon un plan invariable, a été introduit pour attirer l'attention de Saint-Priest sur «les révolutions prochaines ou éloignées» dont l'Empire ottoman était menacé. Elles suivent de peu celles où le Ministre donne mission à l'Ambassadeur d'être attentif à l'évolution de la décadence turque, de proposer les moyens d'y remédier et de préparer en tout cas ceux

d'en tirer profit. Que peuvent-elles signifier, sinon que l'Égypte et la Crimée, du fait même de leur situation par rapport à l'instable Turquie, dont elles étaient déjà aux trois quarts détachées, constitueraient, en cas de dissolution, les proies les plus désignées à des convoitises européennes? Or la Crimée, qui allait effectivement devenir russe avant peu d'années, ne pouvait évidemment tenter que la Russie et pouvait lui échoir sans opposition irréductible de la part de la France. Mais l'Égypte? Ce n'est certainement pas aux vues de la Russie, encore moins à celles de l'Angleterre, que Choiseul faisait allusion en disant que de ce côté-là aussi «on pourrait peut-être porter ses vues». En vérité, la mention de l'Égypte, à cet endroit, en ces termes, ne peut se rapporter, dans la pensée de Choiseul, qu'à l'idée d'un dédommagement dû à la France si, l'Empire ottoman se dissolvant, en tout ou en partie, la Russie s'étendait sur les bords de la mer Noire et d'autres puissances, continentales ou maritimes, sur d'autres rivages soustraits à la domination du Sultan.

On objectera que, de ce moment à sa chute du pouvoir — d'ailleurs survenue dans les deux ans, en 1770 — Choiseul n'a plus fait la moindre allusion au sort de l'Égypte, dans l'hypothèse d'un démembrement de la Turquie. Mais il ne faut pas perdre de vue qu'il avait, pour s'abstenir d'en écrire à Saint-Priest ou à d'autres, de leur prescrire aucune enquête ni aucun sondage, les meilleures raisons. D'abord, le caractère tout hypothétique de la catastrophe orientale, qu'il n'excluait pas de ses prévisions, mais dont l'imminence ne fut dénoncée, avec exagération d'ailleurs, qu'après son renvoi du ministère. Ensuite, la méfiance des Turcs, qui, bien qu'assistés par nous seuls, ne nous faisaient pas grâce de leurs soupçons. Cette seconde raison d'un désintéressement et d'une fidélité, au reste tout à fait sincères dans l'état présent des affaires, Choiseul l'a énoncée lui-même avec beaucoup de sens. «Si nous donnons une fois, écrivait-il à Saint-Priest, une prise apparente à la défiance, nous ne nous en relèverons plus, puisque la conduite la plus dégagée de tout intérêt particulier, la plus franche et la plus nette, n'a pu jusqu'ici nous en affranchir entièrement.»

Ce serait peu, toutefois, de quelques lignes extrêmement circonspectes, pour en inférer que Choiseul eut sur l'Égypte des visées conditionnelles, si deux témoignages ultérieurs et concordants ne venaient le confirmer. L'un et l'autre émanent de personnages qui, dans leur jeunesse, avaient connu, approché,

admiré le Ministre de Louis XV et qui, courtisans de sa disgrâce dans son exil de Chanteloup, avaient avidement écouté ses confidences sur les projets qu'il avait caressés pendant son ministère. Le premier est le duc de Lauzun, plus tard duc de Biron, le même qui, dans l'intervalle de campagnes en Corse, au Sénégal, en Amérique, brilla d'un vif éclat mondain à la cour de Versailles, sous Louis XV et Louis XVI, et finit ses jours sur l'échafaud révolutionnaire, après avoir commandé avec honneur aux armées du Nord, du Rhin, de Savoie, des côtes de l'Océan et de Vendée, sous la monarchie constitutionnelle et la République. Il était le propre neveu de Choiseul. Or, de février 1787 à juillet 1788, ayant entrepris de convertir le Ministre des Affaires étrangères du temps, le comte de Montmorin, à une politique qui avait pour but de prévenir l'établissement de l'Angleterre en Égypte et d'y installer la domination française, adressant à ce ministre lettres sur lettres et mémoires sur mémoires pour le déterminer à suivre ses avis, il lui écrit :

«L'Égypte a souvent fixé l'attention de M. le duc de Choiseul; l'acquisition de ce pays fertile et superbe était son projet favori, le roman politique qui occupait le plus souvent ses rêveries.»

Le second témoin qui ait fait mention des visées de Choiseul sur l'Égypte est Talleyrand, lui aussi admis au cénacle de l'exilé de Chanteloup, à l'époque où il s'appelait l'abbé de Périgord. Faisant à l'Institut de France, le 15 messidor an v (3 juillet 1797), la lecture d'un mémoire sur «les avantages à retirer de colonies nouvelles dans les circonstances présentes» — mémoire où l'on a vu, avec raison, la première indication de son propre plan d'expédition française en Égypte — Talleyrand s'exprime en ces termes, demeurés fameux :

«M. le duc de Choiseul, un des hommes de notre siècle qui a eu le plus d'avenir dans l'esprit, qui, déjà en 1769, prévoyait la séparation de l'Amérique et de l'Angleterre et craignait le partage de la Pologne, cherchait dès cette époque à préparer par des négociations la cession de l'Égypte à la France, pour se trouver prêt à remplacer, par les mêmes productions et par un commerce plus étendu, les colonies américaines le jour où elles nous échapperaient.»

Sans doute ce témoignage de Talleyrand verse-t-il dans une indéniable exagération, en attribuant à Choiseul des négociations tendant à préparer la

cession de l'Égypte à la France. De négociations à cet effet, Choiseul n'en a entrepris ni amorcé aucune, dont la trace ait été conservée et relevée. Mais ce n'est point là une raison pour rejeter en bloc un témoignage qui, pour être ramené aux proportions de la réalité, doit vraisemblablement être réduit à celles, plus modestes, des réminiscences de Lauzun. Que l'acquisition de l'Égypte ait été le projet favori, surtout le roman politique dont Choiseul faisait le thème de ses rêveries, il n'y a là rien d'incompatible avec le défaut de toute négociation diplomatique en ce sens, rien qui ne cadre parfaitement avec les indices que fournit sa correspondance officielle, en 1768-1769, sur ses intentions et dispositions d'avenir.

Dira-t-on que Talleyrand, méditant dès 1795 de diriger sur l'Égypte la politique de la France, a inventé de toutes pièces un précédent propre à frapper l'imagination de ses auditeurs, pour procurer à ses propres idées l'autorité du nom de Choiseul? Mais alors il en faut dire autant de Lauzun, à qui il n'y a pas de raison pour ne pas attribuer le même stratagème afin d'influencer Montmorin. Et l'on voit aussitôt ce qu'il y aurait d'invraisemblable à ce que ces deux hommes, qui sans doute se sont connus, mais qui ont écrit à huit ans d'intervalle, Lauzun à l'insu de Talleyrand et sous le sceau du secret d'État, Talleyrand deux ans après la mort de Lauzun, aient songé et recouru au même mensonge pour s'en faire accroire. N'est-il pas plus plausible qu'ils ont tout bonnement répété ce qu'ils avaient entendu dire à Choiseul après sa chute du pouvoir? Positivement, leurs deux témoignages, en se corroborant l'un l'autre, obligent à accepter pour véridique la substance du fait qu'ils attestent : à savoir que Choiseul déclarait avoir pensé à faire de l'Égypte une possession française. Et si des esprits aussi avertis que Sainte-Beuve et Albert Vandal, ne connaissant encore que le seul témoignage de Talleyrand, n'ont pas cru devoir le récuser, à plus forte raison paraît-il rationnel de le retenir, depuis que s'y est ajouté, exhumé des archives où il dormait, celui de Lauzun.

Une dernière raison d'accueillir sur ce point une sorte de tradition, en faveur de laquelle plusieurs textes de Choiseul lui-même ne sont pas sans créer une présomption, consiste dans l'attitude de Saint-Priest. Nous verrons cet ambassadeur mener, de 1776 à 1784, une ardente campagne pour déterminer le gouvernement de Louis XVI, sous des ministres qui ne se soucient

guère de déférer à ses conseils, à préparer, sinon même à entreprendre, la conquête de l'Égypte, en prévision de la dissolution de l'Empire ottoman. Or Saint-Priest est l'Ambassadeur choisi et nommé par Choiseul, encore que sa mission à Constantinople se soit prolongée treize ans après la chute du Ministre qui la lui avait confiée. On doit le supposer d'accord, sur la question d'Orient et la politique orientale de la France, avec le chef qui l'avait désigné pour ce poste et avec qui il avait eu, avant son départ, les conversations confidentielles et échanges de vues dont s'accompagne toujours la remise d'instructions écrites. Cette politique un peu audacieuse qu'il prônera, cette alternative, ou d'appui effectif à l'Empire ottoman pour le relever, ou de gage à prendre en Égypte pour ne pas rester les mains vides, elle ne sera certes pas propre au comte de Maurepas ni à Vergennes, par qui Saint-Priest, au contraire, s'évertuera sans succès à la faire adopter, pendant la durée de leurs ministères. Ne sera-t-elle pas plutôt la survivance des idées du Ministre déchu, dont Saint-Priest avait tenu sa mission et sous l'administration de qui il l'avait inaugurée? Dans le rôle de Cassandre — d'ailleurs démenti par l'événement — qu'il jouera constamment pendant environ huit ans, cet ambassadeur ne sera-t-il pas l'interprète de conceptions qui lui avaient été communes avec Choiseul? Vraiment, on est porté à l'admettre quand on tient compte par surcroît du fait suivant : contradictoirement aux avis et exhortations de Saint-Priest, la politique opposée, celle de conservation, de temporisation, d'abstention, contraire à toute initiative prématurée en Orient, à toute prise de gage, imbue d'un scepticisme justifié sur l'imminence de la disparition du Turc, n'aura pas à Versailles d'adepte plus convaincu et d'artisan plus patiemment résolu que Vergennes, précisément rappelé de son ambassade à Constantinople par Choiseul, en 1768.

La conclusion de cette discussion nous semble donc être que le Ministre qui donna la Corse à la France songea à lui donner l'Égypte, mais sans faire plus que d'y songer et sans, du reste, avoir le temps de faire davantage.

*
* *

En décembre 1770, Choiseul est disgracié par le Roi. Sous son successeur, le duc d'Aiguillon, la politique orientale de la France demeure bienveillante

et secourable aux Turcs, sans que rien permette de deviner les voies qu'elle eût suivies, si les préoccupations que lui causaient leurs défaites se fussent aggravées d'un danger imminent. La campagne de 1770 fut encore désastreuse pour eux. Leur flotte fut anéantie à Tchesmé, leur armée battue à Cahulu. En 1771, leur résistance dans le Caucase et sur le littoral asiatique de la mer Noire arrêta l'ennemi de ce côté; mais ils perdirent toute la Crimée. Les deux années suivantes, ils reprirent l'avantage en Roumélie et, victorieux à Roustchouk, contraignirent les Russes à repasser le Danube. Mais on savait Catherine II résolue à réparer ces échecs et les préparatifs nécessaires à une vigoureuse offensive activement poussés dans son empire. Ses intentions, ses moyens et ses chances faisaient, en France, l'objet d'appréciations plutôt supérieures qu'inférieures à la réalité.

Les dépêches de Saint-Priest montraient la Turquie menacée par l'ambition des Russes, acharnés, impatients de réduire l'adversaire à merci; par les convoitises des Autrichiens, tentés de suivre l'exemple des Russes; enfin par une décomposition intérieure, qui, soustrayant à l'autorité du Sultan tantôt une province, tantôt une autre, et le plus souvent plusieurs à la fois, viciait tout le système du gouvernement et paralysait les énergies. Ces constatations, ainsi portées à la connaissance des Ministres compétents (nous verrons qu'il y en avait deux) et à celle de leurs bureaux, commençaient à être communément faites dans les cercles, encore restreints, où la politique étrangère était matière à discussion. La conclusion en était qu'il y avait lieu de s'attendre à la dislocation d'un pays si dangereusement entouré et en si mauvais point. Mais cette dislocation, si elle se produisait, priverait le jeu de la France d'une carte dont sa politique faisait encore un utile usage et lui ferait perdre, dans le commerce du Levant, la situation privilégiée qu'elle occupait. Pour ces deux motifs, un dédommagement lui deviendrait alors nécessaire, sous la forme d'un territoire qui compensât pour elle les agrandissements éventuels d'autrui, et dont la position assurât au commerce français des possibilités d'activité et de développement. Dans le choix de ce territoire, les préférences individuelles se donnèrent carrière et les plus autorisées se portèrent sur l'Égypte. A la prédilection dont jouira l'Égypte, plusieurs raisons.

D'abord, la situation même de l'Égypte par rapport à la Porte ottomane. C'était celle d'une indépendance de fait, qui réduisait la sujétion officielle à

n'être plus qu'une vassalité nominale. Ali-Bey mort, probablement assassiné par son gendre Mohamed Abou-Dahab, ce dernier n'était pratiquement guère moins indépendant que son beau-père et prédécesseur. Le Pacha, représentant du Sultan et théoriquement Gouverneur de la province turque qu'était juridiquement l'Égypte, ne gouvernait pas, et pour cause : car il vivait à la Citadelle du Caire en prisonnier bien traité et bien renté. Le pays appartenait en fait aux Mameluks, qui l'exploitaient à leur profit, le tenaient par leur milice et le gouvernaient, si l'on peut employer ce mot, par leurs vingt-quatre Beys et leurs Kachefs, que commandait en maître plus ou moins obéi le Bey Cheik el-Beled du Caire. Un pays déjà aux trois quarts détaché de l'Empire ottoman paraissait naturellement plus facile à prendre, à tous égards, politiques et militaires.

Ensuite la richesse de l'Égypte, ses ressources agricoles, l'importance de son commerce, sa position géographique, les facilités qu'elle offrait pour trafiquer avec l'Inde par la mer Rouge. Cet ensemble de conditions exceptionnelles, ouvrant la perspective d'exploiter très fructueusement des avantages aussi remarquables, sous une meilleure administration, conférait à l'Égypte une valeur hors de pair. Cette valeur la rendait tentante pour la France. Et comme elle la rendait également tentante pour d'autres que la France, pour l'Angleterre, l'Autriche, la Russie même, à l'intérêt de se l'approprier se joignait celui d'y prévenir l'établissement de rivaux.

Puis les traditions, le souvenir de la Croisade de saint Louis, l'ancienneté des relations économiques et politiques de la France avec l'Égypte, l'importance du commerce de Marseille avec Alexandrie et le Caire, la position très forte et réellement privilégiée que nos marchands y avaient acquise sous Louis XIV et qu'ils y conservaient encore, les dangers dont l'anarchie locale menaçait cette position séculaire, enfin le renom de l'Égypte ailleurs même que chez les commerçants et les armateurs, la réputation que les voyageurs lui avaient faite, le prestige de son passé et de ses monuments. Bien des facteurs contribuent à la popularité d'un nom de lieu, comme à celle d'un nom d'homme; les derniers énumérés ici ne sont pas à négliger. Par la place qu'elle avait occupée dans l'histoire, l'Égypte en avait trouvé une dans les ouvrages des historiens et des penseurs, qui modelaient les esprits de leur temps; dans le *Discours sur l'Histoire universelle* de Bossuet, comme dans

l'*Essai sur les Mœurs* de Voltaire et l'*Esprit des Lois* de Montesquieu. D'autre part, elle avait déjà, avec les descriptions et les récits de voyages écrits ou traduits en français, toute une littérature particulière. Et à cet égard il est curieux de relire ce qu'écrivait, dès 1740, l'Abbé le Mascrier, metteur en œuvre de notes et papiers de Benoit de Maillet, un ancien Consul général de France au Caire, dans la préface d'une description de l'Égypte qu'il en en avait tirée :

«On ne parle que des anciennes villes de Thèbes et de Memphis, des déserts de Libye, des grottes de la Thébaïde. Le Nil est aussi familier à beaucoup de gens que la Seine. Les enfants même ont les oreilles rebattues de ses cataractes et de ses embouchures. Tout le monde a vu ou entendu parler des momies. En un mot, le puits de Joseph, la colonne de Pompée, le phare d'Alexandrie, les Pyramides d'Égypte sont des objets dont on a été si souvent entretenu, qu'entreprendre d'ajouter aux connaissances que l'on en a déjà, ce serait vouloir apprendre à un Parisien ce que c'est que Saint Denis ou faire connaître le tombeau de saint Martin à un habitant de la Touraine.»

Telles sont les multiples raisons de l'attrait particulier que l'Égypte exerçait déjà sur l'esprit des Français, ou versés dans les questions politiques et commerciales du Levant, ou simplement cultivés, et qu'elle était destinée à exercer davantage encore, quand les circonstances rendraient la bride aux imaginations.

*
* *

Aux Affaires étrangères, les imaginations ne s'aventuraient pas alors au delà des soucis immédiats de l'heure présente, ou, s'il en fut autrement, aucun témoignage écrit n'en subsiste. Mais ce Ministère n'était pas le seul auquel ressortissent les affaires d'Orient. Du département de la Marine relevaient tous les Consulats des Échelles du Levant et de Barbarie, ce qui faisait aboutir dans ses bureaux toute la correspondance de ces consulats et une partie de celle de l'Ambassadeur de France à Constantinople. Parce que toutes les matières de commerce, de navigation et d'administration des Échelles dépendaient de lui, le Secrétaire d'État de la Marine avait voix au chapitre, pour l'élaboration de la politique française à l'égard des possessions turques. C'était alors, à l'extrême fin du règne de Louis XV, le comte de Boynes,

personnage plutôt effacé. Mais le premier commis du Ministère, Saint-Didier, était un homme de mérite, d'initiative, actif et très au fait de son service. Probablement prit-il sur lui d'entretenir son chef de la situation en Orient, des précautions et des dispositions qu'elle lui paraissait exiger de la part du Gouvernement français. Peut-être savait-il que, pendant une précédente guerre de la Turquie contre l'Autriche, en 1739, un Autrichien avait suggéré à l'un des prédécesseurs de M. de Boynes, au comte de Maurepas, la conquête de l'Égypte, de la Palestine et de Chypre, en un mémoire conservé dans les archives de son Ministère. Mais, moins ambitieux et plus pratique, Saint-Didier ne prétendait pour son pays qu'à l'Égypte. Toujours est-il que Boynes lui demanda une note sur sa manière de voir et qu'il la lui remit en mai 1774.

«La conduite politique de l'impératrice de Russie, disait-il, les liaisons que ses agents entretiennent depuis longtemps avec les Grecs, sujets du Grand Seigneur, le fanatisme de ces mêmes Grecs pour cette Princesse, son ambition connue, l'envoi de ses forces navales dans la Méditerranée, le peu de résistance qu'elle éprouvera de la part de ses ennemis, tout concourt à faire supposer qu'elle a conçu le projet de rétablir l'Empire d'Orient en s'asseyant elle-même sur le trône de Constantinople. Dans cette grande révolution qu'elle prépare, tantôt par des moyens sourds, tantôt par la force de ses armes, et où elle sera nécessairement aidée par la Cour de Londres, nous ne pourrons qu'apercevoir avec regret la perte ou au moins une diminution considérable de notre commerce en Levant, si on ne s'occupe pas des moyens de le préserver de sa ruine; on ne peut y parvenir qu'en formant nous-mêmes dans quelque partie de l'Empire ottoman un établissement utile et solide.

«D'après tous les éclaircissements que je me suis procuré, d'après l'expérience de presque toutes les personnes qui ont vieilli dans l'administration des affaires du Levant et qui doivent conséquemment avoir sur les différentes provinces de cet Empire les connaissances les plus étendues, d'après ma propre expérience, je crois que l'Égypte nous présente le seul établissement que nous puissions former avec avantage, facileté et sûreté.

«Dans cette supposition, je propose la conquête de l'Égypte comme un plan éventuel, mais qui doit attirer dans ce moment toute l'attention du Gouvernement, pour en discuter les avantages et les inconvénients et en préparer

les moyens, si on reconnaît la commodité et la convenance de cette entreprise.

«Je n'ai pas eu le temps aujourd'hui d'entrer dans aucun détail sur les avantages que la conquête de l'Égypte présente. Monseigneur n'a voulu avoir que la simple et courte exposition de ma façon de penser sur le parti que la France aurait à prendre dans le cas prévu d'une révolution de l'Empire ottoman. Si elle lui paraît d'une nature à être approfondie, je traiterai plus amplement la question. Je me bornerai à lui observer en général que la conquête de l'Égypte me semble présenter le moyen le plus certain de faire échouer, ou au moins de contre-balancer les vues ambitieuses de la Russie et de l'Angleterre, de rendre naturellement la France maîtresse du commerce de l'Inde sans coup férir, d'amener à la maison de Bourbon l'empire de la Méditerranée, et de procurer enfin une colonie à sucre et indigo, indépendante de l'Amérique et du sort que l'avenir peut préparer à l'Europe relativement au nouveau Monde. J'ajouterai seulement que la prise de l'Égypte ne présente pas de grandes difficultés, si l'on ne doit avoir à vaincre que les Mameluks et les Turcs qui s'y trouvent; mais c'est principalement la conservation de ce pays qu'il faut envisager avant d'en entreprendre la conquête, afin de ne pas courir le danger de perdre en un moment le fruit de ses soins et de ses dépenses.»

Cette note, par sa brièveté, par la hâte avec laquelle elle a été rédigée, est le type même de ces documents succincts qu'un Ministre demande à un collaborateur de lui fournir dans un très court délai, quand il est dans le cas d'avoir à se documenter en vue d'une prochaine délibération en Conseil. Ce fut-il là le cas? Sous le coup de quelque nouvelle alarmante de la guerre turco-russe, le Conseil du Roi avait-il jugé opportun de délibérer sur l'hypothèse d'une catastrophe en Orient et des précautions à prendre en conséquence? Ou bien de simples échanges de vues à ce sujet entre Boynes et son collègue des Affaires étrangères lui avaient-ils fait désirer des précisions sur certaines idées dont son premier commis l'avait déjà entretenu? On n'en sait rien, mais l'une ou l'autre de ces suppositions est probable. Quand une note de ce genre émane du collaborateur principal, régulier et permanent d'un Ministre, elle ne survient par à l'improviste, comme un bolide, comme peut arriver la proposition plus ou moins saugrenue de quelque conseiller bénévole, sans être amenée et provoquée par les soucis actuels du Gouvernement, donc par des conversations entre ses membres, et sans faire aussi l'objet d'entretiens ultérieurs. Mais des discussions dont put être suivie la note de Saint-Didier, on n'a pas plus trace que de celles qui ont pu la précéder. Il faut observer également que l'idée de conquête de l'Égypte n'apparaît pas sous la plume de Saint-Didier comme une improvisation, une conception toute nouvelle, mais au contraire comme une suggestion qui a mis longtemps à se former et à laquelle ont contribué des avis multiples et autorisés. L'opinion que l'Égypte pût constituer éventuellement un lot convenable et même idéal pour la France dut préexister à cette note, et chez Saint-Didier lui-même, et chez certains de ses subordonnés, dans son service et au dehors.

La mort de Louis XV, qui date du même mois (mai 1774) que la proposition de Saint-Didier à Boynes, ne constituait évidemment pas une circonstance propre à la faire prendre en immédiate considération. Un changement de règne, un renouvellement en masse des titulaires de portefeuilles ministériels, commandaient momentanément l'ajournement des longs espoirs et des vastes pensées.

* * *

Le printemps de 1774 vit mettre les Turcs hors de combat. Leur armée subit une défaite qui ramena les Russes sur la rive gauche du Danube; la panique se mit dans leurs rangs et une déroute s'ensuivit. Ils durent conclure à Kutchuk-Kainardji une paix onéreuse, peu honorable, immédiatement tenue pour précaire, dangereuse par l'encouragement et les facilités qu'elle procurait à l'ambition des vainqueurs, interprétée enfin par toute l'Europe comme le présage d'ultérieurs abandons de la part des vaincus.

Pour n'apparaître que comme une trêve, cette paix n'en procurait pas moins un répit, et le répit procuré aux Turcs en était un également pour les Français, qui croyaient prochaine une crise fatale à l'Empire ottoman. De toute l'année 1775, le Ministre des Affaires étrangères de Louis XVI, Vergennes, ne fut pas incité à choisir d'avance la part de la France dans les dépouilles de la Turquie, encore que son successeur à Constantinople, Saint-Priest, continuât à augurer très mal de l'avenir de ce pays. Mais en 1776 le baron de Tott rentra à Paris. Il rapportait de son séjour en Orient l'opinion la plus pessimiste sur la situation des Turcs, la plus sévère sur leur incapacité;

et il la tirait des constatations et des expériences que lui-même avait faites dans le rôle de réformateur, d'instructeur et d'animateur, qu'il avait joué auprès d'eux. D'accord avec Saint-Priest, il remit aux Ministres des Affaires étrangères et de la Marine, en 1776, un mémoire dont la teneur avait été arrêtée de concert entre l'Ambassadeur et lui. Ce mémoire s'intitule : *Examen de l'état physique et politique de l'Empire ottoman et des vues qu'il détermine relativement à la France.*

Le baron de Tott commençait par démontrer que la situation créée en Orient par le traité de Kainardji mettait la Turquie à la merci de la Russie et de l'Autriche, surtout de la Russie.

«Pourra-t-on, disait-il, ne pas voir avec certitude la destruction prochaine de l'Empire turc en Europe? Aucun événement n'a jamais été annoncé par des signes plus certains et n'intéressa jamais plus essentiellement les vues politiques de la France et l'intérêt de son commerce. Cependant il ne se présente pour elle que deux partis à prendre : celui de garantir l'Empire ottoman de sa chute ou celui d'en profiter.»

Cela posé, Tott passait à l'examen du premier des deux partis à prendre. Selon lui, trois moyens seulement s'offraient de préserver la Turquie :

«Forcer les Cours de Vienne et de Pétersbourg d'abandonner leurs projets et s'en assurer; engager les Turcs à profiter des secours et des lumières qu'on pourra leur fournir pour rétablir l'ordre dans toutes les parties de leur administration, afin de rendre promptement à ce corps politique toute la vigueur dont il est susceptible; enfin venir avec une flotte délivrer à force ouverte la Crimée et rétablir, malgré les Turcs eux-mêmes, la teneur du traité de Belgrade, en les contraignant en même temps à tout ce qui peut leur en assurer la jouissance.»

Ces trois moyens, Tott les discutait ensuite pour en montrer les difficultés. Il s'étendait sur l'état de décomposition de la Turquie qui était à réformer de la base au sommet. Il signalait la faiblesse et la désorganisation de l'armée, de la marine, de l'artillerie. La reconstitution à entreprendre était, à son avis, celle de tout ce qui existait. «L'ensemble seul peut assurer, disait-il, le succès de chaque partie qui le compose. Chez les Turcs tout est à faire, et, ce qui est le plus difficile, tout est à détruire.» Reprendre aux Russes la Crimée, que les Turcs n'avaient pas su garder, n'eût pas été, croyait Tott, difficile à la France.

Et comme il jugeait la possession de ce pays nécessaire à la sûreté des États du Grand Seigneur, «pour assurer son Empire, affirmait-il, il faut donc la lui conquérir». Aucun obstacle à prévoir du fait des Turcs au passage par les Dardanelles de l'escadre française qui ferait voile vers la mer Noire. «Les Turcs, déclarait-il avec dédain, ne sont capables de résistance qu'aux bons conseils.» Mais, même la Crimée conquise avec les armes de la France, le salut de la Turquie serait-il par là assuré? Cette objection se présentait à l'esprit de Tott qui, loin de l'écarter, la retenait :

«L'effet momentané de cette démarche, disait-il, préservera-t-il pour toujours l'Empire de la destruction? C'est ce qu'on n'ose assurer; et plus on réfléchit sur l'état actuel et futur de l'Empire ottoman, plus on est invité à penser qu'il est plus certainement avantageux de profiter de sa chute que de chercher à l'en préserver. Après s'être convaincu que les efforts que l'on ferait à cet égard seraient vains et que nous touchons à cet important événement, il ne reste plus à examiner que le parti d'en profiter avantageusement pour la considération de Sa Majesté, sans inconvénient pour sa politique, et utilement pour les sujets de son royaume.»

L'intérêt pratique à sauvegarder, dans l'hypothèse d'un démembrement de l'Empire ottoman, consistait dans le commerce du Levant, si considérable en dépit des tracasseries des Turcs.

«De quelle importance, disait Tott, n'est-il donc pas de penser au moyen de conserver ce commerce, lors même que les Turcs seront forcés de repasser en Asie, en en supprimant toutefois les désagréments et en nous emparant en même temps de l'exploitation des productions du Levant, d'une manière à ne pas craindre la concurrence des nouveaux possesseurs de la Turquie européenne? Un établissement en Égypte paraît réunir à cet avantage celui de la considération de Sa Majesté et de sa politique. Il ne faut que jeter un coup d'œil sur la carte de l'Égypte pour apercevoir, dans sa position relativement à l'Europe, l'Asie, l'Afrique et les Indes, l'entrepôt d'un commerce universel. Un climat et un sol heureux, qu'arrose le plus beau des fleuves, offrent les productions les plus variées, les plus abondantes et les plus précieuses. Située dans l'angle oriental de l'Afrique, elle touche à l'Éthiopie et ses ports dans la Méditerranée et la mer Rouge la font également toucher à l'Europe, à l'Asie et aux Indes par le détroit de Bab-el-Mandeb. La France est aussi la seule des

grandes puissances à portée de former, d'alimenter et de conserver sans contradiction un établissement qui deviendrait la source des plus grandes richesses en joignant la mer Rouge avec le bras du Nil, qui s'en rapproche, par un canal navigable. Mais sans s'arrêter sur un objet d'une aussi grande valeur, les avantages de la position actuelle de l'Égypte suffiraient au commerce de toute la France et des chemins seulement praticables du Grand Caire à Suez faciliteraient suffisamment l'exploitation de celui des Indes. Alexandrie serait l'entrepôt de celui que nous continuerions à faire avec la côte de Syrie et avec tout le Levant et les arsenaux que nous y établirions leur assureraient une protection efficace. On observera encore, dans cet établissement, que sa proximité le plaçant sous l'œil du maître et de ses ministres, n'expatrie pas pour ainsi dire les sujets de Sa Majesté qui s'y transporteraient et ne divise pas les forces de l'État pour sa défense. On doit ajouter à cette considération essentielle que l'impôt le plus modéré, dans un pays aussi riche et aussi peuplé, fournirait à l'entretien d'une armée qu'on y formerait aisément et d'une flotte déjà construite dans les vaisseaux d'Alexandrie.»

Tott estimait qu'une fois conquise, l'Égypte, «inattaquable par les ennemis de la France, pourrait lui remplacer tout autre établissement dans le Levant. La France serait à l'abri de l'insulte. L'Angleterre, jalouse, verrait anéantir son commerce sans pouvoir nuire au nôtre.»

Il se préoccupait ensuite des moyens de conquête, mais n'en parlait que sommairement, en réservant ce sujet pour une étude ultérieure. Sur la facilité de l'entreprise, son opinion toutefois était empreinte d'un optimisme caractérisé.

«Un pays sans défense, sous la domination d'une puissance presqu'anéantie, une nation commerçante et un peuple mol, qui se soumet toujours au premier esclave qui a la volonté de lui commander, ne promettent, disait-il, aucun obstacle à surmonter.»

Il faudrait, pour conquérir l'Égypte, à peine autant de forces que pour la conserver. Deux plans d'opérations s'offraient «sur le choix desquels il n'appartenait qu'au Conseil de se prononcer», selon que la France agirait seule ou avec l'Autriche. En tout cas, on devrait d'abord procéder à un «examen topographique de l'Égypte», pour juger de ses ports, de ses fortifications, et arrêter la nature des préparatifs à faire.

Quant au prétexte de l'expédition, il serait tiré des avanies infligées par les Beys Mamelucks au commerce et aux marchands français :

«Le redressement des avanies que les négociants ont éprouvées dans tous les temps serait, disait Tott, le juste prétexte d'une hostilité que l'Ambassadeur du Roi à la Porte saurait justifier par l'impossibilité où elle est elle-même de s'y faire justice.»

*
* *

Ce mémoire du baron de Tott fut soumis au Ministre des Affaires étrangères, Vergennes, et à celui de la Marine, le comte de Sartine, successeur du comte de Boynes. Au Ministère des Affaires étrangères, il ne fit l'objet d'aucune étude dont le témoignage écrit se soit conservé : Vergennes était personnellement opposé à la politique dont s'inspirait le projet que, d'accord avec Saint-Priest, le baron de Tott avait présenté au Gouvernement; il ne croyait pas à la chute imminente de l'Empire ottoman et répugnait à la provoquer, en anticipant sur les événements, donc à prendre un gage aux dépens des Turcs. Mais au Ministère de la Marine, où le premier commis, Saint-Didier, avait eu la priorité sur Tott et Saint-Priest eux-mêmes dans les suggestions d'établissement en Égypte, et où le ministre Sartine inclinait vers les mêmes idées, le mémoire de Tott servit de base à une étude déjà plus approfondie et beaucoup plus développée, que Sartine confia à Saint-Didier. Celui-ci, au mois d'août 1776, remit à son chef un volumineux et très intéressant travail, intitulé *Observations sur l'Égypte*.

Le préambule de ce mémoire en retraçait la genèse dans les termes suivants :

«Les revers que les Turcs ont éprouvés pendant la dernière guerre avec les Russes, les conditions d'une paix honteuse qui prépare la ruine de leur Empire et l'agrandissement de la Russie, la crainte d'une révolution peu éloignée qui chasserait le Grand Seigneur de Constantinople en Asie, m'avaient fait prévoir le coup funeste que cet événement porterait au commerce des Français en Levant. Après avoir mûrement réfléchi sur les mesures qu'il conviendrait de prendre à cette époque pour procurer à la France un équivalent qui pût la dédommager des pertes qui la menacent, j'avais cru l'entrevoir dans la conquête de l'Égypte. Je ne m'étais pas dissimulé les difficultés qui pouvaient s'y opposer, mais j'avais jugé qu'elles n'étaient pas insurmontables.

« En rendant compte à Monseigneur de tout ce qui a rapport au commerce du Levant, dont les détails me sont confiés sous ses ordres, j'avais cru devoir l'entretenir de ce projet et de ses avantages sans lui en déguiser les obstacles, que les circonstances actuelles pouvaient y mettre. Je ne le luy avais présenté que comme une ressource pour l'avenir, et un moyen de faire échouer les vues ambitieuses de la Russie, et des autres Puissances jalouses de la supériorité de notre commerce dans la Méditerranée.

« Quelques mois après, M. le baron de Tott, connu par ses talents et par les services qu'il a rendus pendant une longue résidence en Turquie, est arrivé de Constantinople. Il a remis au Ministère, en son nom et en celui de M. le comte de Saint-Priest, un mémoire détaillé sur la position des Turcs et celle des Français dans les Échelles du Levant. Il y expose de la manière la plus plausible la chute prochaine de l'Empire ottoman, l'insuffisance de ses moyens de défense, et l'inutilité de ceux que la France pourrait lui fournir. Ce tableau est frappant, et on ne peut en méconnoitre la vérité. Il termine son mémoire en proposant la conquête de l'Égypte et il se borne à mettre sous les yeux du Ministère les conditions générales qui doivent l'y déterminer.

« Monseigneur m'a chargé de lui donner mes observations sur le projet de M. de Tott, et des détails sur l'Égypte. Je vais remplir ce devoir, autant que mes faibles lumières et l'ignorance où je suis de nos liaisons politiques et de la situation respective des différentes Puissances de l'Europe pourront me le permettre. Si j'ai eu les mêmes idées que M. le comte de Saint-Priest et que M. de Tott, je puis en être flatté, mais ce sera un motif de plus pour les discuter avec impartialité, et me tenir en garde sur le désir que tout homme a naturellement de défendre son opinion. Je tâcherai de faire ce que M. de Saint-Priest et M. de Tott feraient certainement mieux que moi. Nous avons le même but : l'amour du bien, la gloire du Roi, celle de ses Ministres, l'avantage de l'État. Je chercherai à appuyer mes raisonnements sur des faits et des principes.

« Pour admettre un projet aussi vaste que celui de la conquête de l'Égypte, pour tenter une expédition de cette nature, il faut qu'elle soit avantageuse, qu'elle soit possible, j'ose dire qu'elle soit nécessaire.

« La conquête de l'Égypte sera-t-elle avantageuse à la France?

« Avant de prononcer sur cette question, on doit connaître la situation de l'Égypte, ses productions, ses richesses intérieures et celles que le commerce peut y faire refluer.

« On doit balancer les avantages qu'on en retirera, avec les dépenses qu'entraîneront les frais de sa conquête, et ceux que le Gouvernement sera obligé de faire pour la conserver.

« On doit examiner enfin si cette nouvelle possession ne nuira pas à la population de la France.

« Entrons en matière. »

Après ce préambule, Saint-Didier examinait, en huit chapitres, qui forment comme une synthèse des connaissances acquises sur l'Égypte à cette époque : sa situation géographique, sa population, les mœurs de ses habitants, les révolutions successives dont elle avait été le théâtre, son gouvernement actuel, ses productions, ses manufactures, son commerce. Ce n'est qu'après avoir déblayé le terrain de tous ces préliminaires, nécessaires pour donner aux Ministres une idée précise d'un pays sur lequel ils en savaient beaucoup moins long que lui, que Saint-Didier abordait le véritable sujet de son travail, avec les trois chapitres finaux : examen des avantages qu'on retirerait de la conquête de l'Égypte; — la conquête de l'Égypte est-elle possible?; — la conquête de l'Égypte est-elle ou deviendra-t-elle nécessaire? — Nous les reproduisons ici *in extenso*.

« EXAMEN DES AVANTAGES

QU'ON RETIRERAIT DE LA CONQUÊTE DE L'ÉGYPTE.

« Tous les détails préliminaires, dans lesquels je viens d'entrer, m'ont paru nécessaires pour bien connaître la position de l'Égypte, le caractère de ses habitants et la nature de ses productions. Ce sont autant de points et de bases, qui serviront à nous guider dans la discussion des avantages que la France pourroit retirer de la possession de l'Égypte.

« Un pays aussi riche et aussi fertile, malgré l'oppression où il gémit, présente à une nation policée et instruite des ressources innombrables et les plus grandes facilités d'augmenter ses productions et ses revenus. Le rétablissement successif des anciens canaux du Nil, qui ont été comblés, porterait l'abondance dans toutes les parties de l'Égypte qui sont devenues arides. Ce royaume seul

rapporterait bientôt des sommes considérables et fournirait la matière d'un commerce immense. Il n'y a aucune colonie qui puisse présenter les mêmes avantages aux yeux d'un homme impartial. Mais en même temps, si on considère l'Égypte comme la réunion des peuples les plus barbares et les plus policés de notre hémisphère, comme l'entrepôt essentiel et nécessaire des marchandises de l'Europe, de l'Asie et de l'Afrique, si on la regarde comme le point central où presque toutes les richesses de ces trois parties du monde doivent aboutir, il est démontré que le Royaume maître de l'Égypte le sera du commerce général de l'ancien monde.

«Qui pourra se défendre d'un enthousiasme patriotique à la vue d'un projet qui assurera à la France de grandes richesses, et lui fournira les moyens de se rendre la Puissance la plus respectable de l'Europe?

«Qu'on jette les yeux sur la position géographique de l'Égypte. Placée entre la Méditerranée et la mer Rouge à l'extrémité orientale de l'Afrique où l'isthme de Suez la joint avec l'Asie, elle est également à portée de recevoir les productions de l'Afrique, de l'Europe et de l'Asie. Les différentes contrées de l'Afrique contribuent à enrichir le commerce de l'Égypte; et sans parler ici des caravanes du Maroc, et des Royaumes d'Alger, de Tunis, et de Tripoly, tout ce que l'Éthyopie et l'Abissinie ont de plus précieux est porté en Égypte. Ce ne sont pas les Éthyopiens eux-mêmes qui font ce négoce, ces peuples commercent rarement loin de leur pays. Ils vendent leurs marchandises aux habitants de la Nubie, que l'on nomme Barbarins, et ces peuples, traversant les montagnes affreuses qui les séparent de l'Égypte, y viennent apporter les productions de ces Royaumes. Il n'y a point d'année que ne parte de Sanaar une caravane pour l'Égypte. Je suis persuadé qu'une nation industrielle pourrait au moins doubler et tripler ce commerce en étudiant le gout et les besoins des Nubiens et des Abissins et des Éthyopiens, et en leur procurant les marchandises qui peuvent être le plus à leur convenance.

«Voilà certainement de grands avantages que présente l'Égypte. Mais ils ne sont encore rien, lorsqu'on réfléchit que la France peut se procurer exclusivement tout le commerce de l'Inde par l'acquisition de l'Égypte. Notre existence dans cette partie du monde est très précaire, les Anglais nous ont supplanté presque partout, ils jouissent tranquillement de nos dépouilles. Il est devenu impossible à la France de reprendre la supériorité dans l'Inde : quels efforts ne

faudrait-il pas faire pour recouvrer nos établissements, y détruire la puissance des Anglais? et encore on ne pourrait jamais se flatter d'aucun succès. Abandonnons à nos rivaux la route du Cap de Bonne Espérance, mais ne leur abandonnons pas un commerce précieux. Portons à leur commerce dans l'Inde le coup le plus funeste, sans y employer la voie des armées. Notre établissement en Égypte nous mettrait à portée d'acheter à un prix même au dessus des Anglais les marchandises de l'Inde et de les vendre aux peuples de l'Europe à meilleur marché qu'eux si, dans les commencements, cet expédient était nécessaire pour obtenir la préférence. Ouvrons le port de Suez aux Indiens, traitons avec leurs souverains, allons avec nos vaisseaux y chercher leurs marchandises : bientôt les Anglais ne pourront plus soutenir notre concurrence, bientôt ils abandonneront un pays, dont ils ne pourront plus nous disputer le commerce. Il ne tient qu'à la France d'opérer une révolution qui, en ruinant ses rivaux, lui ouvre une source intarissable de richesses. On va communément des ports de Provence à Alexandrie en quinze ou vingt jours. Le trajet par le Nil d'Alexandrie au Caire n'est, en été, que de trois ou quatre jours : les chameaux qui transportent les marchandises du Caire à Suez n'en mettent que deux à s'y rendre. On se servira de chameaux, en attendant qu'on ait pu rouvrir l'ancien canal qui joignait le Nil à la mer Rouge. Les vents du nord qui règnent constamment dans cette mer plusieurs mois de l'année conduiront en un peu de temps nos bâtiments de Suez dans les ports de l'Inde. On ose presqu'affirmer que les marchandises parties de Marseille arriveront dans l'Inde deux mois et demi ou trois mois au plus tard après leur départ de France, et que les retours ne seront pas plus longs en choisissant les saisons. On épargnerait par cette voie une perte d'hommes considérable que le scorbut et les maladies communes dans les campagnes de long cours enlèvent toutes les années. On pourrait approvisionner avec les blés de l'Égypte les Isles de France et de Bourbon, si on jugeait convenable de les garder.

«Il arrive ordinairement en Égypte des ports de Turquie et de Chrétienté 500 bâtiments par an. On pourrait réserver à la France tout ce commerce. Les Français apporteraient en Égypte toutes les marchandises de l'Europe et iraient chercher dans les Échelles du Levant toutes celles de la Turquie. Il en pourrait être de même pour les retours. Le pavillon du Roi ferait, sans craindre aucune rivalité, le commerce de l'Inde, celui de l'Égypte et de l'Afrique.

«Le Roi de Liemen serait forcé de vendre aux Français le café de Moka; et le Chérif de la Mecque et de Médine n'aurait d'autre parti à prendre que celui de faire le commerce de son pays par des bâtiments français. Ils seraient maîtres absolus de la mer Rouge. Les Musulmans se rendent à la Mecque par deux chemins : la plus grande partie des Turcs et des Persans passent par Damas. Les Barbaresques traversent l'Égypte. On pourrait accorder aux sujets des Puissances d'Afrique la liberté de s'y rendre par cette voie; ce serait un moyen de nous assûrer de leur fidélité et de leur amitié; on pourrait même donner une escorte à leur caravane contre les Arabes, au moyen d'un droit qui en payerait les frais.

«Les avantages de la conquête de ce pays ne peuvent plus être douteux; je dis plus, quelque somme que puisse coûter l'expédition, les revenus de l'Égypte et ses douanes dédommageront bientôt des avances qu'on aura faites. On augmentera les revenus du Roi. On diminuera ceux de nos rivaux.

«Sans doute les premières années qui suivront la conquête ne présenteront pas de grands bénéfices : les troupes à entretenir, les fortifications à élever, les arsenaux à former, les canaux à réparer absorberont les revenus. Mais une puissance telle que la France doit porter ses vues sur l'avenir. Oui, j'ose le dire, si on parvenait à s'établir en Égypte, si l'administration de France donnait à cette nouvelle colonie toute l'attention qu'elle mériterait, il ne s'écoulerait pas un espace de vingt ans, sans que les revenus annuels que le Roi en tirerait ne fussent supérieurs aux dépenses de la première mise. Qu'on réfléchisse sur la nature des productions de l'Égypte, sur sa fertilité, sur toutes les branches de commerce qui viendraient y aboutir, et on verra que je n'exagère pas, qu'il est impossible de calculer les richesses que la France en retirera. Mais, dira-t-on, peut-être que l'Égypte sera le tombeau des Français qui iront s'y établir, et qu'on ne se procurera ces richesses qu'aux dépens de la population de la France?

«Pour répondre à cette objection, écoutons les voyageurs et les Français qui ont habité en Égypte. Ils disent que l'air y est plus pur que dans aucun autre endroit du monde, à l'exception du P. Granger comme je l'ai dit plus haut. Cette bonté de l'air se communique à tous les êtres vivants qui habitent cette région fortunée. Il est vrai que l'air est sujet à se corrompre comme dans tous les autres climats. Les lieux marécageux sont mal sains, et il y en a en plusieurs endroits, mais c'est la faute des habitants : le rétablissement des canaux remédierait à tout. Comme le climat est très chaud, que le soleil est fort et qu'il n'y pleut que rarement, le serein est très dangereux en Égypte; le soleil élève une quantité de vapeurs qui occasionnent beaucoup de fluxions sur les yeux; d'autres personnes les attribuent à un sable très fin mis en mouvement par le vent. C'est la seule incommodité générale. D'ailleurs il serait inutile d'envoyer des Français pour peupler l'Égypte. Les troupes, les officiers civils et militaires, les négociants et les artistes suffiraient. Il serait facile d'y appeler tous les catholiques orientaux qui gémissent sous la tyrannie des Musulmans; la Palestine, la Syrie, le Diarbeck en sont remplis. En leur offrant une vie douce et tranquille et quelques terres, ils accoureraient en foule s'y établir, et leur intérêt les attacherait aux Français.

«Je crois avoir prévenu les objections que l'on pourrait faire sur l'utilité de la conquête de l'Égypte, et avoir démontré les avantages immenses que l'on en retirerait.

«Mais ces avantages ne suffisent pas pour déterminer une expédition de cette nature : il faut résoudre un second problème au moins aussi important.

«CETTE CONQUÊTE EST-ELLE POSSIBLE?

«Cette question présente des doutes, des incertitudes; je n'en dissimulerai ni les obstacles ni les difficultés, je proposerai les moyens qui me paraitront les plus propres à faire réussir cette entreprise, en indiquant les mesures préalables dont on devra s'occuper, avant de rien tenter.

«On doit convenir que cette expédition sera très coûteuse. Les frais d'armement, les frais de transport, la partie des vivres et des subsistances, en un mot tous les approvisionnements nécessaires à la conquête et à la prise de possession seront très chers. Il ne m'appartient pas de décider si la situation des finances permettrait de tenter cette opération en la supposant même avantageuse et utile à tous égards. Je dirai seulement qu'un pays tel que la France peut et doit faire un grand effort lorsqu'il s'agit de détruire le commerce de ses rivaux pour se l'approprier, et d'acquérir une possession qui

ajoutera à sa grandeur, à sa gloire et à ses richesses. Je n'insisterai pas davantage sur ce point pour en venir à la grande question, qui regarde les Anglais. Voudront-ils s'y opposer, le pourront-ils? Sans doute ils le voudraient, s'ils savaient l'objet de l'expédition, mais on peut leur donner le change facilement. Les Anglais sont trop instruits de tout ce qui tient au commerce pour ne pas sentir que l'Égypte nous assure, sans rien appréhender de leurs forces maritimes, le commerce de la Méditerranée et même celui de l'Inde. Les bénéfices qu'on peut retirer de la navigation et du commerce de la mer Rouge n'ont point échappé à la Compagnie des Indes Anglaises. Le chevalier Brusse, au retour d'Éthyopie, avait eu la commission de négocier auprès de Mehemet Bey la permission en faveur des bâtiments de sa nation d'apporter directement à Suez les marchandises de l'Inde, et une diminution des droits de douane qui montaient à plus de 15 o/o. Le Bey, dans la vue d'augmenter le produit de ses douanes, lui accorda le commandement qu'il désirait et décida que les Anglais ne payeraient que 8 o/o de douane et 50 pataques par bâtiment au gouverneur de Suez pour droit d'ancrage. On expédia de Bengale, en 1773, deux vaisseaux chargés de marchandises pour l'Égypte et la Turquie; ils périrent à l'entrée de la mer Rouge. Mais le mauvais succès de cette première tentative ne découragea pas les Anglais. Il partit de Bombay le 22 décembre 1774 deux nouveaux bâtiments, qui arrivèrent à Suez au mois de février suivant. Le chef de l'expédition fut très bien reçu par Mehemet. Les marchandises furent vendues en bloc aux marchands du pays. Les Anglais étaient obligés d'envoyer auparavant à Gedda les marchandises de l'Inde, qui payaient une douane considérable au Pacha de Gedda et au Cherif de la Mecque, indépendamment des 15 o/o dont les Anglais étaient obligés de tenir compte aux marchandises égyptiennes pour le montant des mêmes droits qu'ils devaient ensuite payer à la douane de Suez. Le Pacha de Gedda et le Cherif de la Mecque cherchent à faire échouer les Anglais pour les ramener à Gedda. Mais ils n'y parviendront pas, si les Beys d'Égypte connaissent leurs véritables intérêts. Ce fait prouve que les Anglais ont senti l'utilité qu'il y aurait pour eux de faire passer une partie de leur commerce des Indes par l'Égypte, et que si, d'un côté, ce motif les peut déterminer à s'opposer à notre expédition en Égypte, de l'autre, c'est une raison de plus pour nous emparer d'un pays, où les Anglais chercheront à amener les Russes pour profiter des avan-

tages qu'il offre, dans l'impossibilité où ils paraissent être de conquérir ce pays pour eux-mêmes. Plusieurs personnes prétendent même que les Anglais veulent tenter cette conquête par eux-mêmes. Ce qui est sûr, c'est qu'ils en ont fait lever les plans et les cartes par des ingénieurs. Mais pour en revenir à la question que j'ai établie, je pense que les Anglais ont un intérêt réel et auront la volonté la plus décidée de nous faire échouer, s'ils sont informés à temps de nos vues, et qu'ils aient la possibilité de le faire.

« J'ose même dire que dans cette supposition ils devraient nous déclarer la guerre. Mais il paraît probable qu'ils sont arrêtés par les circonstances où ils se trouvent. Je dirai d'abord qu'il est possible à la France de masquer son projet, et j'en indiquerai les moyens dans une autre partie du mémoire. Mais je suppose le contraire : les Anglais, avertis de nos desseins, chercheront à les prévenir. Nous serons à cette époque ou en paix ou en guerre avec eux. Dans les deux hypothèses, nous n'avons rien à craindre d'eux si l'Espagne nous seconde.

« Serait-il croyable que les Anglais osassent hazarder une flotte considérable dans les fonds de la Méditerranée au risque d'être battus par les Français et les Espagnols, ou même de ne pas arriver à temps, ce qui serait la même chose pour eux, car nos troupes, une fois débarquées en Égypte, n'ont rien à appréhender d'une armée navale qui ne pourrait rien contre elles, et qui ne se soutiendrait pas longtemps dans la Méditerranée.

« Avant de tenter l'expédition, la France devrait prendre ses mesures pour mettre ses frontières et ses colonies à l'abri d'une invasion, s'y tenir sur la défensive, pour diriger sur l'Égypte toutes ses attaques. L'objet est assez important en lui-même. Elle devrait aussi entretenir les discussions qui existent entre l'Angleterre et les colonies sans y prendre aucun parti. Ces précautions ne suffisent pas seules : il faudrait à l'avance et successivement faire passer à Toulon plusieurs vaisseaux de guerre du Ponent, les uns après les autres, et sur différents prétextes, de manière qu'il y eût vingt à vingt-cinq ou trente vaisseaux de guerre en état à Toulon. On y ferait venir toutes les flottes, dont on pourrait se passer ailleurs, et les vaisseaux de guerre qui ne pourraient plus servir comme tels, mais qui pourraient encore être armés en flûte pour une expédition aussi courte. On ferait, le plus secrètement possible, des approvisionnements en vivres et munitions de guerre; et sur le prétexte de quelques mouvements en

Corse, dont on affecterait de répandre le bruit, on ferait filer une certaine quantité de troupes en Provence, sauf à y faire porter de différents points le reste des troupes dont on aurait besoin au moment de l'opération.

«J'ai dit que nous devions agir de concert avec les Espagnols; cela est nécessaire non pour nous aider à la conquête de l'Égypte, mais peut-être pour contenir les Anglais. Dans ce cas les Espagnols devraient tenir des armements considérables à Cadix et à Cartagenne.

«Pourroit-on penser que dans cette position les Anglais oseraient venir dans la Méditerranée? Occupés et distraits par les troubles de leurs colonies, sans argent, et au moment de voir leur crédit s'anéantir, pourraient-ils faire un armement de cinquante vaisseaux de guerre au moins, sans avoir la certitude et même des espérances bien fondées de parvenir à leur but? Où prendraient-ils les matelots nécessaires? Tout s'opposerait à l'exécution de leurs projets, et jamais le Cabinet de Londres ne pourrait le tenter.

«Si nous étions en paix avec eux, ils n'oseraient pas la rompre. Si nous étions en guerre, ils seraient occupés de leur propre défense, de leurs colonies, même des nôtres, mais jamais ils n'auraient le moyen de porter leurs forces dans la Méditerranée assez à temps pour déconcerter notre plan. On ne peut plus s'y méprendre : les Anglais sont dans une position critique : et de quelque œil que l'on envisage la nôtre, le temps est arrivé de sentir toute la supériorité que nos armes doivent reprendre sur les Anglais. L'année dernière une flotte et une armée espagnole menaçaient toute la Méditerranée. Les Anglais ont-ils essayé de s'y opposer par la force? L'Espagne leur a déclaré que ses troupes allaient en Afrique : nous pourrons avec vérité faire la même réponse, et les Anglais seront bien forcés de s'en contenter. Cet événement est un exemple qui peut nous rassurer.

«D'ailleurs si une querelle avec quelque Puissance de la Barbarie était nécessaire pour avoir un prétexte, il est facile de provoquer quelque brouillerie avec la Régence de Tripoly. C'est le pays le plus voisin de l'Égypte du côté de l'Ouest et celui qui nous servira le plus pour masquer nos vues. Lorsque l'Égypte sera prise, je réponds de faire la paix à volonté avec Tripoly. Il semble, d'après ces réflexions, et l'exemple de l'Espagne, que la France doit être tranquille du côté des Anglais.

«Mais, dira-t-on peut-être, comment engager les Espagnols à se lier avec

nous, pour une expédition dont tous les avantages paraissent être réservés aux Français? L'expédient est simple : si l'on croit que le secours des Espagnols est absolument nécessaire, ce dont je doute, il n'y a qu'à les partager avec eux, leur offrir de les assimiler aux Français pour le commerce d'Égypte, y permettre des établissements de commerce espagnols, à l'exclusion des négociants et navigateurs des autres puissances. Ce privilège, qui serait très considérable pour toute autre nation, doit nous donner peu d'ombrage de la part des Espagnols. Nous ne devons pas appréhender et leur concurrence et leur industrie. Cet objet ne serait-il pas suffisant pour déterminer les Espagnols à tenir des armements prêts à Cadix et à Cartagenne? Il n'y aurait alors qu'à leur proposer une colonie dans la Méditerranée; si une saine politique conduisait le Cabinet de Madrid, il n'insisterait pas sur un équivalent de cette nature, parce que les Espagnols ont déjà trop de possessions et que leur population n'est pas assez nombreuse. Ils devraient se borner à partager le commerce de l'Égypte et à l'avantage considérable pour eux de voir les Anglais s'appauvrir en perdant le commerce de l'Inde, et forcés par la suite d'abandonner la Méditerranée et les établissements qu'ils y ont.

«Ne pourrait-on pas également assurer aux Espagnols la possession de l'isle de Minorque, dès que les circonstances nous permettraient de l'attaquer avec succès? Cependant si les Espagnols insistaient sur un équivalent dans la Méditerranée on pourrait leur céder l'isle de Corse. Si ce plan ne leur convenait pas, on pourrait jetter les yeux sur Tunis ou sur la Candie. Le premier de ces royaumes est très fertile, et la conquête n'en serait pas difficile. Si les Espagnols avaient attaqué Tunis au lieu de se porter sur Alger, leur expédition aurait pu être glorieuse et utile. La position du Royaume de Tunis, qui est presque partout environné par la mer, la faiblesse du Gouvernement et les richesses du pays en auraient facilité la conquête et les moyens de le conserver. La prise de l'isle de Candie serait préférable à tous égards. La conquête de l'Égypte nécessite, selon quelques personnes, celle de Candie, et il faut que cette isle passe dans nos mains ou dans celles de nos alliés. Les Espagnols y trouveraient l'avantage d'y avoir une riche possession, nous éviterions les frais de cette seconde expédition et en exigeant la condition expresse que les ports de Candie nous seraient ouverts, soit à nos bâtiments marchands soit aux vaisseaux de guerre, comme ceux de l'Égypte le seraient aux Espagnols, il nous

serait au moins indifférent que cette possession fût sous la domination espagnole, de préférence à la française.

«Les difficultés étant aplanies de la part des Anglais comme ennemis et des Espagnols comme amis, ne rencontrerions-nous pas d'obstacles de la part de Constantinople? Les Turcs sont trop avilis pour les craindre : M. le comte de Saint-Priest et M. le baron de Tott en paraissent convaincus. Mais sans discuter sur ce point il est un moyen tout simple. Depuis le commencement de ce siècle, les Pachas et les Beys d'Égypte ont fait des emprunts considérables aux Français, la plupart n'ont pas été remboursés. Ils leur ont suscité des avanies de toute espèce, sans égard pour le respect dû au Roi et à la fidélité des capitulations, qu'ils se font un plaisir de violer journellement. Ces emprunts, ces avanies, avec les intérêts qui pourraient être estimés, montent à une somme immense. Je pense, comme M. le baron de Tott, qu'elle irait à quarante millions. Le Ministre du Roi à Constantinople pourrait être chargé d'en remettre l'état à la Porte, d'en demander le remboursement et une réparation éclatante de toutes les insultes que les Français ont éprouvées en Égypte. La réponse de la Porte serait celle qu'elle a toujours faite. Pour toute satisfaction nous obtiendrons quelques regrets sur l'impuissance où elle est de faire obéir les Égyptiens parce que son autorité est méconnue dans cette partie. Il serait juste et conséquent de lui déclarer alors que, puisque son pouvoir y est méprisé, et sans forces, nous nous chargerons de nous faire justice nous-mêmes. D'après cette démarche l'expédition devient juste et conséquente.

«Maîtres de l'Égypte, les Français le seront des Turcs, et le café et le riz mettront nécessairement les Ottomans dans leur dépendance. D'ailleurs il serait possible de leur procurer des dédommagements. On pourrait s'engager à leur donner des secours contre les Russes, si ceux-ci voulaient forcer les passages du canal de la mer Noire, ou ceux des Dardanelles. Quelques vaisseaux de guerre seraient suffisants.

«Ce serait ici le lieu de tracer le plan de l'expédition, d'indiquer le nombre des vaisseaux et des troupes, et de désigner les points d'attaque. Mais ce ne peut être que l'ouvrage d'un militaire instruit, qui aille reconnaître le local, pour pouvoir guider ensuite les mesures du Gouvernement. Cette précaution est indispensable pour ne pas se méprendre.

«Je me contenterai de quelques réflexions générales. Je suppose des escadres

armées à Cadix et à Cartagenne. On pourrait destiner quelques vaisseaux de Toulon pour les opérations maritimes et escorter le convoi. Les autres resteraient armés à Toulon, pour aller s'opposer avec les Espagnols à l'entrée des Anglais dans la Méditerranée, s'ils osaient y venir troubler notre expédition, ce que je ne présume pas. Il y aurait encore un moyen certain de contenir les Anglais, ce serait d'armer une escadre à Brest et de faire filer sur les côtes du Ponent quelques troupes, pour les faire appréhender une descente en Angleterre. En prenant cette précaution, on pourrait se passer même du secours des Espagnols. D'ailleurs l'armement pourrait être prompt au moyen des préparatifs qu'on aurait faits à l'avance, et les Anglais seraient au moins dans le doute, comme toute l'Europe, sur sa véritable destination, qui pourrait être masquée par l'annonce d'une entreprise sur Tripoly de Barbarie. Je préfère des flûtes et des vaisseaux armés en flûte à un grand nombre de bâtiments marchands, parce que l'embarquement est plus prompt, et qu'il est plus facile de conduire le convoi, sans craindre de le voir dispersé par un coup de vent.

«Le choix du Général est important; lui seul doit avoir le secret. Un officier, habile et hardi, qui réunirait le commandement des forces de terre et de mer, serait le plus propre à cette expédition.

«La flotte arrivée sur les côtes de l'Égypte, on commencerait par s'emparer d'Alexandrie, et de la fortifier. La prise de cette place, qui est dépourvue de fortifications, serait peut-être plus facile qu'on ne pense. A cette époque je regarde la conquête de l'Égypte comme faite, pourvu qu'on ne s'engage pas légèrement dans les terres, qu'on aille pied à pied, et avec précautions. Les Égyptiens ne pourront plus recevoir des secours étrangers : ils seront réduits à eux-mêmes, ou pour mieux dire le gouvernement sera réduit aux troupes ottomanes et aux Mamelucs ou esclaves, parce qu'il est indifférent aux Égyptiens de subir le joug d'une Puissance étrangère, ou de rester asservis à la tyrannie des Beys et des Ottomans.

«Après la prise d'Alexandrie, le Caire et Suez doivent ensuite attirer l'attention du Général. Devra-t-il l'attaquer par terre, attendra-t-il la crue du Nil pour remonter ce fleuve avec des petites frégates, des chaloupes canonières, des prames et des galiotes à bombe? C'est encore un point que je ne saurais décider, et sur lequel on ne pourra se déterminer que d'après les connaissances locales qu'il est nécessaire de se procurer avant de ne rien tenter. Je sais

que le Caire est sans défense, comme Suez et toutes les villes de l'Égypte. Je pense qu'il faudrait bâtir une forteresse pour contenir le Caire et une à Suez pour défendre l'arsenal qu'on fera sur la mer Rouge. Quant à la Haute-Égypte, il sera toujours à temps de s'en emparer, en faisant successivement quelques redoutes sur le Nil de distance en distance.

«Notre armée aura un fléau à redouter, qui est la peste. Le Général devra prendre les plus grandes précautions pour en préserver ses troupes. Une fois nos établissements formés, on pourra écarter facilement de l'Égypte la contagion en faisant des lazarets sur les côtes de la Méditerranée et aux frontières de la Nubie.

«Le succès de cette entreprise serait peut-être incomplet si elle n'était en quelque sorte consolidée par une expédition plus considérable, mais qui seule paraît devoir assurer et rendre certains les avantages qu'on doit retirer de la conquête de l'Égypte. Qu'on jette les yeux sur la carte de la mer Rouge. Du côté nord elle touche à l'Égypte par Suez, et elle communique au sud avec l'Océan par le détroit de Bab-El-Mandeb. Ce passage est très étroit, au milieu de la passe on trouve l'isle Mehun, dont il serait peut-être convenable de s'emparer. On ignore si elle est habitée, si elle appartient à quelque prince arabe ou au Roi de Liemen. Je pourrai dans peu donner des renseignements exacts sur ce qui concerne cette partie, d'après lesquels il sera facile de déterminer les mesures nécessaires pour se rendre les maîtres du passage, et s'y fortifier de manière que les Anglais ne puissent pas nous en chasser, si en effet comme je l'ai entendu dire, c'est la clef de la mer Rouge, et le point qui doit nous assurer le commerce de l'Inde, et celui des pays situés sur la mer Rouge comme Moka, Gedda et les autres ports de l'Arabie.

«Ce sera la barrière du côté de l'Inde. (Je crois cependant que l'on pourrait s'exposer sans aucun risque.) Candie doit l'être du côté de la Méditerranée, s'il est prouvé qu'on en ait besoin, ce dont je doute. Cette isle regardée comme colonie présente cependant des richesses et un commerce considérable. Comme position, elle protège le commerce de France avec l'Égypte, elle contient et elle domine surtout l'Archipel. Quelques vaisseaux de guerre dans ses ports et en croisière sur ses côtes mettent la navigation à l'abri de toute insulte. L'expédition de Candie pourrait être une suite de celle de l'Égypte, à moins que les Espagnols ne voulussent se charger de cette conquête. La puissance qui s'emparerait de la Sude serait bientôt la maîtresse de la plus grande partie de l'isle : c'est le point essentiel, à ce que l'on croit, mais je ne peux rien assurer sur cet objet.

«Tous les détails relatifs à la conquête ne sont énoncés que comme un aperçu général de l'expédition; ils ne peuvent être ni exacts, ni décisifs, et ils doivent nécessairement être redressés par des personnes plus instruites, et par l'homme de guerre qui sera envoyé sur les lieux : je ne puis trop le répéter, c'est une précaution préliminaire et indispensable.

«La facilité de conserver l'Égypte ne peut pas être un problème. Elle ne pourra être attaquée que par la Méditerranée, quelques fortifications la mettront de ce côté à l'abri de toute insulte. Elle n'a rien à craindre de la Nubie; les déserts du royaume de Tripoly de Barbarie, ceux que l'on trouve avant de parvenir aux montagnes de la Palestine, sont autant de barrières qui la séparent du reste du monde. D'ailleurs les Français maîtres du Nil en feront une ligne de défense.

«Il est à présumer qu'après quelques années, lorsque tous les établissements seraient faits, un corps de 8 à 10 mille Français serait plus que suffisant pour garder tout ce royaume et y maintenir l'ordre. Il faudrait à la vérité les changer tous les 7 à 8 ans pour prévenir les effets du climat, s'il était prouvé qu'il dût les amollir et en faire des hommes efféminés et adonnés uniquement à leurs plaisirs. Il n'est pas douteux qu'on pourrait lever à cette époque une milice parmi les chrétiens du pays et ceux qui viendraient s'y établir de la Palestine et de la Syrie. On les emploierait utilement pour la police, et même contre les Arabes, si ceux-ci voulaient faire quelque incursion en Égypte contre le gré des Français. Des lois simples et proportionnées aux mœurs des différents habitants de l'Égypte, un gouvernement juste, quelques grades et quelques récompenses aux principaux habitants du pays, la certitude et la garantie de leurs possessions et de leurs biens, seraient des moyens assurés pour attacher à la France ces peuples qui respireraient enfin, après avoir gémi pendant des siècles sous la tyrannie la plus atroce. Les richesses que la France retirerait de l'Égypte seraient la récompense du bien qu'elle ferait à ses habitants, en les associant à la nation et en leur arrachant les fers que des despotes avides leur ont donnés successivement.

«L'humanité réclamerait ses droits dans un pays où elle a été méconnue

pendant si longtemps; on verrait enfin prospérer un Royaume fertile, ressource assurée pour le Trésor public et l'objet des regrets impuissants de toutes les autres nations.

«LA CONQUÊTE DE L'ÉGYPTE

EST-ELLE OU DEVIENDRA-T-ELLE NÉCESSAIRE?

«Il serait peut-être superflu de traiter cette dernière question, si les avantages de la conquête de l'Égypte étaient en effet aussi considérables qu'ils me paraissent et si l'officier chargé de se rendre sur les lieux et d'examiner le local reconnaissait que je ne me suis pas fait illusion sur la possibilité de cette entreprise.

«Il serait toujours vrai de dire cependant que le Gouvernement aurait plus de motifs pour s'y déterminer, si on lui en faisait sentir la nécessité. Elle existerait, cette nécessité, si le commerce français en Levant était menacé d'une ruine prochaine, si on touchait au moment où cette branche de richesses devrait passer à des mains étrangères et rivales, s'il n'était plus possible de nous maintenir dans les contrées du Levant, et si le seul remède à un mal aussi grand pouvait être la conquête d'un pays, qui anéantirait les projets de nos ennemis, augmenterait notre commerce dans la Méditerranée en nous donnant une supériorité qu'on ne pourrait plus nous enlever, et en mettant entre nos mains le commerce de l'Asie et de l'Afrique et une grande partie de celui de l'Europe. On conviendra que l'Égypte est le seul pays de la Méditerranée qui présente tous ces avantages.

«Si on en croit les avis reçus de Vienne et même de Constantinople, les Russes s'occupent de l'exécution d'un projet qui ne nous permettra plus de rester tranquilles spectateurs des événements. Quelle que soit la situation de nos finances, quelques motifs que le Gouvernement puisse avoir de maintenir la paix, et d'écarter tout ce qui pourrait amener une guerre, il est impossible que la France puisse voir d'un œil indifférent la chute de son commerce et de sa navigation. La sagesse engage à chercher, par des moyens de prudence et d'adresse, à en éloigner l'époque. Mais une fois arrivée, la saine politique exige des efforts pour disputer des richesses qu'on voudrait nous enlever. Nous touchons à ce moment fatal, si les Russes veulent tenter le projet d'attaquer

Constantinople par la mer Noire et les Dardanelles, et de détruire l'Empire ottoman. On prétend que l'on prépare tous les matériaux pour une escadre formidable dans les forêts qui avoisinent le Boristhène et le Don, que toutes les pièces de bois numérotées seront portées d'Azof et de Kilburn à Kerche et à Jennicalé, places situées dans le détroit de la mer de Zabache, qu'on y envoie également tous les attirails de guerre et des munitions de bouche. La Russie se sert de l'argent que les Turcs sont obligés de lui payer par le dernier traité, pour construire cette flotte, qui sera de douze vaisseaux de guerre et qui doivent être achevés dans moins de deux ans. On prépare dans le même temps une flotte considérable à Cronstad, dont une partie doit faire cette année des évolutions dans la Baltique. Ce sera un prétexte pour masquer sa véritable destination lorsque le moment sera arrivé. On envoie des frégates dans l'Archipel. On a la nouvelle que plusieurs sont déjà arrivées dans les ports de l'Angleterre. Le motif que l'on donne à ce petit armement ne paraît relatif qu'à la protection que l'Impératrice veut accorder au commerce de ses sujets : mais leur véritable mission est de grossir, de fortifier et d'approvisionner d'armes le parti des Russes, composé de tous ceux qui professent la religion Grecque. La Russie doit compter principalement sur toute la Grèce, la Morée, la Macédoine, l'Epire, les Isles de l'Archipel, et plusieurs places de l'Anatolie. Livourne, où la Russie entretient pendant la paix un Général Russe, est le rendez-vous de cette flottille, et sera l'entrepôt de toutes les munitions, et le point d'où émaneront tous les ordres que l'Impératrice voudrait faire passer au Levant. Cette flottille doit préparer toutes les opérations et les moyens d'armer les Grecs; les méprises, les fautes même de la dernière guerre éclaireront les Russes sur les mesures qu'ils devront prendre. Les douze vaisseaux de la mer Noire doivent être montés, approvisionnés et appareillés à l'époque fixée par le Cabinet de Saint-Pétersbourg. Ils escorteront l'armée de terre qui séjourne en Pologne, et qui est renforcée tous les jours sous le prétexte d'y maintenir l'ordre. Toutes ces forces s'ébranleront à la fois et doivent se porter sur Constantinople, s'en emparer, et chasser les Turcs en Asie.

«Tels sont les avis qui sont parvenus au Ministère. On ajoute que le projet de l'Impératrice est d'établir à Constantinople la résidence des souverains de Russie et d'y renouveler l'Empire Grec, dans lequel sera incorporé celui des

Russes. Il nous importe peu que ce soit là le but de l'Impératrice, ou qu'elle ait le dessein d'y envoyer un Vice-Roi; mais il nous importe de prévenir l'exécution de ce projet ou de tout autre semblable, ou bien la France doit renoncer insensiblement à tout commerce dans la Méditerranée.

«On ne doit pas douter que les projets de la Russie ne seront toujours concertés avec les Anglais, auxquels la Russie pourra céder un établissement quelconque dans le Levant; avec les Vénitiens, qui se réuniraient à la Russie pour chercher à reprendre une partie de leurs anciennes possessions; et peut-être même avec l'Empereur. Le traité de partage de la Pologne peut donner l'idée de confédérations plus utiles et tout au moins aussi faciles, soit que les vues actuelles de la Russie par Azof, Kerche et Jennicale réussissent, soit qu'elle ne puisse les réaliser. Il est certain de dire que tous les efforts qu'elle fait pour parvenir à avoir des forces sur la mer Noire menacent d'une manière prochaine ou éloignée Constantinople et doivent conséquemment nous déterminer à la conquête de l'Égypte. Si cependant ce projet ne pouvait pas être adopté, il n'existe qu'un moyen, c'est de soutenir le Grand Seigneur, malgré lui-même, d'envoyer des vaisseaux pour garder le passage de la mer Noire, d'y faire élever des batteries par des ingénieurs habiles, de les faire soutenir par un corps de troupes françaises et d'armer à Toulon une escadre assez considérable pour attaquer et détruire celles des Russes, lorsqu'elles voudront pénétrer à Constantinople par la mer Noire ou par les Dardanelles. Les sujets de plaintes, qu'ils nous ont donnés dans la dernière guerre et qui ne sont pas encore réparés, sont de justes motifs pour leur déclarer la guerre, le cas arrivant. On conviendra que cet effort sera très dispendieux : il doit réussir vraisemblablement : mais quel en sera le résultat? de nous retrouver dans la même position où nous étions il y a quelques années, et d'avoir fait des dépenses immenses sans acquérir la moindre possession.

«Si au moins nous pouvions nous flatter de faire le même commerce, il vaudrait peut-être un aussi grand sacrifice : mais nous ne pouvons l'espérer. L'anarchie qui règne dans toutes les parties de la Turquie, l'avidité des Pachas qui ne s'occupent que des moyens de s'enrichir sans craindre la Porte, les avanies qui, si elles augmentaient encore, seraient bientôt au point de nous forcer d'abandonner plusieurs de nos établissements en Turquie, sans pouvoir nous promettre aucune justice de la faiblesse du Sultan et de celle de son

Divan, tout nous annonce que nous ne devons plus attendre de dédommagements et de protection que de nos forces et de notre courage.

«Il est encore un motif puissant qui rend peut-être plus nécessaire la conquête de l'Égypte. Quel que soit l'événement de la guerre des Anglais avec leurs colonies, on peut prédire, sans craindre de se tromper, qu'on est au moment d'une entière séparation, ou que l'époque n'en peut être retardée que de quelques années.

«Il sera d'une saine politique de chercher à maintenir les nôtres dans la dépendance de la Métropole; mais enfin transportons-nous à un temps plus reculé. Le jour viendra où elles entreront dans la confédération des Colonies anglaises. La France voudrait en vain s'y opposer : elle éloignerait d'elle pour jamais et ses propres colonies, et celles des Anglo-Américains. Son intérêt la portera peut-être à les déclarer libres et à profiter de cet acte forcé de complaisance pour faire des traités de commerce avantageux, en profitant habilement de la haine qui subsistera longtemps après la séparation entre l'Angleterre et les Colonies. Les avantages que nous en retirerions, s'ils étaient ménagés par une main habile, nous dédommageraient peut-être de la perte de nos colonies. Mais alors, combien la France n'aurait-elle pas à s'applaudir d'avoir prévu cette révolution, et de s'être ménagé, à portée d'elle et même sous ses yeux, une colonie riche, qui nous fournirait du sucre et de l'indigo et presque toutes les productions de l'Amérique.

«Mais quand même le projet de l'Égypte serait inadmissible dans les circonstances actuelles, il est possible qu'on puisse s'en occuper un jour. Dans cette vue je crois devoir proposer à Monseigneur de choisir M. le baron de Tott pour l'inspection des Échelles du Levant, dont on a mis la nécessité sous les yeux du Roi. Ses talents, son grade le rendent très propre à cette commission. On ajouterait un article secret aux instructions générales de M. de Tott pour le charger d'examiner la possibilité de la conquête de l'Égypte, les lieux les plus propres au débarquement, les forces du pays, celles que la France devrait employer dans cette expédition, on lui recommanderait de lever les plans des villes de la côte, de combiner les moyens d'attaque et de défense, en un mot les ordres qu'il serait nécessaire de donner pour conquérir, conserver et gouverner l'Égypte. M. de Tott réunit à des connaissances sur le commerce les talents d'un ingénieur de terre et de mer et d'un artilleur; il sait la langue

du pays; lui seul peut bien remplir une mission aussi délicate. Il pourra débuter par l'Égypte, revenir ensuite en France rendre compte de ses opérations, et remettre ses plans et ses projets, dont on fera usage si les circonstances l'exigent, sauf à lui faire continuer sa tournée dans les autres Échelles du Levant, si on juge à propos de ne rien tenter.

«Il sera toujours très prudent de se procurer des matériaux dont on pourra se servir par la suite, si pour le moment ils sont inutiles. C'est un grand avantage d'être prêt à tout événement.

«Je dois m'arrêter. Ce mémoire est déjà trop long. Je sens que je me suis laissé entraîner par mon zèle, il doit y avoir des bornes : mais il sera ma justification auprès des Ministres, qui sauront apprécier mes motifs, et excuser la faiblesse de ma plume, peu exercée à traiter des matières aussi importantes.

«J'ai présenté mes idées, mon opinion; si elles pouvaient mériter l'approbation du Ministère, je serais trop heureux. Si j'ai mal vu, mal combiné, si je me suis abusé, je dois me flatter encore qu'on voudra bien interpréter ce travail, fait à la hâte, comme une preuve de mon amour pour le bien et du désir que j'ai d'être utile.»

Signé : Saint-Didier.

* * *

Ce chaleureux et puissant plaidoyer en faveur de la conquête de l'Égypte fit impression sur l'esprit du Ministre de la Marine, qui résolut de faire étudier sur place, conformément aux suggestions de Saint-Didier, les conditions de l'expédition proposée. Le baron de Tott fut chargé de l'inspection générale des Échelles du Levant, à laquelle il était d'usage de procéder de temps à autre, et il fut décidé de profiter de sa mission officielle pour lui confier celle, très secrète, d'étudier aussi soigneusement que possible les moyens de conquérir l'Égypte. Des instructions verbales, explicites et catégoriques, lui furent données à cet égard par Sartine, bien que Vergennes, toujours aussi opposé à toute idée de conquête en Orient et d'abandon de la Turquie, eût élevé des objections même contre la simple étude secrète d'un tel projet. L'opposition du Ministre des Affaires étrangères est la raison pour laquelle les instructions écrites, qui furent adressées à Tott sur sa mission secrète, s'abstiennent d'en définir avec précision le véritable objet. Elles les délayent, pour ainsi dire,

dans le mandat d'une enquête plus générale, tout en recommandant au baron les précautions les plus ingénieuses pour préserver le mystère de ses réelles investigations. Voici en quels termes Sartine écrivit à Tott :

«Après vous avoir expliqué, Monsieur, les intentions de S. M. sur tout ce qui concerne le commerce et l'administration des Échelles du Levant et de Barbarie, il me reste à vous faire connaître ce que j'attends encore de votre zèle. Je suis bien aise de profiter de vos talents militaires, pour nous procurer tous les renseignements dont nous pouvons avoir besoin dans le cas d'une guerre avec les Princes de Barbarie, et dans toute autre occasion, que les événements pourraient amener, et où l'on serait embarrassé de prendre un parti, si on n'avait pas les matériaux suffisants pour diriger les mesures que les circonstances politiques exigeraient. C'est un objet essentiel qui malheureusement a été négligé, et il est prudent de profiter de la circonstance de votre inspection pour être préparé contre tous les événements possibles. S'il en arrivait d'une nature à nous forcer de faire quelques établissements dans les mers du Levant et de nous emparer de quelque point qui nous soit nécessaire pour soutenir notre commerce, le protéger et servir d'asile à nos bâtiments, il serait avantageux d'avoir des notions exactes sur ce qui pourrait le mieux convenir aux intérêts de la France. Vous voudrez bien, Monsieur, vous en occuper en cherchant même à éloigner tout ce qui pourrait faire naître quelque soupçon sur cette mission secrette, dont vous sentez toute l'importance. Vous pourrez la masquer aux yeux des Turcs, des Barbaresques et même des Français, en annonçant que vous êtes chargé de faire des observations astronomiques pour l'Accadémie des Sciences, des recherches sur l'histoire naturelle, sur les coraux et autres madrépores pour le cabinet d'histoire naturelle, et par tout autre prétexte plausible que vous pourrez trouver. On ne saurait trop vous recommander la plus grande discrétion. Vous en sentez les conséquences et vous avez un intérêt bien grand à ne pas laisser pénétrer le secret de vos opérations. Comme elles nécessitaient entièrement la présence des services d'un officier de la Marine pour les sondes, et pour tout ce qui tient à la partie des côtes et de la navigation, j'ai fait choix de M. de la Laune, Enseigne de Vaisseau, que vous m'avez proposé vous-même pour vous seconder et aider : c'est la seule personne avec laquelle vous puissiez vous ouvrir. Je l'ai fait embarquer en qualité

de surnuméraire, comme vous l'avez désiré, pour qu'il pût remplir sur la frégate son service de mer, et vous suivre à terre partout où vous irez. Vous répandrez sans affectation parmi ses camarades qu'il a obtenu l'agrément d'aller avec vous pour satisfaire sa curiosité, et augmenter les connaissances qu'il a déjà sur l'histoire naturelle. Au moyen de cette ouverture on supposera qu'il n'est oc-occupé qu'à dessiner les côtes et les monuments antiques pour satisfaire son goût, et la pêche du corail lui servira encore de prétexte pour se procurer les sondes de tous les mouillages importants. Je l'ai prévenu de ce qu'il avait à faire, et comme il est très prudent, j'espère qu'il pourra vous être utile.

«Mais parmi tous les pays, isles, ou ports qui peuvent mériter votre attention, vous devez distinguer principalement l'isle de Candie. Vous discuterez avec le plus grand soin la possibilité de sa conquête. Vous examinerez les lieux les plus propres au débarquement, la nature et les mœurs des habitants, leur façon de penser, les forces du pays, celles de terre ou de mer que la France devrait employer dans le cas où elle serait déterminée par les circonstances à tenter cette expédition. Vous me procurerez les plans des villes, des forts, des côtes et des ports en y joignant vos observations et vos avis. Vous indiquerez les points qui peuvent être attaqués le plus facilement, ceux qu'il faudrait conserver ou raser, les fortifications que l'on serait obligé d'y faire. En un mot vous m'enverrez des informations assez exactes pour qu'elles puissent diriger les ordres qu'il y aurait à donner pour conquérir, conserver et gouverner le pays en en tirant le parti le plus avantageux, soit du côté des productions et des manufactures, soit du côté du commerce. Un des articles les plus importants est celui de la dépense qu'on serait obligé de faire. Vous devez calculer cet objet et combiner les moyens qu'on pourrait employer pour pouvoir par la suite dédommager la France des avances qu'elle serait obligée de faire.

«Il serait intéressant d'avoir également des plans et des informations exactes sur l'isle de Chypre, les côtes de Syrie, l'Égypte et sur celles des isles de l'Archipel dont la position pourrait être favorable à la protection de notre commerce.

«La ville de Barut mérite également votre attention. Pendant la dernière guerre des Russes et des Turcs, elle a servi d'asile à tous les bâtiments russes, et elle était le centre de leurs opérations en Syrie. On prétend qu'il est très

facile de s'en emparer et de la conserver ensuite au moyen de quelques fortifications qu'on pourrait ajouter.

«J'ai l'honneur de vous envoyer cy-joint un chiffre qui vous servira pour toute la correspondance qui intéresse la partie secrète de votre mission. Je suis persuadé que vous la remplirez à notre entière satisfaction et surtout avec tous les ménagements qu'elle exige.»

Nous avons dit la raison pour laquelle l'Égypte n'est mentionnée qu'une fois dans cette lettre, et tout à fait incidemment. Cette raison est indiquée par une note inscrite sur la copie du document qui est conservée aux Archives nationales :

«N. — Dans cette lettre, on n'indique pas particulièrement l'Égypte au baron de Tott. Des motifs particuliers de complaisance pour M. le comte de Vergennes empêchèrent d'en faire un article à part; mais M. de Sartine avait principalement recommandé cet objet à cet officier, qui avait été chargé de le discuter avec M. de Saint-Didier avant son départ.»

La note qui précède est très probablement de Saint-Didier. De lui aussi est sans doute la suivante qui nous informe d'un post-scriptum ajouté par Sartine à sa lettre au baron de Tott, et du pourquoi de ce post-scriptum :

«N. — Comme M. de Sartine eut avis dans l'intervalle que M. le baron de Tott avait un peu trop parlé sur sa commission, ce Ministre ajouta à sa lettre le post-scriptum suivant de sa main. P./S. Le Roi me charge de vous recommander le plus grand secret. Vous devez en sentir l'importance. S. M. vous saurait mauvais gré de la plus légère indiscrétion et je serais bien fâché d'avoir ce reproche à vous faire.»

La préoccupation d'assurer le secret de la mission et celle des ménagements à garder envers Vergennes, hostile au projet, furent telles que même un rapport au Roi, rédigé en octobre 1776 pour être lu en Conseil, ne fait aucune allusion à l'Égypte, en proposant de confier au baron de Tott une mission de caractère politique et militaire, concurremment avec son inspection générale des Échelles du Levant et de Barbarie. Pourtant, au moment où ce rapport fut établi, les vues du Ministre de la Marine étaient certainement arrêtées, quant au pays d'Orient sur lequel il importait particulièrement d'être renseigné. Voici en quels termes Sartine s'y exprime :

«Le baron de Tott pourra être chargé en même temps de lever les plans des lieux où il passera et de prendre tous les renseignements dont on pourrait avoir besoin dans le cas d'une guerre avec les Princes de Barbarie et dans toute autre occasion que l'on ne saurait prévoir et où on serait embarrassé de prendre un parti, si on n'avait pas de matériaux suffisants pour diriger les mesures que les circonstances politiques exigeraient. C'est un objet essentiel qui malheureusement a été négligé et il est prudent de profiter des talents militaires du sieur baron de Tott pour être paré contre tous les événements possibles.»

On reconnaît dans les termes amphigouriques de ce rapport sur l'éventualité d'une guerre avec les Princes de Barbarie, le canevas même de la lettre de Sartine à Tott et la formule à laquelle le Ministre de la Marine, le Roi et peut-être aussi Vergennes, à son corps défendant et de guerre lasse, avaient convenu de recourir pour exclure des documents d'archives toute allusion précise à l'objet essentiel de la mission secrète.

Même dans sa correspondance avec Saint-Priest, envers qui il n'a pas de secret à garder, puisque l'Ambassadeur est un partisan déclaré et de la première heure du projet d'expédition en Égypte, Sartine se dispense de mentionner le but principal de la mission dont il a chargé le baron de Tott. C'est uniquement pour éviter des indiscrétions qu'il s'en tait dans ses lettres. Le 23 décembre 1776, il lui écrit :

«J'ai eu l'honneur de vous prévenir, Monsieur, de la marque de confiance que S. M. a donnée à M. le baron de Tott (c'est son inspection générale des Échelles). Indépendamment des objets particuliers et secrets dont il est chargé et sur lesquels je m'entretiendrai avec vous lorsque j'aurai le plaisir de vous voir, il lui sera recommandé de faire exécuter l'Ordonnance concernant les Consuls du Levant et de Barbarie.»

Dans le personnel, relativement restreint, qui fut mis à la disposition de Tott pour la durée de sa tournée, un interprète, Venture de Paradis, un secrétaire, Clerc de Rayneval, peuvent lui être utiles aussi bien pour les travaux de son inspection générale que pour ceux de son enquête secrète. Mais c'est à le seconder dans celles-ci que sont destinés un dessinateur et un enseigne de vaisseau, Amé de la Laune, qui est le propre frère du premier commis de la Marine, Saint-Didier.

Le Commandant du bâtiment de guerre, l'*Atalante*, qui devait transporter

le baron de Tott pendant toute sa croisière, ne fut pas mis dans la confidence de la mission secrète confiée à l'Inspecteur. Mais les plus fortes recommandations furent faites à ce capitaine de vaisseau, le baron de Durfort, parfois en des termes plus propres à éveiller sa curiosité qu'à l'égarer, pour qu'il coopérât de tous ses moyens au succès des opérations dont on ne lui disait pas l'objet et qu'il réprimât sévèrement, à l'occasion, les bavardages de ses officiers. Ses instructions, qui sont datées du 14 août 1777, lui disaient :

«Je dois vous dire, Monsieur, que le Roi a fort à cœur le succès de la commission dont M. le baron de Tott est chargé et qu'il saura gré à ceux qui chercheront à y concourir. Je vous charge de le déclarer de ma part aux officiers de votre État major..... Le Sieur Amé de la Laune, enseigne de vaisseau, doit toujours accompagner à terre le baron de Tott et, lorsque cet Inspecteur aura besoin de quelques officiers de mer pour sonder les côtes, faire des recherches sur l'histoire naturelle ou quelque autre essai, le baron de Durfort lui donnera les bâtiments à rames nécessaires et y fera toujours embarquer de préférence le sieur de la Laune, qui a reçu sur cet objet des instructions du Secrétaire d'État ayant le Département de la Marine. Le baron de Durfort recommandera la plus grande discrétion aux officiers de son État-Major et ne souffrira pas qu'ils parlent à la légère des opérations du baron de Tott à la mer et surtout à terre. S. M. n'hésiterait pas à punir celui qui aurait manqué à ses ordres sur ce point et M. le baron de Durfort doit sentir sans doute qu'il doit y veiller et surtout ne pas communiquer ses instructions aux officiers de son État-Major. Elles doivent être secrètes même après la fin de sa campagne et le baron de Tott seul doit en avoir connaissance.»

Tout porte à croire qu'après avoir lu ces lignes, le Commandant de Durfort ne conserva aucun doute sur le caractère exclusivement scientifique des opérations auxquelles l'enseigne de la Laune collaborerait, à la mer ou à terre, avec l'Inspecteur des Échelles, quand celui-ci serait de loisir.

Toutefois — et cette circonstance ne pouvait que donner plus de vraisemblance au zèle affecté du baron de Tott pour les sciences naturelles — il emmena aussi dans sa suite un vrai naturaliste, Sonnini de Manoncourt, qui avait été l'élève de Buffon et qui rapporta d'Égypte les matériaux d'un important volume, orné de quelques planches. De la sorte, la mission put avoir la conscience en paix à l'égard de l'histoire naturelle, tout en abusant de son nom.

Après avoir tenu à Marseille, avec l'Intendant de Provence, l'Archivaire de la Chambre de Commerce et les membres de cette Compagnie, des conférences qui portèrent sur son inspection générale des Échelles, le baron de Tott se rendit à Toulon. De ce port de guerre, il écrivit au Ministre de la Marine une lettre, qui semble bien répondre à la semonce de Sartine sur la nécessité d'être discret.

«Je vous supplie de croire, Monseigneur, que je ne négligerai rien pour justifier votre confiance en masquant ma mission secrète, et quoique les papiers publics, en parlant du partage, aient à cet égard hazardé des idées qui ont fructifié, je me flatte que je parviendrai à diriger les spéculations vers la mer Noire, car il leur faut un aliment.»

Ainsi les gazettes avaient parlé «du partage», qui était celui de l'Empire ottoman, et, à cette occasion, fait allusion à l'Égypte. L'idée d'égarer les soupçons en les dirigeant sur la mer Noire n'était pas mauvaise, la mer Noire et son commerce ayant souvent disputé à la mer Rouge et à son trafic les faveurs des Français en quête de nouveaux débouchés. Grâce à cette opposition du Rouge et du Noir, il y avait en effet moyen de diriger, en cas de besoin, les imaginations sur une fausse piste. Cette piste était d'autant plus vraisemblable que Saint-Priest avait été chargé en 1768 de négocier à Constantinople l'ouverture de la mer Noire à notre commerce et que Tott lui-même avait été longtemps résident en Crimée, auprès du Khan des Tartares.

*
* *

Laissons pour le moment Tott voguer vers Alexandrie et observons quelques autres manifestations de l'idée qui l'y avait fait envoyer. Il avait été précédé sur les routes d'Égypte par un officier, le chevalier de Montigny, qui passait aux Indes par cette voie. Or Sartine avait confié à Montigny, très peu de temps avant de donner à Tott sa mission secrète, une autre mission, elle aussi très secrète, dont l'objet se coordonnait avec celle de Tott. Il s'agissait d'étudier la possibilité d'envoyer à Périm, à l'entrée de la mer Rouge, une expédition dont l'armement eût été préparé, soit en France, soit à l'île de France, soit aux Indes. Voici ce que le Ministre de la Marine avait écrit, le 6 septembre 1776, à cet officier :

«La confiance que j'ai en vous, Monsieur, m'engage à vous donner une commission qui exige toute votre attention et surtout le plus grand secret, avant et même après l'avoir remplie, pour ne pas laisser pénétrer par qui que ce soit les motifs que je puis avoir à vous demander des éclaircissements sur la mer Rouge. Comme je suppose que vous vous rendrez dans les Indes par la mer Rouge, je vous prie d'examiner avec soin tous les lieux par où vous passerez et de m'envoyer les renseignements que vous pourrez vous procurer :

«1° sur la distance du Caire à Suez, la nature du terrain qui sépare ces deux villes et la facilité de communications qu'on pourrait y établir, soit en pratiquant un grand chemin, soit en creusant un canal de communication du Nil à la mer Rouge;

«2° vous y joindrez la position de Suez, sa population, des détails sur ses fortifications, sur son port et tout ce qui pourrait y intéresser la navigation des bâtiments marchands et même de guerre;

«3° des observations sur la navigation de la mer Rouge, sa longueur de Suez à Bab-el-Mandeb, ses mouillages, les vents qui y règnent dans les différentes saisons de l'année, en un mot tout ce qui pourra me donner des connaissances sur cette mer.

«Il serait important de m'envoyer la liste de tous les ports ou bons mouillages qu'on y trouve, leurs gisements exacts, des notions sur les différents peuples qui habitent ses bords ou qui ont quelques comptoirs ou établissements, et principalement des remarques très détaillées sur le détroit de Bab-el-Mandeb, sa largeur, ses mouillages, et les courants qui y règnent. Je désirerais surtout de savoir si l'île qui se trouve au milieu de la passe, que quelques géographes appellent Bab-el-Mandeb et quelques autres Mehun, est habitée, s'il y a des fortifications, si elle appartient à quelque Prince ou si elle est abandonnée; s'il serait facile de s'en emparer, de la fortifier ou de la mettre à l'abri de toute attaque, soit de la part des nations européennes, soit de celle des Indes ou des Arabes; s'il serait possible, avec cette possession, d'être entièrement les maîtres de l'entrée du détroit et, dans ce cas, je vous demande de rédiger des projets sur l'armement qu'on devrait faire pour tenter cette conquête, soit qu'on fît cet armement en France, aux Indes ou à l'Île de France. J'ai besoin des plus grands détails sur le nombre des vaisseaux, celui des troupes, sur la quantité d'artillerie, d'ouvriers, de matériaux, de provisions de bouche, de

munitions de guerre, en un mot sur tous les objets relatifs à la conquête ou prise de possession de l'île, à l'établissement à y former et à sa défense. Vous me ferez le plus grand plaisir de joindre à ces différents mémoires toutes les cartes et plans que vous pourrez dresser. Vous me les ferez parvenir par les premiers bâtiments qui reviendront de l'Inde, en recommandant votre paquet au capitaine. Sur la première enveloppe, où sera la suscription ordinaire, vous en mettrez une seconde avec ces mots : *Objet secret pour Monseigneur tout seul,* et au haut de la lettre vous la timbrerez : *bureau de M. de Saint-Didier.* Je prends toutes ces précautions pour assurer le secret que je vous recommande sur toutes choses. »

Afin d'être sûr que les rapports de Montigny, dont les primata seraient transmis des Indes en France par la voie du cap de Bonne-Espérance, parvinssent bien à Paris, Sartine lui prescrivit encore d'en envoyer par voie d'Égypte et par les soins du Consul général d'Alexandrie, M. Mure, un duplicata et un triplicata. Sur l'enveloppe de ses plis pour Mure, il devrait écrire : *Paquet de M. de Montigny, qui ne doit être remis par le Consul général d'Égypte qu'à celui qui sera porteur d'un ordre à cet effet signé de M. de Sartine.* Enfin après ces recommandations méticuleuses, venait l'habituel appel à la conscience, à l'amour-propre et à la légitime ambition de celui que les instructions du Ministre faisaient dépositaire d'un secret d'État, en même temps que mandataire d'une mission de confiance :

« Vous devez sentir, Monsieur, toute l'importance de la besogne que je vous confie, et je connais trop votre zèle, vos talents et votre discrétion, pour ne pas être assuré que vous remplirez entièrement mes vues. Ce sera une occasion de faire valoir vos services auprès du Roi et je la saisirai avec plaisir. »

En terminant sa lettre à Montigny, Sartine, après lui avoir fourni quelques données élémentaires sur le détroit de Bab-el-Mandeb et l'île que nous nommons aujourd'hui Périm, le priait spécialement de le renseigner sur les saisons propres à entrer dans la mer Rouge et à en sortir, ainsi que sur la durée de la navigation pour aller des ports de l'Inde à Suez et vice versa, à l'époque la plus favorable. Cette dernière requête indique que la possession de Périm aurait eu pour but de faciliter, en nous assurant la maîtrise du détroit de Bab-el-Mandeb, l'utilisation commerciale ou militaire de la voie de la mer Rouge, entre Suez et l'Inde, la conquête de l'Égypte et sa protection : ce dont il

était, d'ailleurs, facile de se douter, une île aride comme Périm ne pouvant vraiment pas avoir la prétention d'être aimée pour elle-même.

Le chevalier de Montigny partit pour l'Égypte et s'y trouvait au printemps de 1777. Il y constata que les Anglais se servaient déjà de la mer Rouge et du port de Suez pour le commerce de la Grande-Bretagne avec l'Inde. Dans une lettre à Sartine, écrite du Caire le 23 avril, il lui signala « les opérations de commerce et les liaisons que les Anglais veulent établir des Indes avec l'Égypte et l'Europe par la voie de la mer Rouge » et lui fournit, sur la présence des navires britanniques à Suez, des renseignements qui se rapportent en effet très exactement à une entreprise montée par les Anglais à cette époque-là. Puis, le 17 juin 1777, il appela l'attention du Ministre sur le danger que l'Angleterre ne se prît à vouloir s'approprier l'Égypte et sur la facilité, pour nous, aussi bien d'ailleurs que pour elle, de s'en emparer. Sa lettre, où l'on reconnaît des renseignements que le Consul général d'Alexandrie, Mure, et le Vice-Consul du Caire, de Trouy, transmettaient à Versailles au même moment, fut ainsi conçue :

« Je dois, Monseigneur, vous prévenir encore qu'il devient plus important que jamais de porter son attention sur la présence des Anglais en Égypte. A la conduite et à l'indiscrétion de quelques-uns d'entre eux, il est aisé de pénétrer leurs vues ultérieures. J'ai rencontré plusieurs fois un ingénieur anglais qui rôdait autour de la ville (Le Caire) et qui est allé maintenant à Alexandrie. Je ne doute point que cet officier ne soit chargé de faire la reconnaissance militaire de ce pays-ci. Je leur ai entendu dire hautement chez le Consul que l'Égypte ne serait pas longtemps sous le gouvernement actuel.

« On ne peut pas oublier leur situation en Amérique. Dans le cas où ils seraient obligés d'abandonner ce pays-là, leur resterait-il un objet plus important que la possession de l'Égypte? La communication rapide de l'Inde avec l'Europe par cette voie ne pourrait-elle pas leur assurer sans retour les établissements qu'ils ont dans le Bengale et sur la côte de Malabar? Ils occupent d'autres points dans la Méditerranée : Gibraltar, le Port-Mahon ne les mettraient-ils pas à portée de protéger avec avantage leur nouvelle acquisition, en se mettant en croisière depuis Alexandrie jusqu'à Damiette? Le commerce du Levant serait-il bien libre s'ils étaient établis dans cette partie du monde? Je n'ose appuyer sur tout cela; je n'ai peut-être pas assez de données dans la tête

pour pressentir ce qui pourrait résulter d'une pareille opération. Vos lumières, Monseigneur, vous en diront bien plus que mes observations.

«Monseigneur, il m'est impossible de quitter l'Égypte sans avoir l'honneur de vous répéter que c'est le plus beau pays de la nature et le plus facile à soumettre. Il n'y a aucune place susceptible de défense. Alexandrie, qui en est regardée comme la clef, n'est défendue que par un château flanqué de tours d'une très mauvaise construction, que la seule présence d'un vaisseau du Roi ferait rendre sur le champ. Après Alexandrie, le Caire serait l'objet important à soumettre. Cette ville est presqu'ouverte de toutes parts; elle n'est entourée du côté Nord-Est que d'une mauvaise muraille, détruite dans plusieurs points. La ville est commandée à l'Est par un château, où le Pacha fait sa résidence. Mais ce château est commandé ainsi que la ville par une montagne qui n'en est pas éloignée plus de 150 à 200 toises environ. Cette montagne est appelée Mokattam. C'est sur les différents plateaux qu'elle offre et dont la disposition est si avantageuse qu'il faudrait établir des batteries, dont l'objet serait de donner des feux croisés sur le château et sur la ville en cas de résistance.»

A l'appui de ses dires, Montigny envoya à Sartine un croquis du Mokattam, emplacement idéal de ces batteries, dont un tir bien dirigé eût pu répartir les projectiles entre la Citadelle et le Caire, avec une justesse distributive.

Sartine se trouva donc mis en garde contre des visées anglaises sur l'Égypte, exhorté à les prévenir, enfin muni de quelques notions, bien sommaires à la vérité, sur les moyens de défense d'Alexandrie et du Caire, à peu près au moment où le baron de Tott y arriva. Mais ce n'était pas cela qu'il attendait de Montigny. Cet officier passa aux Indes par Suez et la mer Rouge et parvint à sa destination. Il n'y a pas de raison pour supposer qu'il n'ait pas envoyé au Ministre de la Marine le travail qui lui avait été demandé sur le trajet du Caire à Suez, sur ce port, sur la mer Rouge, ses côtes et sa navigation, sur le détroit de Bab el-Mandeb, l'île de Périm, etc... etc... Malheureusement, son mémoire ou ses rapports sur ces divers sujets n'ont pu, jusqu'à présent, être retrouvés. Le seul fruit de sa mission qui soit, sauf découverte ultérieure, parvenu jusqu'à nous, consiste dans quelques lettres du Caire, dont fait partie celle du 17 juin 1777.

* * *

Tandis que Montigny quittait l'Égypte et que Tott y débarquait, Saint-Priest arrivait de Constantinople à Versailles, pour un congé de quelques mois. En plus de ce qu'il put dire à Vergennes sur l'état de décadence de l'Empire ottoman, les dangers dont ce pays restait menacé après le traité de Kainardji, les convoitises éveillées chez certaines puissances européennes par l'éventualité de sa chute, les précautions et les préparatifs que cette situation imposait à la France, il remit au Ministre des Affaires étrangères un mémoire résumant ses vues.

Saint-Priest examine les moyens d'arrêter la marche continue de la Russie vers la Méditerranée orientale, soit par une entente avec l'Autriche, soit par une alliance avec l'Espagne et quelques puissances secondaires, pour sauver la Turquie de la ruine qui la menace :

«Cet objet essentiel, dit-il, de protéger le commerce de la France en Levant exige qu'elle mette en usage tous les moyens qui dépendent d'elle pour la préservation de l'Empire ottoman.»

Mais ces moyens qui dépendent d'elle ne sont pas abondants et peuvent s'avérer insuffisants. Saint-Priest se trouve donc conduit à examiner l'hypothèse de l'abandon de la Turquie à son sort, et dans ce cas, il conseille d'assurer à la France la possession de l'Égypte :

«Si, dit-il, l'Empire ottoman, abandonné par elle, vient à succomber, quel parti doit prendre la France? Il n'y a sans doute que celui de profiter de l'occasion pour s'emparer de celui de ses débris le plus à notre convenance. Or, quand on examine la carte, on ne voit rien de tentant que l'Égypte. Lorsqu'on considère la fertilité de l'Égypte, où croissent presque sans culture toutes les denrées de nos colonies d'Amérique, où des habitants laborieux les cultivent, où, à défaut, on peut avoir des nègres à cent écus pièce, pendant qu'ils coûtent six fois davantage en Amérique, on est frappé de l'avantage d'avoir, à trois mille lieues de la Provence, dans un pays salubre, une possession que nulle puissance européenne ne paraît à portée de nous disputer. Mais si l'on envisage que l'Égypte est baignée par la mer Rouge, que c'est le plus court chemin de l'Inde, et qu'on peut par là saper la domination des

Anglais dans cette riche partie du monde, et que l'Égypte deviendrait l'entrepôt du commerce de l'Univers, la tête s'exalte et l'enthousiasme gagne.

« Les Anglais viennent de se frayer un passage par là pour le transport de leurs marchandises du Bengale en Levant. La dépense s'est trouvée par là réduite à 17 o/o de la valeur de la marchandise, au lieu de 40 o/o qu'il en coûtait, soit par le cap de Bonne-Espérance, soit par les caravanes de Bassorah et de Perse. La Porte a donné vainement des ordres contre l'admission des Anglais à Suez. L'intérêt des Beys d'Égypte l'a emporté, l'emportera toujours. Voilà une nouvelle source de richesses ouverte à nos rivaux.

« La conquête de l'Égypte est d'autant plus facile que le Delta qu'elle forme sur la Méditerranée offre les avantages d'une île actuellement sans défense, sans en avoir les inconvénients. C'est un énorme fossé dont les vaisseaux de guerre ne peuvent approcher; hors de là, il n'y a qu'une rade foraine et le port d'Alexandrie, qu'on peut dire place ouverte. Il ne s'agira que de fortifier le Delta, le plus fécond pays du monde et exhubérant à se nourrir par lui-même. Ses habitants, Bédouins, n'ont de musulman que le nom, et il y a beaucoup de chrétiens Coptes, répandus dans le pays, qui aspirent à la domination chrétienne. L'anarchie du gouvernement égyptien le rend incapable d'énergie et les Beys, esclaves étrangers, qui le forment sont en horreur aux naturels du pays. Il serait trop long d'entrer dans les détails de la conquête de l'Égypte qui demandent un mémoire particulier. Le voyage que M. de Tott vient d'y faire donnera de nouvelles lumières à ce sujet. Il a suffi pour l'objet actuel d'indiquer le seul parti qui semble convenir à la France dans le cas de la chute de l'Empire ottoman. »

Un pareil mémoire était plutôt pour faire désirer que craindre la chute de l'Empire ottoman, tant il prêtait d'attrait au dédommagement qui eût compensé pour la France la disparition de la Turquie. Pourtant la conquête de l'Égypte n'était, même dans la pensée de Saint-Priest, qu'un parti subordonné à l'impossibilité ou à l'inutilité d'efforts à entreprendre pour sauver l'Empire ottoman. Pendant le séjour que fit en France l'Ambassadeur du Roi à Constantinople, Joseph II vint à Versailles pour voir sa sœur, Marie-Antoinette. Saint-Priest eut avec le fils de l'Impératrice Marie-Thérèse un long entretien, lui démontra l'intérêt des Cours de France et d'Autriche à s'entendre pour préserver la Turquie de la catastrophe qui la menaçait et eut l'impression de

l'en avoir convaincu. Le Chancelier d'Autriche, le Baron de Thugut, étant à son tour venu en visite à Versailles, Saint-Priest le chapitra et crut aussi l'avoir converti à ses vues. Mais c'est de son propre gouvernement que vint l'opposition à ses desseins. Le Conseil du Roi Louis XVI jugea qu'il était trop tôt pour s'occuper si longtemps à l'avance de l'effondrement de la Turquie. Rentré à Constantinople, Saint-Priest apprit cette décision négative par l'Internonce Impérial, son collègue autrichien, qui lui rapporta après avoir lu à Vienne le rapport où Thugut en avait rendu compte à sa Cour.

Ainsi le gouvernement de Louis XVI, à qui Saint-Priest avait posé le dilemme : se concerter avec l'Autriche pour soutenir la Turquie, ou se préparer à prendre l'Égypte, avait écarté la première alternative, comme prématurée. Mais on n'en doit pas conclure qu'il penchât pour la seconde. Elle devait lui paraître prématurée pour les mêmes raisons que la première. En outre, l'examen devait nécessairement en être subordonné aux données que Tott rapporterait de sa mission.

*
* *

Le Baron de Tott s'était embarqué à Toulon sur l'*Atalante*, qui avait mis à la voile le 26 avril 1777. Après une escale à Palerme, il avait touché Malte, d'où il avait fait route pour la Morée, puis vers la Crète. Il avait inspecté l'Échelle de La Canée et, la Crète lui ayant été désignée comme une des possessions ottomanes sur lesquelles devait porter son enquête secrète, il l'avait examinée aussi à ce point de vue. Mais ainsi que nous le verrons bientôt, elle lui avait inspiré de l'intérêt, moins comme acquisition future pour la France, que comme position voisine de l'Égypte et comme base d'opérations navales à entreprendre contre Alexandrie, Rosette et Damiette. Il débarqua à Alexandrie en juillet 1777. Là il reçut des mains du Consul général Mure un document établi à Versailles après son départ de France. Le premier commis du Ministère de la Marine, Saint-Didier, avait en effet continué à travailler le sujet d'une expédition en Égypte et, aidé par un de ses frères, qui était officier dans l'armée de terre, il avait dressé une liste de questions, auxquelles il désirait que l'enquête de Tott lui fournît des réponses. Puis, il avait adressé ce questionnaire à celui de ses frères qui était parti avec Tott, l'enseigne de vaisseau de la Laune, par une lettre secrète et chiffrée dont voici la traduction :

« Comme il faut tout prévoir, mon cher, et ne rien faire à la légère dans un projet aussi important, je t'envoie un mémoire que nous avons rédigé avec le chevalier. Quoique nous ayons peu de connaissances sur le métier de maréchal des logis, nous avons cependant cherché à mettre dans le mémoire toutes les questions les plus importantes. Tu les communiqueras au baron; je ne prétends pas lui donner la leçon, mais je crains qu'on n'opère trop légèrement. Fais pour le mieux. Ton frère t'embrasse. Mille choses au baron. »

Ce chevalier, dont Saint-Didier parlait à la Laune comme de son collaborateur dans la rédaction du mémoire, pour lequel ils s'étaient servis de la carte de d'Anville, était leur frère, officier dans l'armée de terre. À la lettre du premier Commis était joint le questionnaire suivant :

« Juin 1777 »

« Ce mémoire est d'un militaire frère de M. de St.-Didier qui, sur la carte de d'Anville, a travaillé avec M. de St.-Didier; il l'avait adressé à M. de la Laune, son frère, pour en faire usage et le communiquer à M. le baron de Tott, sous le couvert du Consul d'Égypte. M. de la Laune l'a reçu à son arrivée à Alexandrie. »

« Objets sur lesquels il serait nécessaire d'avoir de bons renseignements relativement au projet de l'Égypte. »

« 1° Si, de toute la côte entre Damiette et Alexandrie, la partie la plus favorable pour un débarquement se trouve vers Alexandrie, il est apparent que c'est entre cette ville et Abukir. Il faudrait donc avoir des notions sûres sur toute cette partie de la côte, savoir à quelle distance les vaisseaux pourraient en approcher, le plus ou moins de facilité que les chaloupes auraient d'aborder et à quel degré la côte domine la mer.

« 2° Savoir si cette côte est découverte et unie, ou bien si elle peut offrir du couvert, avantageux à ceux qui voudraient la défendre, par des ravins, des vallons, des dunes, des bois, des haies, ou des maisons. Car, arrivé devant la côte, le temps peut tout d'un coup retarder le débarquement et donner à l'ennemi le temps de se rassembler entre Alexandrie et Abukir pour s'y opposer.

« 3° Avoir le plan d'Alexandrie, de ses rues, de son enceinte et de la nature du terrain qui l'environne, uni, coupé, montueux, couvert ou découvert, fertile ou inculte.

« 4° Savoir à quel point elle peut être dominée, soit par la terre du côté de l'Est, soit par la langue de terre entre la Mer et le lac de Sebaca, et connaître la nature de cette langue de terre.

« 5° Savoir à combien monte à peu près la population d'Alexandrie, le nombre des habitants qui pourraient être favorables ou contraires au projet, l'espèce et le nombre de troupes qui pourraient s'y trouver au moment de la descente, ainsi que l'artillerie, les armes et les munitions qu'elles pourraient y avoir.

« 6° Les magasins, les armes et toutes les ressources que l'on pourrait y trouver en blé, en riz, en fourrages, en paille, en viande, en bois et en argent.

« 7° La nature du terrain où l'on aurait à se former, se développer et se camper, après le débarquement entre le canal d'Alexandrie et la queue du lac d'Etko; quelles ressources on pourrait y trouver pour se retrancher promptement contre le Sud au moyen des bois, des haies, des maisons, des ruisseaux ou des ravins, ou bien si l'on ne pourrait compter à cet effet que sur soi-même.

« 8° Si l'on trouverait de la bonne eau sur le terrain et si l'on pourrait s'y procurer du fourrage, du bois et de la paille.

« 9° Si le sol y serait sec, bon pour y camper et à l'abri des crues du Nil.

« 10° Le temps et la durée des crues de ce fleuve; sur quelles parties s'étendent ses débordements dans la Basse-Égypte, quelles parties restent à découvert, quel mouvement ces débordements occasionnent aux habitants, quels changements dans les communications, quels avantages ou quels désavantages ils opéreraient pour ou contre la conquête?

« 11° Quelle est la largeur, la profondeur d'eau et de quelle nature sont les bords du canal d'Alexandrie, s'il est navigable en tous temps, s'il est guéable quelque part, où sont les gués et enfin les variations qu'il éprouve dans ses eaux?

« 12° Quelle est l'élévation et la nature du pays que traverse le canal entre le lac d'Etko et le canal de Dêmenhour-el-Wohosh?

« 13° Quels sont les différents chemins qui conduisent par terre d'Alexandrie

vis-à-vis le Caire, quelle est leur solidité, comment passe-t-on les canaux, rivières ou ruisseaux, comment sont construits les ponts, sont-ils solides, quelles sont leurs largeurs de passage, quel est le plus court chemin et quel est le meilleur lors des inondations?

« 14° Y a-t-il quelque chemin fait ou accommodé dans la Basse-Égypte, et quelles en sont les directions que l'on prend et les lieux par où l'on passe pour aller à Rosette et à Damiette, à Tineh, à Belbeis, au Caire et à Faïum. Comment passe-t-on les canaux et les rivières, les voitures pourraient-elles suivre les chemins et combien de temps dans l'année sont-ils impraticables?

« 15° Quelle est l'élévation et la nature de la suite de montagnes ou de hauteurs qui bordent la Basse-Égypte du côté de l'Ouest depuis la Méditerranée jusqu'au-dessus du Caire?

« 16° Avoir de même le plan et les renseignements dont on a parlé sur Alexandrie pour le Caire, Suez, Tineh, Damiette et Rosette, ainsi que des notes sur la nature des chemins partant de chacune de ces villes pour aller dans les autres.

« 17° La largeur et la profondeur du Nil au Caire lorsqu'il est le plus haut et lorsqu'il est le plus bas; savoir s'il y a des ponts sur le fleuve, dans le Caire et au-dessus ou au-dessous de cette ville et les mêmes renseignements sur chacun des deux bras qui forment le Delta.

« 18° Savoir si les différents canaux qui, d'après la carte, traversent la Basse-Égypte sont existants et s'il s'y en trouve encore davantage; en quel état ils sont et combien considérable serait le rétablissement de ces canaux, par quels moyens cela pourrait s'exécuter, si la chose serait aisée ou difficile, longue ou à faire en peu de temps, s'il existe des ponts sur ces différents canaux, de quelle espèce ils sont et quelle est leur largeur en général?

« 19° Si c'est l'envasement de ces canaux et des eaux stagnantes qui font naître la peste en Égypte, ou bien si elle y vient par communication, si la maladie y règne longtemps et dans quelle saison elle paraît le plus ordinairement; s'il y aurait des moyens de préserver l'Égypte de ce fléau et si le curement des canaux n'aurait pas au contraire l'inconvénient de faire naître la peste ou de la propager, et quels moyens enfin on pourrait employer pour en garantir l'armée qui y débarquerait pour faire la conquête de ce pays?

« 20° Si tout le sol du Delta est d'une grande fertilité, s'il s'y trouve du bois

planté ou en forêt et de quelle espèce; si tout le Delta se trouve inondé lors des grandes crues du Nil, ou s'il reste des parties à sec, de quelle élévation et de quelle étendue?

« 21° Des notions sur la nature du sol du Barrai-Sciahiat et du vallon ou ravin nommé Bahr-Bela-mé, ou fleuve sans eau. S'il est étroit, profond et d'une traversée bien difficile, si le fond et les rives sont incultes ou boisées.

« 22° Quelle est la nature du vallon de l'Égarement depuis le Nil jusqu'à la mer Rouge et si les hauteurs qui bordent du côté du nord ont leurs pentes vers le vallon, escarpées, raides ou douces, découvertes ou boisées?

« 23° Si la ville de Suez est dominée ou non; s'il serait facile de la retrancher et fortifier, ainsi que son port. Quelle est l'étendue de ce port, quels sont les plus grands vaisseaux qui pourraient y entrer, quelle facilité d'entrée, de sortie et d'y mouiller, et quelle sûreté contre le mauvais temps?

« 24° Mêmes observations sur les villes et ports d'Alexandrie, Rosette et Damiette et sur le plus ou moins de facilité de fortifier le Caire.

« 25° Quelle est la nature du pays dans la direction de Suez à Tineh et à sept ou huit lieues sur la droite et sur la gauche de cette direction; est-il plat, montueux, découvert ou boisé, cultivé ou en friche, habité ou désert, et quelle est la véritable distance entre Suez et Tineh?

« 26° Quelle est la distance de Suez à la pointe méridionale du lac de Sheib? Quels sont les vestiges du canal de jonction du Nil à la mer Rouge? Ce canal paraît-il avoir été jamais fini et navigable? Le travail pour le rétablir serait-il bien considérable? Quelle est la nature du sol à creuser?

« 27° Quelle est la distance véritable de Habaseh, sur le lac de Sheiba, à Sethron, sur le lac de Tounis, et quelle est la nature du pays entre ces deux points? Est-il hors d'inondation?

« 28° Les Juifs qui habitent la Basse-Égypte pourraient-ils nous être aisément rendus favorables; sont-ils industrieux, actifs et propres aux entreprises pressantes lorsqu'elles sont lucratives, comme le sont les Juifs de l'Europe?

« 29° Quel est le nombre d'Infanterie et de Cavalerie turque que l'on aurait à combattre, et quel peut être à peu près le nombre des Mamelucks?

« 30° Pourrait-on enfin se procurer bientôt des chevaux pour monter des dragons et des troupes légères par le moyen des Juifs ou par toute autre voie, afin d'être dispensé d'en embarquer d'Europe?

« Tels sont les renseignements qu'il serait important d'avoir pour pouvoir établir le projet des dispositions, des opérations et des précautions nécessaires pour la conquête et la conservation d'un pays qui présente à la France le plus sûr moyen de barrer les vues ambitieuses de la Russie et de l'Angleterre, de devenir maîtresse du commerce de l'Inde, naturellement et sans coup férir, de mettre obstacle aux desseins que l'Empereur pourrait avoir sur l'Italie, d'assurer à la maison de Bourbon l'empire sur la Méditerranée, de faire bientôt retomber en son pouvoir Mahon et Gibraltar et de s'assurer enfin une colonie à sucre et indigo, indépendante de l'Amérique et du sort que l'avenir peut lui préparer.

« La conquête dont il s'agit ne présente pas de grandes difficultés, si l'on ne doit avoir à vaincre que les Mamelucks et les Turcs qui se trouvent en Égypte. Mais c'est la conservation de sa conquête qu'il faut principalement envisager avant de l'entreprendre, afin de ne pas courir le danger de perdre en un moment le fruit de ses soins et de sa dépense, sur quoi l'on ne voit rien à redouter que par l'isthme de Suez, en supposant que d'abord, après la conquête, l'on s'occuperait à retrancher l'île de Mehun et le port de Suez et à se rendre maître absolu de la mer Rouge.

« Quant à l'isthme, un large canal tracé avec intelligence et d'une manière utile au commerce, qui barrât l'isthme, qui fût en état de porter constamment des barques armées de mousqueterie et de canons, pour veiller à sa défense, et dont la rive extérieure fût d'ailleurs garnie de quelques petits forts qui le flanqueraient, serait le meilleur moyen de s'opposer à toute irruption d'armée turque ou arabe. L'on pourrait ajouter d'ailleurs bien d'autres moyens de défense à celui que l'on vient de dire et préparer encore au besoin des fronts de défense de seconde et de troisième ligne, en se procurant sur toutes choses des communications, des débouchés, des chemins et des ponts pour pouvoir se porter avec célérité partout où besoin pourrait être. »

Dans quelle mesure l'enquête de Tott répondit aux questions posées dans ce questionnaire, c'est ce dont on pourra juger en examinant les mémoires qu'il envoya ou rapporta d'Égypte.

*
* *

Tott inspecta l'Échelle d'Alexandrie et profita de son séjour dans cette ville pour examiner, personnellement ou par l'intermédiaire de la Laune, l'état de ses défenses, les moyens de l'attaquer par mer, les facilités offertes à cet égard par la baie d'Aboukir. Dès son débarquement, il avait averti le Consul de France au Caire et lui avait demandé, pour son voyage d'Alexandrie au Caire, une sauvegarde contre les troupes de Mourad-Bey, qui occupaient le Delta du Nil. Le Consul en personne, trois négociants et un Mameluck vinrent le chercher; tous ensemble partirent pour Rosette, où ils s'embarquèrent sur une felouque pour remonter le Nil jusqu'au Caire. On y préparait à Tott une entrée solennelle : il s'y déroba et, pour l'éviter, fit en sorte d'arriver de nuit. Mais il rendit officiellement visite au Pacha, qui représentait le Sultan sans exercer effectivement les pouvoirs du gouvernement, usurpé par les Beys Mamelucks. Une révolution éclata dans la ville le jour même de cette visite. Ismaïl-Bey, compétiteur de Mourad et d'Ibrahim, soulevait contre eux une partie de la population. Tott et les négociants français se barricadèrent dans la « contrée » de la nation, tandis que les partisans d'Ismaïl-Bey assiégeaient la Citadelle. Cette agitation, les émotions qui s'ensuivirent et la claustration qu'elle imposa aux Français n'empêchèrent pas l'Inspecteur de tenir des assemblées nationales et d'étudier les questions qui lui avaient été soumises. La principale était le transfert à Alexandrie de l'Échelle d'Égypte et du Consulat général de France dans ce pays. L'idée en avait été inspirée au Gouvernement royal par l'instabilité des conditions politiques au Caire, les désordres qui y régnaient à l'état chronique et les vexations auxquelles les Beys qui se succédaient au pouvoir soumettaient nos résidents. Pourtant ceux-ci ne se pliaient pas volontiers à la mesure projetée. Tott n'en résolut pas moins de l'exécuter et l'ordonna. Toutefois, il spécifia que tous les négociants qui le désireraient pourraient rester au Caire sous leur responsabilité, à leurs risques et périls. Il écrivit des lettres au Pacha, au Bey qui exerçait les fonctions de Cheikh el-Beled du Caire et à diverses autres autorités locales pour leur annoncer le transfert à Alexandrie de l'Échelle et du Consulat général et leur demander leur protection pour les négociants qui continueraient à résider au Caire. Lui-même avait été d'avis que ce transfert ne devrait pas entraîner l'évacuation du Caire par la nation française. Il avait pensé qu'il était de l'intérêt de l'État de conserver des établissements dans la capitale de l'Égypte et que le commerce qu'ils y faisaient était même susceptible d'augmentation. « Le succès des Anglais dans la navigation de la mer Rouge, écrivait-il, doit

nous inviter à suivre leur exemple. Il est un motif de plus pour ne pas abandonner absolument nos établissements du Caire. » Désormais ces établissements, qui, effectivement, ne fermèrent pas leurs portes, furent sous la juridiction du Consulat général à Alexandrie et le Caire demeura sans consul jusqu'en 1793.

Mais, même en Égypte, l'idée était venue ou bien le bruit s'était répandu que la France pourrait avoir des visées sur ce pays. Il s'agissait donc d'éviter que le transfert à Alexandrie de l'Échelle et du Consulat général parût une confirmation de cette supposition et de ces rumeurs. Tott pensa y avoir pourvu en allouant aux négociants qui resteraient au Caire une somme annuelle de 10.000 livres pour leurs présents d'usage aux autorités de la ville : ainsi le gouvernement manifesterait-il bien qu'il ne songeait pas à retirer du Caire tous ses nationaux, en prévision d'une prochaine expédition en Égypte. Au Ministre de la Marine, qui lui avait donné pour instruction de réduire autant que possible les dépenses nationales, Tott expliqua pourquoi il avait pris cette mesure libérale en faveur des établissements du Caire :

« C'était, dit-il, pour détruire l'opinion où l'on était que nous ne voulions forcer nos négociants à quitter le Caire qu'afin d'agir hostilement contre l'Égypte. Le projet de conquérir cette riche partie de l'Univers est dans toutes les têtes. Le douanier du Caire est convaincu que nous ne pouvons nous en dispenser et Hussein Chelebi, l'un des descendants d'Abou Bekir, est venu me presser de m'occuper de cet objet. Jugez, Monseigneur, si je ne devais pas appuyer les mauvaises raisons que je donnais pour rejeter cette idée par un arrangement qui, en prouvant que nous désirions la durée de notre établissement au Caire, en mettant toutefois les officiers de Sa Majesté à l'abri de l'insulte, annonçaient au moins que nous n'avions aucun des projets dont les Anglais paraissent s'occuper et dont l'Égypte paraît désirer l'exécution pour échapper à la tyrannie des Mamelucks. »

Pendant que Tott s'étudiait ainsi à écarter le soupçon de visées françaises sur l'Égypte, la Laune s'occupait par ordre de l'Inspecteur à faire la reconnaissance de la route du Caire à Suez, des défenses de cette ville, de ses abords et de la partie méridionale de l'isthme. Une note des dépenses extraordinaires faites par Tott au cours de son inspection porte une somme de 765 piastres pour le voyage de l'enseigne de vaisseau à Suez, son séjour dans ce port, le paiement du Cheikh arabe qui l'accompagna, et son retour au Caire. Revenu à Alexandrie après avoir descendu le bras de Damiette et ainsi complété la visite de la Basse-Égypte, Tott transmit à Sartine, par une lettre du 18 août 1777, des « *observations de M. de la Laune sur son voyage à Suez* ». Nous en extrairons ce qui concerne les défenses de Suez, dont il eût importé aux Français de s'emparer pour mettre l'Égypte à l'abri d'une attaque venant des Indes, et les vestiges de l'ancien canal, qu'il eût convenu de recreuser pour le faire contribuer à la protection de l'Égypte contre une attaque venant de la Syrie :

« Cette ville (Suez) n'a actuellement aucune fortification et ne serait pas en état de faire la moindre défense, n'ayant ni canons ni soldats. Elle n'est habitée que par quelques ouvriers qui s'intéressent fort peu au gouvernement actuel. Les Arabes sont en fort petit nombre et très éloignés. Une frégate seule qui s'y trouverait suffirait pour s'en emparer et s'y maintenir contre toutes les forces du pays. Pour mettre Suez en état de défense, il faudrait placer du canon sur la hauteur qui, dans le plan de Nieubourg, est marqué sous le nom de Colzoum ruinée. Cette hauteur domine tout le pays et n'est qu'à une portée de fusil de la ville... Il serait aussi nécessaire d'élever un fort à la pointe de la langue de sable qui s'avance dans le sud. Il défendrait le mouillage de la rade, l'entrée du port et toutes les approches du côté de la mer. On pourrait même entourer de murs la ville de Suez et la rendre presqu'imprenable.....

« S'il existe encore des vestiges de l'ancien canal de communication, je crois les avoir aperçus sur la hauteur appelée dans Nieubourg Colzoum ruinée. On y voit des restes de maçonnerie qui sont hors de l'eau et un peu éloignés du bord de la mer, qui ressemblent assez à la tête d'un canal; à cent pas et deux cents pas plus loin, on en aperçoit de pareils qui sont dans la même direction. Je n'ai pas pu pousser mes découvertes plus loin, y ayant de grands troubles dans le pays, causés par la révolution qui existait alors au Caire. Mais comme le pays est très plat aussi loin que la vue peut s'étendre et qu'il n'y a pas plus que cinq ou six lieues de Suez au lac Sheib, où il faudrait que le canal se rendît, j'en regarde l'exécution comme très facile; d'autant plus que le terrain qu'on aurait à creuser joindrait à une solidité assez grande beaucoup de facilité pour les ouvriers, étant presque partout d'un sable durci semblable à un grès friable très tendre et qui se couperait avec la plus grande facilité. »

La Laune joignit à ces indications des renseignements sur la rade de Suez, qu'il regardait comme très sûre, et sur la route du Caire à Suez. Il était allé

par la route directe, ordinairement suivie par les caravanes, et revenu par la vallée de l'Égarement, dont il leva le plan. Tott, de son côté, s'était procuré une carte de la mer Rouge, dressée par les Anglais, et un plan de Suez. L'un et l'autre lui avaient été fournis par un négociant anglais, George Baldwin, qui se consacrait depuis deux ans à attirer dans la mer Rouge et à Suez le commerce des établissements britanniques de l'Inde. Baldwin avait permis à Tott de prendre des copies de la carte et du plan. La Laune avait jugé le plan de Suez très exact.

*
* *

En séjournant à Alexandrie avec Tott, en remontant le bras de Rosette, en descendant le bras de Damiette, en naviguant entre Alexandrie et Rosette, entre Damiette et Alexandrie, La Laune avait réuni les données nécessaires à l'établissement d'un plan d'opérations maritimes, en cas d'expédition militaire française en Égypte. Lui-même et Tott, pendant leur escale en Crète, avant d'aborder à Alexandrie, avaient examiné cette île du point de vue de ses défenses et des ressources qu'elle pourrait offrir pour attaquer l'Égypte. Le 26 juin 1777, Tott avait envoyé à Versailles les plans des forts et de la rade de la Sude; le 18 août 1777, étant à Alexandrie, il adressa à Sartine tout un mémoire sur la Crète. Puis, quand La Laune eut mis au net les notes prises pendant leur séjour en Égypte, Tott, qui se trouvait alors avec lui à Smyrne, après avoir parcouru les Échelles de Palestine et de Syrie, put expédier au Ministre de la Marine un mémoire contenant une esquisse des opérations maritimes à entreprendre pour s'emparer de l'Égypte. Il le fit par une lettre du 20 décembre 1777, où il disait à Sartine :

« J'ai l'honneur de vous envoyer le mémoire rédigé par M. de La Laune d'après les observations qu'il a faites en Égypte sur tout ce qui devait concerner la partie maritime, dans le cas où les vues de Sa Majesté détermineraient la conquête de cette riche partie de l'univers. Quoique cet officier se soit borné à un seul objet, vous apercevrez Monseigneur, la facilité d'une opération dont je prépare le plan général dans le plus grand détail, ainsi que les avantages qui en résulteraient, et j'espère ne rien vous laisser à désirer, à mon retour, sur un objet qui deviendra plus intéressant à mesure qu'il sera plus connu. »

Dans le mémoire qui accompagnait cette lettre de Tott, La Laune commençait par décrire sommairement les ports ou les points côtiers, dont la connaissance importait à un débarquement et à une invasion de l'Égypte : Alexandrie, les Béquiers (Aboukir), le Boghaz de Rosette, l'embouchure de Damiette :

« La ville d'Alexandrie est bâtie, dit-il, sur la langue de terre qui joint l'île du Phare avec l'ancienne Alexandrie. Située entre le port Vieux, qui pourrait contenir avec la plus grande sûreté les flottes les plus immenses, et le port Neuf dans lequel mouillent tous les bâtiments étrangers, en possession des seuls ports de la côte, elle est sans contredit la place la plus considérable de l'Égypte. Bornée au sud par les murs d'Alexandrie ancienne, cette ville contient à peine dix mille habitants; elle n'a pour toute défense que deux mauvais forts. Le premier est situé à l'entrée du port Neuf sur un rocher qu'une jetée joint à l'île du Phare. Il est composé d'une enceinte très haute, au bord de laquelle on a pratiqué des embrasures, dans lesquelles sont présentés quelques canons sans affûts. Au milieu s'élève une espèce de donjon, où loge le commandant et dont les murs pourraient à peine porter quelques pierriers. Le second est situé au fond du port Vieux, au nord de la ville. Il est encore en plus mauvais état que le premier et ne pourrait servir à rien pour sa défense ». Aux Béquiers (Aboukir), « la descente est très facile et la seule défense est un fort qui est plus faible et en plus mauvais état que ceux d'Alexandrie; il est d'ailleurs absolument dépourvu de soldats et de munitions... Le mouillage dans la rade est très bon et très sûr... Alexandrie et les Béquiers sont les seuls endroits où l'on puisse débarquer commodément. » Les embouchures des deux branches du Nil ne sont pas mieux protégées que la côte du Delta. « Entre le Boghaz et Rosette, on rencontre un mauvais fort quarré dont les murs tombent en ruine. Il a pour défense deux mauvais canons sans affûts et qui sont hors d'état de tirer... Quant à l'embouchure de Damiette, on trouve seulement, à l'entrée du Boghaz, deux petits forts qui sont en aussi mauvais état et aussi mal entretenus que ceux d'Alexandrie et des Béquiers... La ville de Damiette n'a même pas d'enceinte ».

A propos de tous les points dont il parle, La Laune décrit sommairement les passes, les mouillages, la nature du rivage, la capacité des bâtiments employés à la navigation côtière et fluviale. Il a soin de signaler, par exemple, que la négligence des Turcs a laissé combler le port Neuf d'Alexandrie, le seul

où puissent mouiller les bâtimens européens, qui, en hiver s'y trouvent parfois en perdition; que, pour y pénétrer, on est obligé de longer de près le fort qui est censé en garder l'entrée et dont les vaisseaux de ligne pourraient, vu la profondeur des eaux en cet endroit, approcher à portée de pistolet; qu'on peut même mouiller en dehors du port, à trois encâblures de ce fort, aussi inoffensif que facile à canonner à bout portant. Il note que la meilleure des deux passes entre lesquelles le Nil se partage à l'embouchure de Rosette n'a jamais moins de trois pieds d'eau, ni plus de six; que le Boghaz de Damiette, plus resserré que celui de Rosette, est aussi plus commode par sa passe, où il y a toujours au moins sept pieds d'eau; que le mouillage de la rade de Damiette est fort bon, bien qu'on n'y soit pas à couvert des vents du sud-ouest, qui, en hiver, peuvent forcer à appareiller pour aller chercher l'abri du cap Boyou. Sa description de la côte d'Égypte est brève, mais ne laisse pas de faire image : «si basse qu'on a de la peine à l'apercevoir à deux lieues de distance, les dattiers qui y sont plantés forment la seule reconnaissance;. . . un terrain plat et uni sans ravin quelconque, une plage presque droite, dont les bas-fonds s'étendent fort au large; la mer y est toujours très grosse et forme plusieurs barres fort dangereuses à une distance de terre très considérable.»

La Laune étudie ensuite le cours et le régime du Nil, pour savoir quelles facilités il offrirait comme voie d'invasion et comme voie de communication :

«Le Nil, dit-il, dans tout son cours jusqu'aux cataractes, a assez d'eau en tous temps pour porter des bâtiments considérables; son lit plus resserré dans la Haute-Égypte, y donne plus de profondeur. Dans le temps de sa crue, qui commence à la fin de juin, jusqu'à sa plus grande hauteur, qui est ordinairement depuis le 25 septembre jusqu'à la fin d'octobre, des vaisseaux de ligne pourraient le remonter jusqu'au Saïd, si ce n'était les difficultés de leur faire passer le Boghaz. Dans la dernière révolution, les Beys du Caire ont envoyé de Damiette dans la Haute-Égypte un chébek de 14 pièces de canon pour y poursuivre Mourad-Bey et ses partisans. Quoique le courant du fleuve soit assez rapide, on le remonte cependant avec beaucoup de facilité au moyen des vents du nord et du nord-est, qui règnent depuis le mois de juin jusqu'en octobre, et on le descend de même en serrant toutes les voiles et en se laissant aller au courant. Comme il n'y a ni rochers, ni pierres dans tout son parcours, les échouements n'y sont jamais dangereux; on s'en retire avec la plus grande

facilité, les bancs n'étant jamais que de sable léger qui n'offre aucune résistance. Les plus grandes crues du Nil ne montent guère à son embouchure au-dessus de quatre pieds, à la jonction des deux bras jusqu'à vingt, au Caire jusqu'à trente, dans la Haute-Égypte jusqu'à quarante ou cinquante.»

C'est seulement après avoir donné un aperçu des conditions d'accès ainsi que des défenses militaires et naturelles, sur les points par où l'Égypte pourra être abordée et envahie, que La Laune dresse un plan sommaire d'opérations maritimes :

«Après avoir tracé brièvement le local du pays, on va crayonner les opérations de sa conquête. Il est indispensable d'avoir son lieu de rendez-vous où l'on puisse rassembler toutes ses forces et y faire toutes les dispositions nécessaires. Paleo Castro, situé à l'est de Candie et presqu'à la porte de l'Égypte, répond pleinement à cet objet. Le mouillage y est sûr, assez vaste pour y contenir une flotte considérable, et si l'on jugeait nécessaire d'y former un établissement pour servir d'entrepôt, il serait aisé de le mettre hors d'insulte. Toutes les dispositions prises, on sera sûr, en partant de ce port, d'avoir des vents d'ouest qui règnent depuis le mois de juin jusqu'en octobre et qui mèneront la flotte dans cinq ou six jours à sa destination. Toutes les opérations devraient être concertées pour s'emparer en même temps d'Alexandrie, des Béquiers et de Damiette. Les divisions formées à cet effet se sépareraient à 30 ou 40 lieues de la côte pour arriver en même temps au point de leur destination. Par cette disposition on abrègerait de beaucoup les opérations, dont le but doit être de s'emparer de toutes ces places sans coup férir, et quoiqu'on ne doive compter sur aucune résistance de la part des Mamelucks, en les supposant prévenus et en défense, cette disposition, en les obligeant par là à diviser leurs forces, les annulerait. La division qui irait à Alexandrie aurait avec elle un nombre de troupes suffisant pour fortifier et conserver cette place. Par la connaissance qu'on a déjà du pays, on est certain qu'ils se trouveraient trop heureux de se rendre sans faire de résistance; mais s'ils voulaient se défendre, un vaisseau de ligne qui viendrait s'entraverser devant le Château qui est à l'entrée du port Neuf suffirait pour les détruire ainsi que la ville, tandis que les autres vaisseaux entreraient dans le port Vieux et mettraient par ce moyen la ville entre deux feux. Le gros de l'armée escorté par quelques frégates se rendrait aux Béquiers pour être plus à portée de se rendre à Rosette. Le

château des Béquiers est si faible et en si mauvais état qu'une seule frégate serait plus que suffisante pour le détruire. On joindrait à la division de Damiette les forces de terre et les bâtiments auxquels on voudrait faire remonter le Nil. Cinquante soldats, qu'on mettrait dans la première germe que l'on rencontrerait sur la rade, seraient plus que suffisants pour s'emparer des forts qui sont à l'entrée du Bogaz. Le point principal pour s'assurer la conquête, est de s'emparer et de fortifier la pointe du Delta. Une fois maître de cet endroit, on le sera de tout le Delta et, par conséquent, de la plus belle et de la plus riche portion de l'Égypte. Les bâtiments que l'on aura sur le Nil seront maîtres de tout le cours de ce fleuve; en s'emparant de tous les bâtiments du pays, ils empêcheraient toute communication de la terre ferme avec le Delta. Les hommes de cette partie se trouveront très heureux d'être délivrés de la barbarie de leurs oppresseurs. On sera sûr de trouver dans le Delta, avec la plus grande profusion, toutes sortes de provisions et même des chevaux pour former la cavalerie. On peut facilement dans trois jours transporter à la pointe du Delta toutes les forces nécessaires pour y former l'établissement projeté et avoir en même temps celui de ramasser chemin-faisant tous les bâtiments que l'on rencontrerait sur le Nil et dont il serait important de s'emparer, soit pour le transport des vivres, soit pour couper la communication du Delta avec la terre ferme. Comme il pourrait paraître plus avantageux de réduire le Caire, sans livrer à toutes les horreurs de la guerre une ville aussi précieuse par l'immensité de ses richesses et le grand nombre d'habitants qu'elle renferme, un établissement au-dessus du Caire suffirait pour gouverner cette capitale en la mettant dans la dépendance des vivres qu'elle ne peut se procurer d'ailleurs. Six corvettes ou chebeks de 10 à 14 pièces de canon avec 12 demi-galères ou grosses galiottes, dont il y en aura toujours deux attachées à chacun des six bâtiments, suffiront pendant toutes les opérations qu'on aura à faire sur le Nil. On les fera facilement passer dans ce fleuve par le Bogaz de Damiette et l'on se servira des bâtiments du pays pour tous les transports de troupes et de munitions qu'on aura à faire. On pourra même, en cas de besoin, mettre du canon sur ces bâtiments. Les corvettes distribuées, deux à la pointe du Delta, deux au-dessus du Caire, serviront à protéger ces deux établissements et les autres seront distribuées dans le bras du Nil avec les dernières galères ou galiotes qui leur seront destinées et qui leur seront de la plus grande utilité, soit dans les dangers, soit pour donner la chasse et s'emparer des bâtiments du pays, ainsi que pour escorter les différents convois. En même temps que l'on formerait les deux établissements ci-dessus, la corvette destinée pour la branche de l'ouest devrait, en descendant jusqu'à Rosette, s'emparer et conduire avec elle tous les bâtiments du pays qu'elle rencontrerait afin de servir au transport de l'armée qui, d'Alexandrie et des Béquiers, serait rassemblée à Rosette pour se porter dans le Delta, dont l'occupation ne rencontrerait aucune résistance et où l'on préparerait tranquillement toutes les opérations ultérieures. En joignant à ce plan la précaution d'envoyer deux frégates à Suez pour s'en emparer le succès de la conquête serait assuré. Quoiqu'on peut se servir de corvettes et autres petits bâtiments qui sont actuellement dans nos ports, il vaudrait cependant mieux en faire construire qui fussent plus propres à ce genre de navigation. Il faudrait qu'ils fussent à fond plat, qu'ils tirassent le moins d'eau possible sans que cependant cela nuisît trop à leur marche et à la sûreté de leur navigation. Il faudrait aussi qu'ils n'eussent que deux mâts sans dunette ni gaillard, une seule batterie de 10 à 14 pièces de canon, à laquelle on donnerait le plus de hauteur possible et des avirons placés commodément dans l'entrepont. Il serait avantageux qu'ils puissent porter beaucoup de pierriers ainsi que deux petits mortiers. Ces bâtiments bien bastingués seraient des forteresses inexpugnables à toutes les forces de l'Égypte et qui auraient l'avantage de pouvoir être transportées promptement partout où on jugerait convenable. On donnera dans le plan général les détails les plus amples sur le gouvernement actuel, sur les mœurs et le caractère des habitants, le parti qu'on peut tirer d'eux. On y détaillera le local et les ressources que l'on peut espérer d'y trouver et enfin les moyens à employer pour la facilité et la conservation de la conquête.»

*
* *

Le plan général dont parlait La Laune dans ce rapport préliminaire avait déjà été annoncé à Sartine par Tott dans une lettre écrite d'Alexandrie et datée du 18 août 1777. Il devait être divisé en trois parties : «L'Égypte, son commerce et ses rapports actuels; les avantages qui résulteraient pour la France de son acquisition; les moyens de s'en emparer et de la conserver sans coup férir». Dès ce moment, Tott, ayant rassemblé tous les matériaux de cette

étude d'ensemble, ne demandait que le temps de la rédiger et promettait d'y joindre tous les dessins pouvant faciliter l'intelligence des opérations à entreprendre. Mais un travail aussi considérable devait nécessairement être malaisé à mener à bien pendant une inspection qui conduisait Tott et La Laune, d'Échelle en Échelle, le long des rives de la Méditerranée orientale. Il était encore loin d'être terminé, lorsque tous deux quittèrent Smyrne pour Constantinople, où Tott emmena La Laune avec lui pour examiner l'état de la marine ottomane et celui des forts que lui-même avait fait construire aux Dardanelles. Ce fut seulement à leur retour en France, en juillet 1778, après avoir visité Salonique, Naxie, Paros, Syra et Tunis, qu'ils purent se consacrer à la rédaction du mémoire général, qui prit le nom de «*Compte rendu de la Mission secrète du baron de Tott*» et dont la copie, conservée aux Archives Nationales, porte la date de 1779.

Tott commençait par rappeler l'objet de sa mission secrète et la circonstance qui l'avait fait décider : le danger que l'Empire ottoman ne s'effondrât. Il affirmait de nouveau sa conviction que cet empire était à la merci du moindre choc :

«Le baron de Tott, chargé par des instructions secrètes d'examiner avec soin les établissements qui offriraient les plus grands avantages à notre commerce, dans le cas où les affaires de l'Empire ottoman présenteraient la nécessité de porter les vues politiques de Sa Majesté de ce côté, il lui a été en même temps prescrit de fixer essentiellement son attention sur l'île de Candie et de ne pas négliger les observations qui pourraient indiquer les moyens de former un établissement en Égypte. Le baron de Tott, aidé par les circonstances qui l'ont admis dans les détails du gouvernement turc, a pu se convaincre que la chute de l'Empire ottoman ne laisse plus d'incertitude que sur le moment destiné à présenter à l'Europe le tableau d'une révolution d'autant plus importante que cette masse énorme, qui semble devoir résister encore à quelques secousses, peut s'écrouler au moindre choc et nous surprendre dans un concours de circonstances qui nuiraient à nos intérêts commerciaux, si nous n'avions pas pris les mesures qui peuvent nous dédommager de nos pertes et les moyens de nous assurer les grands avantages de notre position. Telles sont les vues qui ont animé le zèle du baron dans l'exécution des ordres secrets dont il a été chargé et dont il doit compte au Roi et à son Conseil.»

Après ce préambule, Tott consacrait tout un chapitre à la Crète. Mais c'était pour constater «le peu d'utilité qu'aurait son acquisition totale». Il excluait ensuite, pour des raisons qu'il indiquait, l'acquisition, soit du seul port de la Sude, soit de ce port et de la ville de la Canée. Il conseillait enfin de s'emparer du port de Paleo Castro.

«Il n'en est pas moins vrai, disait-il, que la position de cette île (la Crète) offrirait à la marine du Roi un centre de protection pour le commerce du Levant et surtout celui de l'Égypte, si l'on pouvait y former un établissement dans l'acquisition d'un port dont la situation répondît à cet objet. Celui de la Sude, que la marine du Roi fréquente et dont on a envoyé un plan géométrique, ne peut offrir les avantages que l'on désire. Situé sur la prolongation de la côte du Nord de l'île, il n'éclaire aucun des passages fréquentés par la marine marchande, et ce port, qui a une lieue de profondeur, n'a de mouillage que près du fort de la Sude et au fond de la culotte; tout le reste a trop de fond; on ne peut d'ailleurs y entrer ni en sortir quand on veut, et quoiqu'il soit facile de s'emparer du rocher sur lequel les Vénitiens ont bâti le fort, dominé de tous côtés, ce ne serait rien tenir, si l'on ne s'emparait pas de toute l'île, puisque l'on pourrait facilement des terres brûler les vaisseaux qui seraient dans le port. S'emparer en même temps de la ville de la Canée serait encore insuffisant; située à une lieue du fond du port de la Sude, derrière un rideau, elle n'a qu'un port où les bâtiments marchands peuvent à peine mouiller à l'entrée et, de ce point dont on pourrait s'emparer très aisément, on ne pourrait cependant, en aucune manière, protéger le port de la Sude.

«C'est d'après ces considérations qu'on a cherché à reconnaître sur la même île une position plus avantageuse et l'on croit que le port de Paleo Castro offre celle que l'on désire. En même temps que le port ne présente pour s'en emparer aucune contradiction, il semble même que l'acquisition d'un lieu abandonné par le propriétaire pourrait être justifiée vis-à-vis des Turcs qui, certainement, ne seraient pas en état de rien entreprendre pour nous en chasser, si on fortifiait le morne rouge, pour assurer la côte et le mouillage.»

Il est évident que le choix de Paleo Castro est dicté à Tott par la commodité qu'offre ce point pour le rassemblement des unités navales et des forces de terre nécessaires à une expédition en Égypte, autrement dit pour servir de

base à une flotte et à un corps expéditionnaire. C'est le rôle qu'assigne à ce port le mémoire de La Laune et c'est celui que lui réservera le plan d'opérations ensuite tracé par Tott.

Après ce chapitre sur Candie, le mémoire de Tott observe exactement la division prévue par lui pour le travail d'ensemble qu'il avait annoncé à Sartine dès le mois d'août 1777. Il traite d'abord de «l'état actuel de l'Égypte», aux points de vue physique et politique. Sous ce double rapport, son exposé, bien que très remarquable, n'ajoute rien d'essentiel aux notions contenues dans le chapitre similaire des «Observations sur l'Égypte» que Saint-Didier avait remises au Ministre en août 1776. Ensuite, Tott en vient aux «avantages dont l'Égypte est susceptible et à ceux qui résulteraient de sa conquête pour la France». Ce sont, après des avantages commerciaux, ceux qui sont indiqués dans la conclusion suivante :

«Le grand avantage de la conquête de l'Égypte est dans sa position; elle assure à la France le remplacement facile de tout ce que ses colonies éloignées ne lui procurent qu'à grand frais; elle les rapproche et n'expatrie pas, pour ainsi dire, ceux qui s'y transportent; elle place l'administration sous les yeux du Roi et de ses Ministres, et cette même position garantit une possession qui, suffisant à sa propre défense, ne peut plus être contrariée. Ses rapports commerciaux permettent en même temps à la France une prépondérance d'autant plus certaine, qu'ils mettent dans son pouvoir la clef des portes dont on ne pourra plus se passer sans donner à son commerce des avantages qui annuleraient celui des nations qui entreprendraient de suivre l'ancienne route. On observera encore que les forces de la France, divisées actuellement pour soutenir les branches d'un commerce qui ont été jusqu'à présent les intarissables sources des guerres les plus ruineuses, en se réunissant pour en protéger le trône, en imposeraient aussi en faveur du maintien de l'équilibre dans le reste de l'Europe. Sans intérêt personnel aux querelles qui s'y élèveraient, libre de choisir ses alliés, la France donnerait bientôt des lois à toutes les nations. Si, dans l'examen de ce projet, la prudence la plus timide ne peut se dissimuler la facilité de son exécution, le zèle ne peut aussi se défendre de l'enthousiasme qu'il inspire; il s'accroît à chaque pas; de nouveaux avantages se découvrent et semblent se réunir pour inviter la France à se les approprier, au moment où la Russie prépare la subversion de l'Empire ottoman, où l'indépendance des colonies anglaises forme en Amérique une puissance dont le commerce dominera toujours celui de nos colonies, lors même qu'elles ne s'y réuniraient pas, et où notre commerce enfin est menacé de toutes parts par les efforts que la puissance britannique devra faire pour se procurer un dédommagement à ses pertes.

«La conquête de l'Égypte pare à tout et cette expédition, qui ne coûterait pas à beaucoup près celle de Mahon, est peut-être aussi le plus grand obstacle que l'on puisse opposer à l'accroissement de la Russie, quand l'impéritie des Turcs ne peut rien pour lui donner des bornes. Cette observation doit être considérée sous deux points de vue différents : diminuer l'intérêt que la Russie attache à ses projets et contraindre les Turcs à mettre en valeur les moyens qu'ils ont pour s'y opposer.

«L'objet essentiel, celui qui anime l'ambition de la Cour de St-Petersbourg et qui sert le mieux l'exécution du plan politique de Pierre Ier, est sans doute le commerce méridional de la Russie, qu'elle ne peut se procurer que par la route qu'elle cherche à s'ouvrir par la mer Noire dans l'Archipel et la Méditerranée. A quoi se réduirait ce commerce si, maîtres de l'Égypte, cet entrepôt naturel assurait aux Français la préférence dans toute l'Europe et donnait à la Marine du Roi le moyen de dominer la Méditerranée, en même temps que les denrées de l'Égypte et les besoins du Yémen nous assureraient le commerce exclusif de toute l'Asie? Privée de tous ces avantages, peut-on croire que la Russie trouverait dans la possession de la Mer Noire et les terres de Romélie un véhicule suffisant et le dédommagement des primes de son acquisition? Peut-on croire aussi que la maison d'Autriche ne serait pas alors plus empressée à suivre le système de commerce qu'elle a adopté et qu'elle ne disputerait pas à la Russie la Valachie et la Moldavie, Salonique et la Macédoine?

«Si la conquête de l'Égypte, considérée rélativement aux vues ambitieuses de la Russie, en change les aperçus et les arrête, elle est aussi le seul moyen qu'on puisse employer encore avec succès pour forcer les Turcs à adopter un système d'ordre et de discipline qui les mette en état de se défendre d'un ennemi vis-à-vis duquel ils n'ont jamais eu et n'ont encore que leur ignorance à redouter. On ne peut actuellement se dissimuler qu'ils résistent aux meilleurs conseils et à leur propre conviction; le seul espoir qui reste donc est de les contraindre. Ce n'est aussi que par les besoins physiques qu'ils peuvent être

gouvernés et la conquête de l'Égypte y suffit. Le café seul fera la loi à l'Empire ottoman.

«On trouvera encore dans le fanatisme des Turcs un moyen de les tenir dans la dépendance, en les tenant dans celle de La Mecque par les besoins du Yémen, qui échange les denrées qu'il tire de l'Égypte pour sa subsistance contre les cafés qu'il produit et dont on peut s'assurer la totalité. Maîtresse de toute cette denrée que l'habitude, encore plus forte que les besoins physiques, a rendu de première nécessité chez les Turcs, la France en disposera à son gré; le riz, le lin et beaucoup d'autres articles, dont l'Empire ottoman ne peut se passer, seront un surcroît d'intérêt qui garantirait sa complaisance pour la France, sa docilité aux conseils qu'elle lui donnera et la sûreté de notre commerce, lors même que les vues politiques de Sa Majesté accorderaient la translation du trône ottoman en Asie. On pourrait même présumer que, si la conquête de l'Égypte précédait cet événement, loin de nuire à notre industrie, il servirait à l'étendre en en portant les branches beaucoup plus loin qu'elles ne s'étendent; et ce ne serait pas hasarder une spéculation, que de considérer notre commerce par Smyrne dans l'intérieur de l'Asie mineure venir se réunir par le golfe Persique avec celui de l'Égypte, pour en exploiter les retraits par la mer Rouge.

«Avant de considérer tout l'accroissement que la conquête peut lui procurer, discutons les contradictions qu'il peut éprouver de la part des puissances intéressées à lui nuire.

«Quelle sera la conduite des Anglais, les ennemis naturels de tout ce qui peut assurer notre commerce et fortifier notre marine? Ce ne sera sans doute ni sur les côtes inabordables de l'Égypte, dont on ne peut même pas approcher à la portée de canon, ni sur nos propres côtes, que leurs forces nous paraîtraient redoutables. L'occupation de la Méditerranée ne fera aussi qu'un léger dommage à notre commerce; la petitesse des bâtiments qui l'exploitent échappera facilement à de gros vaisseaux qu'ils distinguent sans en être aperçus. Les étrangers, les Anglais même en seront les assureurs. La seule ressource qui leur reste est d'aller s'emparer de nos colonies. Constamment les auteurs et les victimes de nos querelles, devons-nous les défendre? Le pouvons-nous? Et serait-ce les abandonner aux Anglais que de laisser le soin à nos Américains de se défendre eux-mêmes? Mais pour déterminer nos idées sur une matière

si importante, ne perdons pas de vue que l'Égypte seule en remplace toutes les productions et centuple le produit en le plaçant sous notre main. Opposons à des possessions qui épuisent nos forces une conquête qui les réunit; comparons les branches éparses de notre commerce actuel avec le tronc de l'arbre et les racines qui, en embrassant l'univers, nous en assure la sève et voyons enfin le dédommagement des pertes d'hommes que les colonies nous ont occasionnées dans la conservation des sujets qui se transporteraient en Égypte. On ajoutera encore qu'aucun effort ni aucune dépense ne sauraient arrêter, quand l'emploi actuel des forces et de l'argent garantit la puissance et l'économie future.

«Pour envisager la conquête de l'Égypte sous ce point de vue, il suffira de considérer la révolution politique que la seule découverte du passage aux Indes par le Cap a opérée en Europe. Combien serait plus importante celle qu'opérerait l'occupation de l'Égypte? Et, si l'on observe que la route par le midi de l'Afrique a enrichi les puissances qui s'en sont constamment partagé et disputé les avantages, pourra-t-on douter que la conquête de l'Égypte, en les réunissant pour la France, n'élève cette monarchie au plus haut degré de gloire, de puissance et de richesse?

«Le canal d'Alexandrie qui ne sert aujourd'hui qu'à porter de l'eau dans les citernes, établi en peu de mois et avec peu de dépenses dans un pays où la main-d'œuvre est à très bon marché, ouvrira la première route au commerce qui fait actuellement ses transports à dos de chameau ou par des bateaux qui longent la côte jusqu'à Rosette, où le passage de la Barre n'est pas moins dangereux que les Arabes qui pillent souvent les caravanes. Le rétablissement du canal fera aussi que les plaines qui sont entre Alexandrie, Rosette et au-dessus jusqu'à Ramanié, séparées des Arabes et arrosées par de petits canaux qu'on rétablira également, offriront la culture la plus riche dans un triangle dont la base est appuyée sur le Nil, Alexandrie au sommet, et la surface de plus de soixante lieues carrées.

«Ce travail, qui joindra le commerce de l'Inde à celui de l'Égypte, fera également la loi à toute la côte de Syrie et permettra de tenir en notre pouvoir le riz et les autres denrées qui y manquent; c'est s'assurer la propriété de toutes les soies, de tous les cotons depuis Rame jusqu'à Alexandrette; c'est gouverner également Chypre et la côte de Caramanie jusqu'à Rhodes, c'est enfin imposer un tribut d'échanges à toute l'Asie Mineure.»

*
* *

Ayant ainsi tracé le tableau des avantages que la France eût rétirés de l'Égypte et justifié de la sorte son conseil de la conquérir, Tott passait au plan des opérations. Son plan développe et précise celui que La Laune avait esquissé dans le mémoire que Tott avait transmis à Sartine de Smyrne, le 20 décembre 1777. Il est minutieux, à beaucoup d'égards judicieux, mais fait peu de cas de la résistance que l'expédition pouvait rencontrer de la part des indigènes ou des Mamelucks et ne tient aucun compte de l'opposition qui pouvait y être faite par une puissance maritime d'Europe, quelle qu'elle fût.

PLAN D'OPÉRATIONS

POUR LA CONQUÊTE DE L'ÉGYPTE.

« . . . . . La division des chefs est toujours l'écueil, où les avantages les plus certains se brisent ou s'anéantissent. On osera encore observer qu'en dirigeant le choix sur un Général, auquel on devrait soumettre la terre et la mer, un caractère ferme qui maintienne la discipline, un génie conservateur qui rassure le peuple seront des tuteurs plus utiles pour lui que ne seraient ceux de l'art militaire.

« Une conquête qui n'offre que de faibles ennemis à combattre et des millions d'hommes à tranquilliser intéresse plus l'humanité qu'elle ne flatte le conquérant.

« L'aspect de l'Égypte et l'examen des forces qui la tyrannisent ne présentent en effet que l'occupation d'un état sans défense, plutôt qu'une conquête à faire; et l'on ne proposera que le transport des forces qui doivent pourvoir à sa conservation, après avoir consommé toutes les opérations qui mettront l'Égypte sous le pouvoir du Roi et l'Égypte elle-même dans la jouissance de tous ses avantages.

« Cinq vaisseaux de ligne, sept frégates, trois chebecks, six demi-galères, quatre-vingts bâtiments de transport, douze mille hommes, cinq mille dragons à pied avec leurs selles, six compagnies de Royal Artillerie dont deux d'ouvriers, quarante pièces de campagne, dix obusiers, trente pièces de seize avec

leurs affûts de place, deux mille pioches, six mille pelles ferrées, vingt mille palissades, des charriots de munitions, six mortiers de huit pouces, quatre cents bombes. Les bois et ferrures préparées pour monter cinquante pièces de gros calibre 27 et 33, mais dont les entretoises ne peuvent être occupées que sur les lieux. Clous, forges, masses et autres objets nécessaires.

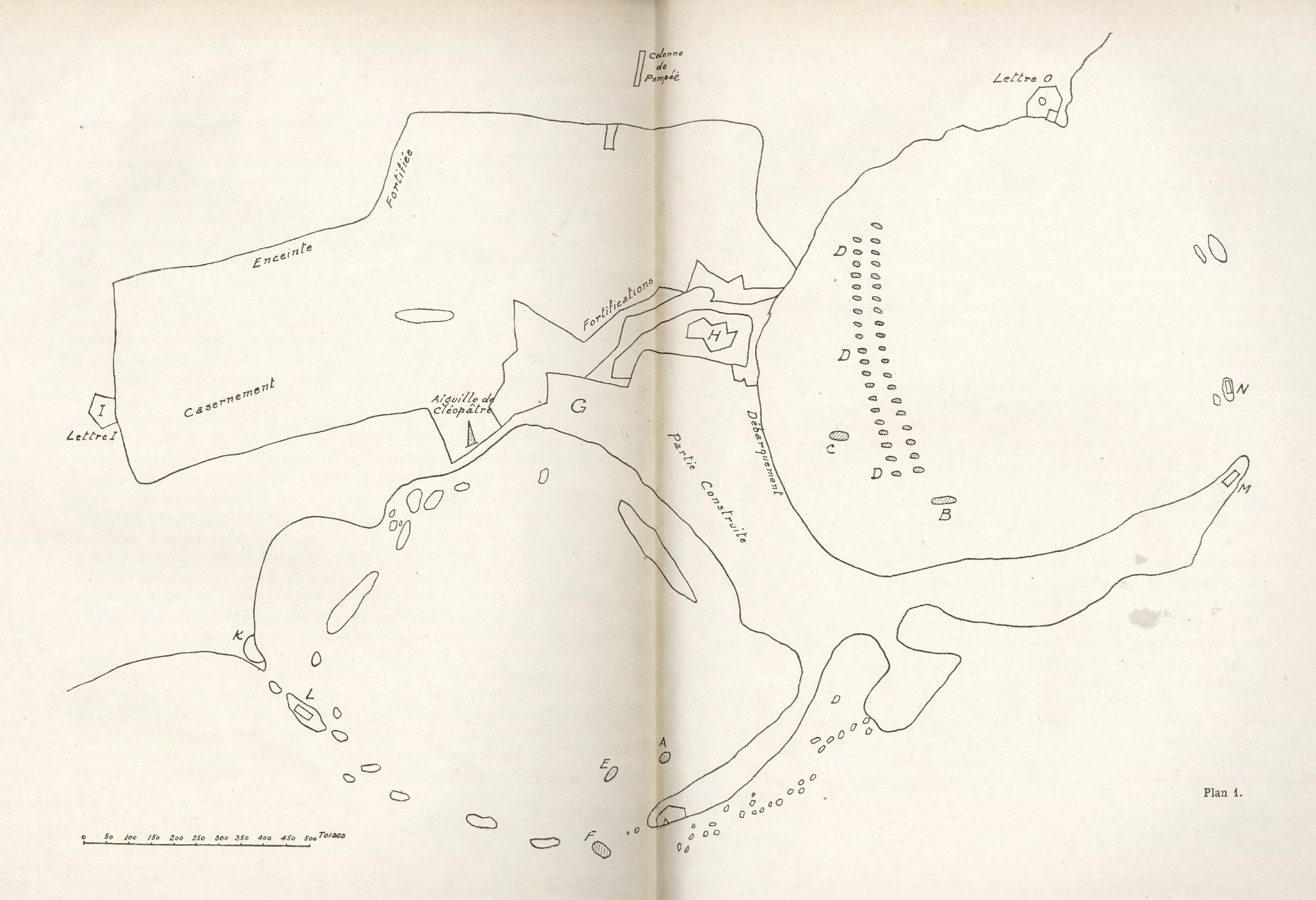
« C'est à la réunion de ces moyens qu'on peut se borner pour la conquête de l'Égypte. Ils suffiront à toutes les opérations qu'elle nécessite et garantiront sa possession envers et contre tous; mais rien n'est à négliger sur le moment de cette entreprise et sur la marche qu'il faut suivre.

« Aux facilités que la conquête de l'Égypte présente, se joint encore la possibilité de ne rien hasarder en profitant des vents ouest et ouest-nord-ouest qui sont alizés entre Candie et l'Égypte pendant les mois de juin, juillet, août et une partie de septembre; c'est aussi en cette partie de l'année que la crue du Nil facilite la navigation de ce fleuve, lorsque, parvenu à un certain degré, les barres qui sont formées à son embouchure par le mouvement de la mer sont rompues par les masses des eaux du Nil; on observe annuellement que son embouchure ne permet l'entrée des gros bâtiments que vers la fin d'août.

« Toutes ces considérations déterminent à penser que les derniers jours de juillet sont le moment qu'il faut saisir pour commencer cette entreprise; mais il paraît essentiel d'avoir un lieu de ralliement au point où les vents alizés, fixés invariablement, ne pourront plus apporter d'incertitude sur les opérations ultérieures et garantiront au Général l'exécution de ses ordres au moment qu'il aura fixé. Il est en effet essentiel que les villes d'Alexandrie, de Damiette et le port des Béquiers soient occupés en même temps, afin de garantir l'occupation du Delta par les deux branches du fleuve. Le port de Paleo Castro, à l'est de Candie, offre sans doute la situation la plus avantageuse pour le ralliement de la flotte; le Général pourra y faire toutes ses dispositions, donner tous ses ordres d'attaque sans danger d'en compromettre le secret, et, toutes choses arrêtées, il sera certain d'avoir les vents favorables, belle mer et pas plus de quatre jours de traversée pour que chacun se rende à sa destination. Il pourra même, en dirigeant sa route sur les Béquiers, faire partir ses divisions de manière que Damiette et Alexandrie pourront être attaquées en même temps que l'occupation des Béquiers mettra à portée de s'assurer de Rosette. Cette disposition, la première de toutes, est aussi la plus utile et ce

premier succès ne sera traversé par aucun obstacle en suivant les mesures qu'on va indiquer.

« La première division doit être composée de trois vaisseaux de ligne, trois frégates, quarante bâtiments de transport, six mille hommes d'infanterie, trois mille dragons, douze pièces de campagne, dix pièces de seize, mille pioches, deux mille pelles ferrées, dix mille palissades, trois compagnies d'artillerie dont une d'ouvriers. A la vue d'Alexandrie, une frégate d'avant-garde mouillera dans le port Neuf à la place A désignée dans le plan n° 1, s'entraversera comme pour s'amarrer à terre en mettant le côté intérieur du château à tribord et la ville à bâbord. Le Consul prévenu y conduira la nation, un des vaisseaux B de la division avec la seconde frégate C et les quarante bâtiments de transport D entreront dans le port Vieux, où le vaisseau s'entraversera à la portée de canon sur le petit château qui y est situé. En même temps, un second vaisseau viendra se mouiller sur l'entrée du port Neuf où il s'entraversera sur l'angle intérieur du château du phare à la place E; le troisième vaisseau mouillera en dehors, également entraversé sur l'angle extérieur du château, à la place F. Cette disposition assurée par les signaux convenus entre les vaisseaux du port Vieux, les bateaux qui ont amené la nation à bord de la première frégate seront envoyés à terre avec le jannissaire qui aura accompagné le Consul, pour y déclarer aux habitants que la France ne veut troubler en rien leur tranquillité ni leur commerce; qu'ils peuvent même compter sur toutes sortes d'assistance et de faveurs, pourvu qu'ils se tiennent chacun à leurs affaires, et que l'Empereur de France, ne voulant que venger la violation des traités, ne sévira que contre ceux qui prétendent se soustraire par la fuite à son pouvoir ou s'attirer son indignation en faisant le moindre mouvement pour troubler le bon ordre et la tranquillité qu'il veut maintenir. Aussitôt que ces bateaux se seront éloignés pour aller à Alexandrie exécuter son ambassade, le commandant fera le signal convenu pour que les trois vaisseaux entraversés devant le château lâchent leurs bordées, en même temps que leurs chaloupes armées s'en empareront en y versant une cinquantaine d'hommes qui seront plus que suffisants à cette première entreprise. Les troupes débarqueront aussitôt sur la plage au fond du port Vieux, sur la langue de terre qui communique aujourd'hui avec l'île du Phare, où les partageant en deux corps, elles prolongeront à droite et à gauche les rues les plus voisines de la mer pour se réunir sur la



Colonne
de
Pompée
Lettre O
Enceinte
Fortifiée
Fortifications
H
Casernement
I
Lettre I
Aiguille de Cléopâtre
G
Partie Construite
Débarquement
D
D
C
D
B
N
M
K
L
A
E
F
D
0 50 100 150 200 250 300 350 400 450 500 Toises

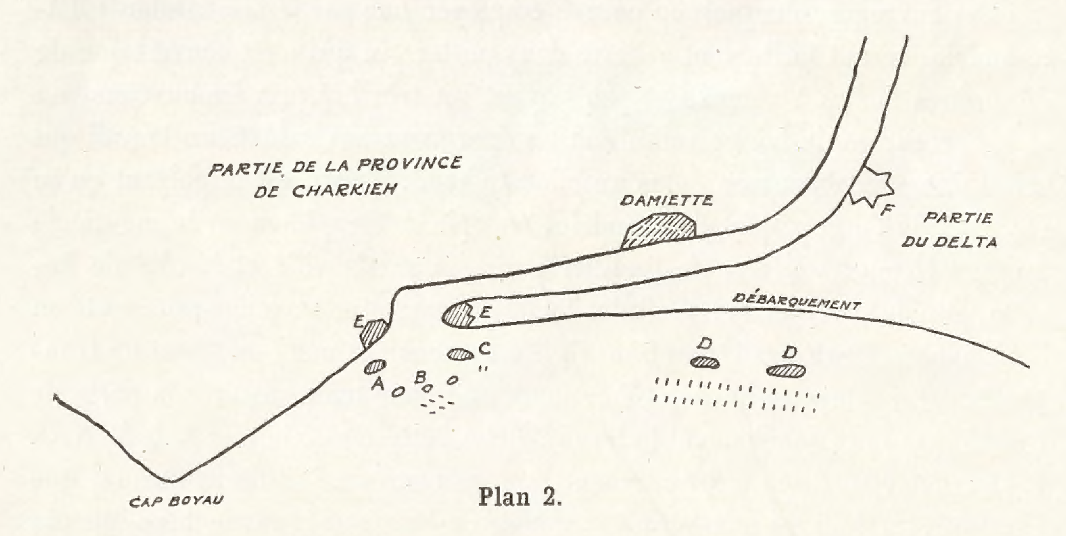
Plan 1.

place et iront de là se camper dans les murs de l'ancienne Alexandrie, où, après avoir pourvu à la tranquillité de la ville en y plaçant des corps de garde et un détachement à la porte de Rosette avec quatre pièces de canon et fait fermer celle de la colonne de Pompée, ainsi que toutes les autres, on procédera tout de suite à l'exécution des fortifications projetées dans le plan 1.

«Ces ouvrages, auxquels on pourra employer une partie des habitants d'Alexandrie, seront facilement achevés dans un terrain qui n'est couvert que de décombres faciles à remuer et, en payant un très bas prix les ouvriers, on se les procurera de bonne volonté et on épargnera aux soldats un travail qui serait dangereux pour eux sous un climat chaud. Mais il est important qu'au moment de l'occupation d'Alexandrie, on aplanisse rapidement le monticule marqué H pour y placer de l'artillerie dirigée sur la ville et le côté de Rosette, afin de protéger le travail des fortifications, et ce travail sera exécuté en deux heures. Quelques réparations faciles aux anciens murs mettront les troupes dans un camp retranché et l'on devra en même temps assurer la porte de Rosette par le retranchement indiqué I et les batteries de la mer K. L. M. N. O. P. devront être disposées également pour y recevoir l'artillerie turque, que l'on trouvera dans les forts et qui sera mise en état pour la partie des affûts par les ouvriers d'artillerie; et l'on embarquera à cet effet les bois de flacque et autres, ainsi que les ferrures et forges nécessaires à la construction des affûts de place, qu'on ne peut embarquer tout faits parce qu'on ne peut en déterminer les proportions que sur les lieux.

«La division des Béquiers sera composée de seize frégates, dix bâtiments de transport, 1500 hommes d'infanterie, huit pièces de campagne, 200 pioches, 500 pelles ferrées, 2000 palissades. Une volée de canon ne sera même nécessaire que pour avertir le Général qu'on s'est emparé de ce poste, dont l'occupation n'exige que d'y débarquer. La division de Damiette sera composée de deux vaisseaux de guerre, d'une frégate, trois chebecks, 30 bâtiments de transport, six demi-galères, 4500 hommes d'infanterie, 2000 dragons, 20 pièces de campagne, 20 pièces de siège avec leurs affûts, 800 pioches, 2500 pelles ferrées, 8000 palissades. Un des vaisseaux ira mouiller le plus près qu'il pourra de l'embouchure du Nil, plan 2 à la place marquée 2, et sera suivi de deux bateaux de transport dont les troupes iront, après la première volée, s'emparer du château qui y est situé. Les trois chebecks et six demi-

galères resteront en panne vis-à-vis l'embouchure à la place marquée B. Le second vaisseau, suivi également de deux vaisseaux de transport, fera la même opération sur le château de l'Ouest, à la place marquée C, et les deux frégates suivies de 21 autres bâtiments de transport désignés D opéreront la descente des troupes à la plage vis-à-vis Damiette sur la langue de terre du



Plan 2.

Delta qui se prolonge parallèlement au fleuve. Ce corps de troupe, avec son artillerie de campagne tirée à bras, n'aura que trois quarts de lieue à faire pour se porter un peu au-dessus de Damiette, où l'on construira une batterie pour contenir cette ville, empêcher le mouvement des bateaux qui voudraient tenter de s'échapper en remontant le fleuve, et donner le temps aux trois chebecks et aux six demi-galères de passer la barre et de s'emparer de tous les bâtiments qui se trouveront à Damiette et qui seront amarrés aussitôt à la rive opposée, sous la batterie dont on a parlé; il sera fait en même temps une déclaration aux habitants de Damiette semblable à celle qui a été motivée pour Alexandrie. Du nombre des bateaux dont on se sera emparé à Damiette, vingt seront expédiés sur le champ pour aller recevoir des vaisseaux les 20 pièces de 16 avec leurs affûts, 800 pioches, 3500 pelles et 8000 palissades. Ce transport sera accompagné par une compagnie de Royal Artillerie et un détachement de celle des ouvriers, dont le reste demeurera aux forts de Damiette avec les deux autres compagnies de canonniers qui seront distribués dans les deux forts

Côte de la Lybie
Bras de Rosette
Nil
Camp retranché
Pointe du Delta
Province de Manouffié
Bras de Damiette
Côte de l'Arabie

Plan 3.

de l'embouchure E. E et celui qui sera construit vis-à-vis Damiette F; on laissera à cet effet 500 pelles, 200 pioches et 2000 palissades, 4 pièces de siège, 8 de campagne, 1000 dragons et 500 hommes d'infanterie. Le reste des troupes d'artillerie et des munitions, embarqué sur les bateaux du pays, suivi des demi-galères et des chebecks, remontera le Nil jusqu'à la pointe du Delta au lieu nommé le Ventre de la Vache, où elles seront débarquées pour occuper ce poste important et y construire les fortifications désignées dans le plan n° 3. Un chebeck et deux demi-galères resteront mouillées pour se saisir de tous les bateaux qui voudraient descendre le fleuve, en même temps que les batteries qui seront établies à terre sur chaque angle du Ventre de la Vache défendront le passage des deux bras du fleuve, qui sera balayé par une troisième batterie dans le centre. Tous les bateaux que cette flotille aura rencontrés en remontant le Nil jusqu'à la pointe du Delta et dont elle aura ordre de s'emparer seront menés par les deux autres chebecks et deux demi-galères jusqu'à Rosette, par le bras du Nil qui y conduit, et ils seront joints par les deux autres demi-galères qui seront détachées pour nettoyer par l'Est le canal de Menouf. Ces différents bâtiments, ainsi que ceux de guerre qui les escorteront, mouilleront devant Rosette, où ils serviront à transporter dans le Delta des troupes qui seront détachées d'Alexandrie à cet effet.

«En calculant que la division de Damiette ne puisse attaquer que 24 heures après celle d'Alexandrie et que la flotte ne puisse être prête à remonter le fleuve que le 3e jour, elle arrivera à la pointe du Delta le 7e et la partie destinée pour Rosette y sera rendue après onze jours; de sorte que, pour ne rien précipiter, il suffit que le détachement de Rosette destiné à en verser une partie dans le Delta parte d'Alexandrie 8 jours après qu'on s'en sera emparé. On ne doit pas craindre que ce retard puisse permettre aux habitants de fuir, à moins que ce ne soit dans le Delta, ce qui est indifférent parce que ceux qui tenteraient de s'embarquer pour remonter le fleuve seraient ramenés par la flotte qui les aurait précédés à la pointe du Delta.

«Le détachement d'Alexandrie sera composé de 4000 hommes d'infanterie, 6 pièces de campagne, 2000 dragons. Il se rendra aux Béquiers, où il sera renforcé de 1000 hommes d'infanterie et 4 pièces de campagne. Les 6000 (7000) hommes en partiront le soir et marcheront toute la nuit pour arriver à la pointe du jour à Rosette, dont ils s'empareront sans en inquiéter les

habitants et en se portant seulement entre la partie supérieure de cette ville et la tour de Canope. On devra y construire un fortin sur la rive du fleuve, rassurer les habitants par une discipline exacte et se faire fournir en payant tout ce dont on aura besoin. Un détachement de 600 hommes et 4 pièces de canon partira dans la nuit pour aller prendre à revers le château situé à l'ouest de l'embouchure du bras de Rosette et on ne laissera que 200 soldats; une partie de l'artillerie qui y existe en trop grand nombre sera ensuite transportée au fort de Rosette.

«Lorsque les chebecks seront arrivés avec les bateaux du fleuve qu'ils auront rassemblés, on fera servir ces derniers au transport de 2500 soldats, 8 pièces de canon et 1500 dragons, qu'on mènera à la rive droite du Nil dans le Delta et on laissera à Rosette 1500 soldats y compris les 200 de la garnison du château et 500 dragons qui seront déjà montés par les chevaux trouvés dans Alexandrie et dont le service sera de tenir la communication libre entre cette ville et Alexandrie, en éloignant les Arabes, mais sans les molester, et en les invitant même à se jeter sur les Mamelucks afin de s'en faire des alliés jusqu'à ce qu'on en ait fait des cultivateurs. Cette conduite et quelqu'argent procurera bientôt des chevaux pour monter 1000 dragons laissés à Alexandrie et dont les patrouilles, se joignant avec celles de Rosette, garantiront la tranquillité dans cette partie en même temps que les frégates des Béquiers, successivement en croisière sur la côte, assureront le transport des denrées et des marchandises de Rosette à Alexandrie, de manière que le travail des négociants ne souffrira pas plus de 8 à 10 jours d'interruption, ce qui est d'autant plus essentiel que l'époque destinée à la conquête est précisement celle des retraits du commerce.

«L'officier qui commandera le détachement destiné à l'intérieur du Delta trouvera facilement, chemin faisant, les chevaux nécessaires pour monter les 1500 dragons qui seront sous ses ordres mais il devra porter tous ses soins à ce que sa marche ne nuise point à la culture et que sa discipline la plus exacte lui assure la bienveillance du cultivateur. Il devra aussi éviter de s'approcher de Tanta à cause de la foire qui y sera déjà rassemblée et qu'il importe de ne pas troubler; à cet effet, il enverra un interprète assurer le cheick de la mosquée de Seyd Achemet El Bedauid de la protection de Sa Majesté et donner toute sûreté aux pèlerins et aux marchands forains. Les autres cheicks ne

méritent aucune considération et il paraitrait utile à la tranquillité du Delta que le plus grand nombre fût chassé du Delta, et porté sur la rive opposée du fleuve. On n'a d'ailleurs rien à redouter des habitants; leur travail leur est plus précieux que la liberté; il est d'une bonne politique de ne troubler ni l'un ni l'autre, mais il n'est pas inutile de placer de petites garnisons de 500 soldats et 50 dragons dans les villes de Foua, Semenoud et Menouf, avec ordre de se communiquer par patrouilles de dix dragons tout au plus; et, à cet effet, on ferait construire des ponts sur les canaux en observant de les couper par des ponts-levis pour ne pas interrompre la navigation. C'est dans la ville de Menouf qu'on pourrait installer les magasins de vivres que la culture du Delta remplirait; et le canal de Menouf, toujours navigable et qui communique les deux bras à dix lieues au-dessous du sommet de l'angle, donnerait constamment le moyen de transporter ces vivres partout où ils seront nécessaires et, essentiellement, à l'approvisionnement des troupes qui occuperaient le camp retranché.

« Les petits détails de cette opération militaire ne peuvent appartenir qu'à l'exécution et sont inutiles pour démontrer la facilité de s'établir solidement en Égypte en se bornant d'abord à l'occupation du Delta, où les Mamelucks ne pourront pénétrer. Leur nombre sera d'ailleurs affaibli de tous ceux qui sont constamment répandus dans les villages dont ils sont propriétaires, et les Beys du Caire, réduits à la seule capitale, en seront bientôt chassés, si on voulait seulement expédier des chebecks et deux demi-galères pour couper la navigation du Nil au-dessus du Caire, en faisant notifier en même temps aux habitants de cette ville que leur subsistance dépendra de leur soumission au Roi, que sa clémence invite à ne pas attaquer à force ouverte une ville immense, dont Sa Majesté veut conserver les individus, leurs propriétés et l'exercice libre de leur religion.

« On peut être assuré que le Caire ne résistera pas huit jours après cette opération et que ceux des Beys qui ne voudraient pas se rendre et préféreraient fuir avec leurs trésors dans la Haute-Égypte n'obtiendraient pas la préférence auprès du Cheick Ammamn, le plus haut prince arabe du Seyd, si on employait auprès de ce dernier quelques Coptes adroits pour négocier son concours à la destruction des Mamelucks. Les Chrétiens, répandus dans la ville du Caire et surtout dans l'Égypte supérieure, forment un nombre considérable qui, actuellement occupés au commerce et au gouvernement sous les Beys dont ils sont les principaux agents, donneraient de grandes facilités pour manier également les Arabes et les amener par l'industrie à une soumission que la culture rendrait utile. Les travaux possibles pour l'amélioration du sol consolideraient ces avantages, que la seule occupation du Delta garantit pour l'avenir. »

*
* *

Pour juger équitablement des mérites de ce plan et pour comprendre pourquoi il diffère si profondément de celui de Bonaparte en 1798, il faut ne pas perdre de vue qu'il repose sur deux hypothèses. La première est que la Turquie est réduite à une totale impuissance : hypothèse logique, sinon vraisemblable, puisque l'expédition est prévue pour le jour où de nouveaux désastres s'abattront sur l'Empire ottoman, qu'on s'attend même à voir refoulé en Asie. La deuxième est que l'Angleterre laissera faire, quitte à se dédommager sur nos colonies des Antilles et de Louisiane : hypothèse encore moins vraisemblable et moins logique, même si la France et l'Angleterre ne sont pas déjà en état de guerre, au moment où l'expédition sera entreprise. L'Angleterre, en 1779, s'intéressait fort peu à l'Égypte et s'en occupait encore moins. Mais l'expérience devait prouver, dix-neuf ans plus tard, qu'elle s'y intéresserait et s'en occuperait à peine la France y aurait dirigé une expédition. Il était donc peu plausible de supposer le contraire; et un plan d'opérations contre l'Égypte qui ne faisait pas entrer en ligne de compte la moindre tentative d'opposition de la part d'une force navale britannique pêchait, sur ce point, par défaut de prévoyance. On doit ajouter, en songeant à ce que fut la campagne de Bonaparte, que compter pour aussi peu la résistance possible des Mamelucks et des indigènes ne faisait pas non plus honneur à l'exactitude des prévisions de Tott. En réalité, son plan, par la modicité des effectifs prévus comme par la nature des dispositions qu'il comporte, est, selon l'expression de Tott lui-même, un plan d'occupation plutôt que de conquête. C'est le plan d'une occupation qui ne sera pas troublée de l'extérieur, pendant la concentration des forces à Paleo Castro ni après leur division en trois groupes pour agir contre Alexandrie, Aboukir et Damiette, et qui ne pourra pas l'être beaucoup de l'intérieur, pendant qu'y procéderont des détachements relativement faibles.

On ignore tout des délibérations auxquelles dut donner lieu, dans le Conseil du Roi, le compte rendu de Tott sur sa mission secrète. Une série de documents montrent que le compte rendu de son inspection générale des Échelles fut examiné dans des conférences entre Sartine, Vergennes, Maurepas (l'un des prédécesseurs de Sartine au Ministère de la Marine), Saint-Didier, Rostagny (député du commerce de Marseille); qu'il fit ensuite l'objet d'un rapport de la part de Rostagny; qu'il servit enfin, avec beaucoup d'autres matériaux, à la préparation de la grande Ordonnance de la Marine de 1781. Mais aucune trace ne s'est conservée, ni d'une discussion entre les Ministres de Louis XVI sur le projet de conquête de l'Égypte, ni de leur opinion sur le plan d'opérations tracé par Tott. Ce silence des Archives peut s'expliquer par le caractère secret de l'enquête dont Tott avait eu à s'acquitter, mais aussi par le caractère conditionnel de l'entreprise sur laquelle cette enquête avait porté. Il ne s'était agi que de mettre le Conseil du Roi en mesure d'apprécier l'intérêt et les modalités d'une expédition, qui restait subordonnée au cas où la Turquie paraîtrait irrémédiablement perdue.

Il n'y avait donc pas de décision immédiate à prendre. Il n'y en aurait eu que si le gouvernement de Louis XVI, anticipant sur une condition qui n'était pas positivement remplie, eût pris le parti de précipiter la chute et le partage de la Turquie, en s'adjugeant sans plus attendre le lot qui serait de son goût. Or il y était encore moins disposé que deux ans auparavant. Vergennes n'avait pas changé d'opinion sur la politique qui convenait à la France en Orient; il avait seulement acquis, pour la soutenir et la faire prévaloir, plus d'autorité et d'influence. Il estimait toujours que la conduite la plus sage et la plus avisée consistait à prolonger aussi longtemps que possible l'existence de la Turquie. Redoutant pour elle les conséquences d'une nouvelle guerre, il se gardait bien de l'y pousser, comme les instructions de Choiseul l'avaient imprudemment obligé à le faire en 1767. Au contraire, il jugeait préférable pour elle d'acheter, au besoin par des concessions aux Russes, la prolongation de la paix, plutôt que de s'exposer à subir des défaites. Il lui conseillait de céder du territoire, pour n'avoir pas à recourir aux armes, et se faisait lui-même, entre Constantinople et Saint-Petersbourg, l'intermédiaire d'un tel accommodement, à la convention d'Ainali-Cavac. C'est l'année même où Tott remit à Versailles son rapport sur sa mission secrète, que la diplomatie de Vergennes s'employait

à maintenir, au prix d'un sacrifice qui coûtait à l'orgueil des Turcs, la paix entre eux et les Russes. Ce fait indique à quel point Vergennes était opposé à l'idée de susciter une crise en Orient. Il s'en souciait d'autant moins que la France était alors engagée dans une guerre contre l'Angleterre, pour la libération des colonies britanniques qui ont formé depuis les États-Unis d'Amérique. Sa politique, c'est-à-dire en définitive celle du gouvernement de Louis XVI, ne s'accordait donc nullement avec une anticipation quelle qu'elle fût sur cette révolution orientale, qu'en dépit de toutes les prédictions il se refusait à croire prochaine. Le travail de Tott sur la conquête de l'Égypte ne pouvait être pour Vergennes et, par suite, pour ses collègues de la Marine et de la Guerre, qu'une étude à conserver sous la main, pour le jour indéterminé où il y aurait lieu de s'y référer.

Ce jour se fit attendre dix-neuf ans. Mais quand, au printemps de 1798, le projet d'une expédition en Égypte fut examiné par Bonaparte, Talleyrand et les membres du Directoire, le compte rendu de la mission secrète de Tott fut exhumé des cartons du Ministère de la Marine pour être mis sous les yeux du Général en Chef de l'armée d'Orient, en même temps que le mémoire de Tott de 1776, les observations de Saint-Didier sur l'Égypte, les observations de La Laune sur sa reconnaissance de la Basse-Égypte, des extraits de la correspondance de Saint-Priest et un certain nombre d'autres documents postérieurs à 1779.

F. Charles-Roux.

